

LETTRES
HISTORIQUES;

Contenant ce qui se passe de plus
important en

EUROPE;

*Et les Réflexions nécessaires
sur ce sujet.*

Mois de May, 1702.



A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS,
Marchand Libraire près la Cour, à la
Librairie Françoisé.

M. DCCII.

LETTRES HISTORIQUES;

Contenant ce qui se passe de plus
important en Europe;

*Et les Réflexions nécessaires sur
ce sujet.*


Mois de May, 1702.

LETTRE I.

Affaires d'Italie.

Rome.

MONSIEUR.

I.  E ne sçai si la Neutralité du Pape durera encore long tems, mais il ne semble qu'elle commence fort à décliner. Que ce soit crainte ou inclination

X 2

nation

nation qui fasse agir sa Sainteté, il est certain qu'elle favorise bien davantage les Partisans du Roi de France & du Roi d'Espagne, que ceux de l'Empereur. C'est de quoi on ne sçauroit disconvenir, & le Procez criminel sus-cité au Marquis del Vasto, en fournit un exemple que les personnes desintéressées ne sçauroient considerer sans étonnement. A voir la rigueur dont on use contre ce Marquis, on croiroit que c'est un Imposteur insigne, qui par des veües mauuaises a controuué dans sa tête la fausse Histoire d'un complot pour le tuer. Cependant cela n'est pas ainsi. Il y a eu véritablement un tel complot, & il est probable que le Marquis del Vasto n'en evita le danger que par l'avis qui lui en fut donné par le Comte de Lamberg, de sorte que tout ce qu'on peut dire c'est qu'il n'est pas prouvé que ce complot vint du Cardinal de Janson, comme en effect je ne le croi pas. Pour être pleinement convaincu de ce que je vous dis ici, & pour connoître combien la persecution quel'on fait à ce Seigneur est peu juste, il n'est pas nécessaire de voir ses Écrits ni même ceux que le celebre Avocat Archangeli a publiez en sa faveur. Il suffit de lire le Monitoire

difa-

difamant qui fut publié contrelui le 27. Fevrier dernier. En voici une Copie traduite du Latin que je suis bien aise de vous communiquer, afin que vous jugiez vous même par les informations qu'il contient, si le Marquis del Vasto est aussi coupable qu'on le depeint.

Raimutius Pallavicinus Referendaire des Signatures de Nôtre Saint Pere le Pape, Gouverneur de Rome, & de son District General.

A Vous, Cesar Michel Ange d'Avolos d'Aquin, Marquis del Vasto & de Pescara, de l'autorité de nôtre Office, à l'instance d'illustre & excellent Seigneur François de Gambis, Procureur Fiscal General de nôtre S. Pere le Pape, nous vous ordonnons par la teneur des Presentes, nous vous citons & avertissons, que dans trois jours, à compter depuis celui de leur signification, Vous ayez à comparoître devant Nous ou devant le Lieutenant Criminel, en personne, & non point par Procureur, pour vous excuser, purger & défendre des crimes ci dessous mentionnez, excés & delits par vous commis, & cela sous peine de tenir pour confessez tous ceux dont on vous accuse, & d'avoir la

tête tranchée, avec confiscation de tous vos biens applicables à la Chambre Apostolique. Nous voulons que ce présent Monitoire vous soit signifié personnellement, s'il est aisé de trouver votre personne, sinon après avoir fait par la Ville les diligences requises pour vous trouver, & ne vous trouvant point, il vous sera signifié par Affiches aux portes de notre Cour, & de la Maison que vous avez jusqu'ici occupée à Rome. Donné au Palais de notre résidence ordinaire le 27. Février 1702.

On vous poursuit nommément sur ce qu'ayant reçu le soir du Lundy 9. Janvier passé, un certain Billet que vous avoit envoyé à un grand Seigneur, connu de la Cour & de vous, par les mains de Charle Antoine Baron, votre Domestique, dans lequel entre autres choses on vous donnoit avis de penser à vous, parce qu'un Valet qui couchoit dans votre chambre vous devoit assassiner, secondé d'un autre Valet qui couchoit auprès, tous deux gagnez par Mr. le Cardinal de Janfon, vous avez soupçonné que ce Valet dont le Billet faisoit mention, ne pouvoit être autre que Jean Cardonne de Mortara, autrefois surnommé Giovannelli parmi les Dalmates, qui couchoit ordinairement dans un Cabinet près de votre Chambre, & aussi-tôt vous avez taché à main armée, avec Nicolas Cop-

pa,

pa, d'arracher cet aveu de lui, sous le pretexte que revenant auprès de vous vers la seconde heure de la nuit, il passoit par l'endroit où il avoit accoutumé de coucher. Quoi qu'il ait protesté qu'il ne sçavoit rien, & qu'il étoit innocent de tout ce qu'on lui imputoit, néanmoins vous lui avez lû le Billet, & vous avez fait ce que vous avez pû pour l'obliger à vous nommer ses complices. Sur ce qu'il a répliqué, que non seulement il étoit tres-innocent, mais que personne ne l'avoit sollicité d'attenter sur votre vie, loin d'acquiescer à cette réponse, vous avez fait appeler deux de vos Ecuycers, l'un se nommoit Abbas Cesar, & l'autre Néron, pour arracher de ce malheureux la confession du prétendu ordre. Ils l'ont dépouillé de ses habits par votre ordre, lui ont lié les mains & les pieds, après quoy vous avez pris un foüet dont on se sert à cheval, ayant un manche de bois, & long d'un palme & demi, & vous l'en avez frappé plusieurs fois de toute votre force sur le dos & sur les épaules, après l'avoir fait renverser par terre couché sur le ventre. Ensuite vous lui avez fait donner par Abbas Cesar, quantité de coups de ce même foüet, tandis que vous le fouliez aux pieds avec une cruauté excessive en diverses parties de son corps. Ce traitement rigoureux n'empêchant point ce Valet de dire tou-

X 4

jors

jours qu'on l'accusoit faussement & que si vous l'aviez jamais trouvé en faute vous le fissiez tailler en morceaux, vous avez fait allumer un flambeau, dont vous avez fait long tems degouter la cire bouillante sur la tête, sur son cou, & sur ses oreilles. Enfin desesperant d'obtenir la confession que vous croyiez le pouvoir forcer à faire, vous avez pris un grand vase d'argent qui étoit plein d'eau dans le lieu où il couchoit, & vous l'avez versée sur son dos, en sorte que ces differens tourmens l'ont laissé presque sans vie. Enfin, l'ayant fait porter dans un endroit retiré de votre logis, vous l'avez fait garder, quoy que le lendemain Mar- dy plusieurs de vos Domestiques ayent été lui parler au lieu où il étoit détenu, & qu'ils l'ayent pressé long temps de declarer les complices du prétendu crime; que le Pere Maître de Rubets, & son Compagnon, appelé le Pere Jerome Ceccarel, lui ayent soutenu en face, faussement & contre la verité, que le Dimanche precedent ils l'avoient vu dans le lieu qu'on nomme la *Barcaccia*, prenant son chemin vers la ruë d'Espagne, & ensuite allant en la compagnie d'un autre vers le Palais de Mr. le Cardinal de Janson, toutefois il est toujours demeuré ferme à protester que cela n'étoit pas vray, & leur a dit même par reproche, *êtes vous des Prêtres?* Après cela, divers

ses menaces réitérées lui ayant été faites par plusieurs de vos Domestiques, dont l'un s'appelle Marhieu des Comtes, & un autre Noël Pedrinus, que s'il ne disoit la verité il se disposât à mourir, ou montât en haut pour y être tourmenté tout de nouveau, quoy qu'il eut été constant à asseurer jusques-là, qu'il n'y avoit rien de vrai dans tout ce qu'on lui disoit, toutefois épouvanté de l'image de la mort, après que les Gardes lui eurent lié les deux mains, pour le remener au même lieu où il avoit déjà tant souffert, voyant qu'on lui refusoit un Confesseur qu'il avoit demandé avec instance, il a supposé faussement que Dominique Braccio Valet Florentin, attesté aussi par votre ordre, l'avoit sollicité de la part de Mr. le Cardinal de Janson, de vous assassiner, ce que Dominique ayant nié, quoy que ces choses lui eussent été soutenues en face par Giovanelli dans le cabinet d'en haut où il avoit été mené pour cela, cependant ayant été mené en bas, & craignant d'être exposé aux mêmes supplices que l'on avoit fait souffrir à Giovanelli, il a inventé que quelques jours auparavant ce Giovanelli lui avoit donné deux Billets pour les rendre, comme il les a rendus à un certain Inconnu qui l'attendoit dans la ruë de Saint Marc, dans laquelle est le Palais de Mr. le Cardinal. Vous avez inventé ensuite contre

le même Cardinal une chose qui n'a nul le vraisemblance, & que ceux qui ont un peu de prudence ne croiront jamais, sçavoir que Mr. le Cardinal de Janson ait ordonné par Ecrit à un Valet, homme de neant, d'aller vous assassiner. Ainsi vous avez commandé à un de vos Domestiques de tâcher de tirer de Giovanelli les Billets en question, ce qu'il tâcha en effet de faire, mais Giovanelli ayant répondu, que bien loin d'avoir rendu des Billets à qui que ce soit, il n'en avoit reçu de personne, quoy que Dominique lui ait été amené pour confirmer que les Billets avoient passé des mains de Giovanelli dans les siennes, il a retracté par un remors de conscience ce qu'il avoit supposé de Dominique, declarant que ni Mr. le Cardinal, ni aucune autre personne ne l'avoit fait solliciter de vous tuer, ce qu'ayant appris, vous avez donné ordre à Abbas Cesar & à Neron de faire monter Giovanelli, & vous avez tâché, l'épée nuë à la main, de tirer de lui les Billets que vous supposez que Mr. le Cardinal lui avoit donnez, mais comme il a protesté toujours qu'il n'étoit coupable en aucune chose, & qu'il a demandé un Confesseur, vous avez fait venir le Pere Maître de Rubeis, & ayant sceu que ce Religieux n'avoit pas le pouvoir de lui administrer le Sacrement de Penitence, vous avez fait garder Giova-

nelli

nelli les pieds & les mains liées. Quoy que les choses que l'on supposoit contre Mr. le Cardinal de Janson n'eussent aucune apparence de verité, qu'elles eussent été arrachées de Giovanelli par la crainte de la continuation des tourmens, & qu'il les eut retractées étant encore en votre pouvoir, & en votre prison particuliere, toutefois la nuit du Mardi au Mercredi 11. Janvier ne craignant ni Dieu, ni la Justice, sans aucun respect pour la dignité de Cardinal, ni pour le caractère d'Evesque, & sans mettre en consideration que les Cardinaux sont comme attachez aux côtes du Pontife Souverain, jettant sur Mr. le Cardinal de Janson la tache honteuse d'un homicide en votre personne, vous avez osé attenter sur sa reputation, & dicter au Prêtre Thomas Trivellius, qui est presentement en la puissance de la Cour, un Libelle diffamatoire conceu en ces termes *Le Cardinal de Janson Fourbin ayant tramé une machination aussi inhumaine qu'infame pour faire tuer la nuit le Marquis de Pescara par un Evesque, secondé d'un autre qui couchoit dans son antichambre, Dieu a permis qu'on ait découvert un si barbare attentat deux heures avant qu'il se mist au lit. C'est pourquoy on fait sçavoir à chacun que pour cela il y aura exposition du S. Sacrement, pendant trois jours dans l'Eglise de S. André de la Valle. Plusieurs Copies de ce scandaleux écrit*

X 6

ayant

ayant été faites, vous les avez fait afficher en plusieurs lieux de la Ville & particulièrement au bout de la rue du Pellerin vers la pointe du Champ de Flore, & ce qui est beaucoup plus à condamner aux Portes des Eglises de St. André della Valle & de la Sainte Trinité, & même aux murs de l'Eglise S. Jacques des Espagnols, & du College Romain, où le matin du mercredi ces Copies ont été trouvées & lues, au grand scandale du Peuple. Ayant cependant continué à retenir Giovanelli le mercredi dans le même lieu avec bonne garde sans lui avoir rien fait donner à manger depuis sa détention, vous êtes venu à lui vers les dix sept heures tenant en vos mains votre épée dans le fourreau, & vous lui avez demandé aigrement pourquoy il avoit formé le dessein de vous tuer. Ensuite, lui parlant avec douceur, vous lui avez promis que pourveu qu'il vous mist entre les mains les billets que vous supposez qu'il avoit eus de Mr. le Cardinal de Janfon, & qu'il déclarât quels étoient les complices dans l'attentat conçu contre vous, vous lui laisseriez la vie, & lui fourniriez de quoy subsister. Malgré vos promesses, il a persisté dans la négative, & vous vous êtes retiré. Une heure après Mathieu des Comptes, envoyé par vous, lui ayant reiteré les mêmes promesses, Giovanelli, voulant s'affranchir des sup-
plices

plices qu'il craignoit encore, & dans l'esperance qu'on effeüeroit les choses qu'on lui promettoit, a supposé contre toute verité que peu de jours avant les Fêtes de Noël de l'année dernière, il avoit été sollicité par un inconnu appelé François de vous poignarder, que cet inconnu astenroit que c'étoit par l'ordre de Mr. le Cardinal de Janfon, avec promesse de lui donner mille ecus; que lui Giovanelli l'avoit trouvé par hazard lors que marchant par la ville il passoit devant l'Eglise de S. Charles qu'on appelle *ad Catenarios*. Cependant, vous, Marquis de Pescara, ayant été requis par le Tribunal du Gouvernement de la Ville, de lui remettre Giovanelli & Dominique, qu'il sçavoit que vous teniez enfermez, afin qu'ennuyez d'être detenus, & craignant les tourmens dont ils étoient menacez, ils declarassent ce que la verité ne leur permettoit pas de déposer, songeant à votre seureté particuliere, pour empêcher Giovanelli de retracter ce qu'il avoit supposé fausement en dernier lieu, après l'avoir exhorté de dire la verité dans l'Interrogatoire qu'il subiroit, & d'avoir bon courage, parce qu'il seroit bien tôt renvoyé, vous avez eu soin que le Chanoine Michel Ursus demeurant chez vous, lui ait fait écrire de sa propre main, avant qu'il ait été livré à la Cour, tout ce qu'il avoit dit de

bouche, & qu'il l'ait signé après qu'il a été lû devant des Témoins. Giovanelli & Dominique ayant été traduits à la Cour, interrogez par deux Lieutenans, ils ont depofé que tout ce qu'ils avoient dit étoit faux, & avoit été inventé pour éviter de plus grands tourmens, ce qu'ils ont confirmé à la queftion en prefence de Mr. le General Fiscal. Cependant le foir du Jedy fuivant, prefé par le remords du crime commis, vous vous êtes retiré dans le Palais du Seigneur dont on a déjà parlé, croyant y être à couvert des Miniftres de la Cour, fur quoi pefant l'énormité de la calomnie renfermée dans le Libelle affiché contre l'Eminentiffime Cardinal de Janson, homme auffi confiderable par fa naiffance que par les Dignitez de Cardinal & d'Evêque, d'une très-grande reputation, & refpecté de toutes manieres, que vous avez diffamé contre la forme des Conftitutions Apoftoliques, & particulièrement de Pie V. qui ordonne contre ceux qui ofent attaquer les Princes & les Prelats par de femblables Libelles, les peines du Droit commun & des Canons, & même le dernier fupplice, & la confiscation des biens felon la qualité du delit & des perfonnes; Nous, &c.

Le Monitoire fut fuivi le 18. Mars d'une fentence definitive par laquelle,
au

au grand étonnement de toute la ville de Rome, le Marquis del Vasto fut condamné à avoir la Tête tranchée, avec confiscation de tous fes biens au profit de la Chambre Apoftolique. La Sentence a été même publiée & affichée, ce qui a obligé le Marquis del Vasto à continuer de fe tenir retiré dans la Maifon du Comte de Lamberg Ambassadeur de Sa Majefté Impériale.

Cependant ce Comte, qui dez la publication du Monitoire avoit déclaré qu'il n'iroit plus à l'Audience de fa Sainteté jufques à ce qu'on lui eut donné fatisfaction, ou qu'il eût reçu de nouveaux ordres de l'Empereur fon Maître, n'a pas laiffé de s'y rendre depuis deux ou trois diverfes fois. On écrit là-deffus que le Mardi 14. Mars S. S. le manda par trois fois, & que comme il s'excusoit alleguant qu'il n'avoit aucune chofe à demander ni à propofer, fa Sainteté lui fit dire qu'elle vouloit le voir & qu'elle avoit plufieurs affaires de confequence à lui communiquer; Que fur cela il fe refolut d'aller à l'audience, non comme Ambassadeur, mais comme fimple Comte de Lamberg avec un Caroffe à deux chevaux, & peu de Dome-

Domestiques, & qu'il eut avec sa Sainteté un entretien d'une heure & demie, après quoi il se rendit chez le Cardinal Grimani pour en conférer avec lui. Le 19. du même mois de Mars, le Comte de Lamberg eut encore une longue audience particulière de sa Sainteté, & au retour il aprit, qu'un Domestique du Cardinal de Fourbin avoit été blessé dangereusement par un Domestique du Marquis Del Vasto, qui même l'avoit poursuivi l'épée à la main jusques dans l'Eglise de Lorette. Le différend étoit arrivé sur ce que le Domestique du Cardinal s'étoit arrêté mal à propos vis à vis du Palais du Comte de Lamberg, pour s'entretenir avec un autre François de l'affaire du Marquis Del Vasto, ce qu'ils faisoient, dit-on, fort inconsidérément & avec peu de respect. Les gens du Marquis s'en étant aperçus, leur dirent assez rudement de se retirer, & ceux-ci n'en ayant rien voulu faire, les uns & les autres mirent l'épée à la main, & les deux François furent chassés comme j'ay dit jusques dans l'Eglise de Lorette, où même le Domestique du Cardinal de Fourbin fut blessé, de sorte qu'il a falu reconcilier l'Eglise dans toutes les formes. Cet-

Cette nouvelle affaire pouvoit avoir des suites d'autant plus facheuses que depuis quelque tems, & sur tout depuis l'écrit qui fut affiché sous le nom du Marquis Del Vasto contre le Cardinal de Fourbin, les Ambassadeurs ont rempli leurs Palais & leurs quartiers de gens armés, ce que le Pape n'ignorant pas, il ordonna d'abord que 2000. Soldats ou Sbires fissent jour & nuit la Patrouille dans Rome, même dans les quartiers des Ambassadeurs. En même tems il envoya avertir lesdits Ambassadeurs de la résolution qu'il avoit prise, & leur en fit sçavoir la raison, afin qu'ils ne s'en formalisassent point, & comme ils n'en ont fait aucune protestation on prend leur silence pour un consentement. Au reste le nouveau différend, tout dangereux qu'il étoit, fut d'abord accommodé par la dexterité de l'Ambassadeur de Venise dont les parties acceptèrent les bons offices, & par la prudence de Madame la Comtesse de Lamberg, laquelle pour prevenir un plus grand mal, offrit de remettre le Domestique agresseur entre les mains du Cardinal de Fourbin, à condition que son Eminence promit de ne le point livrer à la Justice Ecclesi-

ecclésiastique, ce dont le Cardinal se contenta, sans exiger qu'il lui fut effectivement envoyé.

Comme l'Empereur a paru très mécontent des procédures qui ont été faites contre le Marquis Del Vasto, & qu'à cause de cela il a refusé de donner audience au Nonce Apostolique qui est à sa Cour, le saint Pere en a fait de grandes plaintes au Cardinal Grimani & au Comte de Lamberg. J'ignore ce que ces deux Ministres lui ont répondu, mais j'esçay que de leur part, ils lui demandent,

De faire cesser les poursuites contre le Marquis Del Vasto, de casser la Sentence injuste qui a été rendue contre lui, de donner passage dans l'Etat Ecclesiastique aux Troupes que Sa Majesté Imperiale voudra envoyer au Royaume de Naples, de ne point se mêler des affaires du Duché de Parme qui n'est point sief de l'Eglise, de laisser le Prince de Caserte, autrement le Duc Gaetan, en pleine liberté, de lui rendre tous les biens qu'on lui a ôtés & confisqués, de restituer au Prince Odescalchi l'Artillerie de Palliano, laquelle lui appartient par une Patente de Pie IV. qui en rendant à la Maison des Colonnes les Fiefs que
Paul

Paul IV. leur avoit ôtés leur donne aussi toute l'artillerie qui étoit en cette Forteresse; & enfin de permettre que l'on publie dans Rome un Edit imperial pour sommer tous Princes, Marquis, Comtes, & autres qui possèdent des Fiefs dans le Royaume de Naples ou dans le Duché de Milan, de venir dans un certain tems faire hommage & prêter serment de fidélité entre les mains d'un Commissaire qui sera nommé pour cela par l'Empereur. Voila bien des griefs à redresser, & bien des faveurs à obtenir, si pourtant on doit appeller faveurs, des choses qui sont purement de Justice. La liste des requisitions de Leurs Majestés T. C. & Catholique, n'est pas à beaucoup près si longue. Comme ces deux Rois n'ont ni Généraux ni Partisans considérables persecutés, si ce n'est le Prince Vaini dont ils ne semblent pas se mettre fort en peine, & qu'ils se sont emparez de ce côté là aussi bien que de celui-ci des Etats pretendus par l'Empereur, ils vont droit au but & se contentent de demander au Pape l'investiture de ceux qui dependent du saint siege. Le Cardinal de Janson & le Duc d'Uceda, en ont fait encore depuis peu diverses

ses instances, & le premier n'a point fait difficulté de montrer à sa sainteté une Lettre du Roi T. C. portant que *lors que le Roi Philippe sera arrivé à Naples, & qu'il se sera fait prêter serment, il se passera fort bien d'Investiture.* On pretend que le Pape s'échauffa tellement là-dessus qu'il en eut la fièvre. Mais je regarde cela comme une raillerie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été indisposé pendant quelques jours, & que presentement il se porte mieux. Il est vrai aussi que le Roi Philippe V. lui a fait sçavoir par une Lettre qu'il étoit resolu de venir se mettre à ses pieds, & que sur cet avis sa sainteté à ordonné qu'on lui préparât au Vatican l'appartement qu'avoit autrefois occupé la Comtesse Matilde bienfaitrice des Papes.

La nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre fut apportée à Rome le mardi 4. Avril par un Courier que le Gouverneur General du Milanez avoit dépêché à l'Ambassadeur d'Espagne. Elle reveilla d'abord en cette Cour les esperances de voir la Paix moyennée entre les trois Couronnes par la mediation du Pape, mais c'est à quoi il n'y a gueres d'apparence jusqu'à
ci.

ci. De trois Nonces destinez par sa Sainteté à travailler à une si bonne œuvre, un seul est arrivé au lieu de sa destination, sçavoir Mr. Fieschi Nonce extraordinaire auprès du Roi T. C. Monsieur Spada qui doit aller à la Cour de l'Empereur est encore à Cologne, & Monsieur Zandedari qui s'étoit embarqué pour aller à Barcelone vers le Roi d'Espagne a été jetté par la tempête au port de Cagliari en Sardagne avec perte de tout son bagage & au grand peril de sa vie.

Le Prince de Santo Buono Caracciolo Ambassadeur extraordinaire de la Reine d'Espagne, eut son audience de congé le Samedi 18. Mars, & le lundi suivant il partit pour Naples où il se propose de rendre compte au Roi son Maître de sa Commission. On remarqua que ce Prince en faisant les visites ordinaires au sacré College, laissa en arriere les Cardinaux Huomodei, & Negroni, & que quand il demanda la visite au Cardinal Grimani, celui-ci lui fit dire que comme Prince de Sanro Buono il seroit le très bien venu, mais que s'il venoit comme Ambassadeur de la Reine d'Espagne, son Eminence n'en reconnoissoit point d'autre que la Reine Douairie-

re. Il est aussi arrivé quelque chose de semblable au Connetable Collonne, car ce Connetable qui est suspect aux François & Espagnols, s'étant présenté diverses fois à la Porte du Cardinal de Janson pour le visiter, & ne l'ayant point trouvé, il lui fit faire des excuses de ce qu'il n'y retournoit pas, mais le Cardinal lui fit répondre que s'il avoit eu envie de le voir il auroit pris le temps propre pour le trouver. Depuis cela, l'Ambassadeur d'Espagne a eu ordre de faire sommation au Connetable d'ôter les armes d'Espagne de dessus sa Porte, mais je ne croi pas qu'il y ait obeï.

Les diferends du Duc de Savoye avec la Cour de Rome sont en train d'accommodement par la meditation de la France & de l'Espagne, qui à ce qu'on croit ne manqueront pas de complaisance pour le saint Pere à cet égard, pourveu que de son côté il veuille bien se relacher au sujet de l'investiture. On travaille aussi en diligence à la decision de l'affaire du cul-te Chinois, & sa sainteté a déclaré que Monsieur de Tournon nouveau Patriarche d'Antioche & Legat à late-re ne partiroit point pour sa legation jusques à ce que cette affaire fut terminée. Le

Le Gouverneur de Rome a publié une très severe ordonnance contre ceux qui leveroient du monde pour le service des Princes étrangers, & il en fait faire un exacte perquisition. La Garnison de la Ville n'est jusqu'à present composée que de 3000. Soldats, de maniere que si le Roi Philippes y vient, comme on continué de le dire, il ne lui sera pas mal aisé de donner les loix en cette Capitale du monde, & d'obliger le Pape à lui accorder l'Investiture du Royaume de Naples à telles conditions qu'il voudra. Mais je veux croire que sa Sainteté, y pourvoira de bonne heure, & qu'après avoir elle même blâmé la conduite du Duc de Mantoué elle ne l'imitera pas.

Armées d'Italie.

II. Suivant la supputation qui a été faite des Troupes de France débarquées à Alazio ou dans les autres Ports de la Republique de Genes, elles peuvent se monter en tout à vingt cinq ou vingt six mille hommes. Le Duc de Vendôme receut ce renfort au mois de Mars dernier, & d'abord il declara qu'il avoit ordre absolu du Roi son Maître de secourir à quelque prix

prix que ce fût la Ville de Mantouë. Il en advertit auffi le Duc de Mantouë & le Comte de Theffé, qui fur cet avis prenant courage, firent sortir le 20. un gros détachement d'Infanterie & de Cavalerie avec quelques pièces de Canon pour attaquer undes quartiers des Imperiaux à *Castel Mantouano*, mais le Capitaine Erbergini qui y commandoit, n'ayant pas assez de monde pour maintenir ce Poste contre tant de Troupes l'abandonna, & se retira à *Roverbella* avec perte de six hommes, deux tuez & quatre prisonniers.

Le 22. le Comte de Trautmansdorf General de la Cavalerie Imperiale, desirant reparer ce petit desavantage se mit en marche sur le soir avec 500. chevaux, 1000. hommes de pied, & 200. Hussars, & le lendemain matin il rencontra un gros parti de la Garnison de Mautoë lequel il chargea brusquement. La resistance des François fut d'abord assez vive, mais ensuite se sentant les plus foibles ils se retirerent en desordre, & selon les apparences ils auroient été entiere-ment defaits, sans divers Canaux qui arrêterent la Cavalerie Imperiale & qui derobèrent l'ennemi à sa poursui-
te.

te. Là-dessus le Comte de Theffé sortit lui même à la tête de 3000. hommes de Cavalerie & d'Infanterie ayant avec lui quatre pièces de Canon & s'avança jusques auprès de *Saint Anthoine* où il se donna un nouveau Combat. Les François chargerent les Imperiaux jusques à trois fois, & furent toujours vigoureusement repoussez, mais comme la Cavalerie Imperiale n'avoit point d'autre lieu pour se poster que le grand chemin, parce que la Campagne d'allentour étoit inondée, elle souffrit beaucoup du Canon de l'ennemi, tellement que le Comte de Trautmansdorf fut obligé de se retirer. On parle diversement de la perte que firent les François en cette rencontre, les uns la faisant monter à quatre cent hommes, & les autres à deux cents seulement. Le Comte de Theffé y fut legerement blessé à la main, le Marquis de Theffé son fils le fut dangereusement au corps, de même qu'un Major General Espagnol, & le Comte de Clermont Maréchal de Camp François eut une jambe fracassée, dont il est mort depuis. Du côté des Imperiaux il y eut environ cent hommes tuez sans les blesez, & cinquante prison-
niers,

niers, mais parmi cela aucun Officier de consideration.

Cependant le Duc de Vendôme dispoſoit toutes choſes pour le ſecours de Mantoue. Il decampa le 29. Mars de la *Motta*, & s'avança le jour ſuivant entre Plaiſance & la petite Riviere de *Mura*. Le 31. il vint camper à *Ponte Nuru*, la gauche de ſon Armée s'étendant vers le *Pô*, & ſa droite vers *S. Paolo*. Les Imperiaux ayant appris cette marche, prirent le parti de retirer leurs Troupes de quelques Poſtes qu'ils occupoient le long du *Pô* & aux environs dans le Parmeſan, comme *Monticello*, *Caorſo*, *Fiorenzola*, *Corte Maggiore* & *Borgo S. Donnino*. Par ce moyen les François eurent le *Pô* libre juſques à *Cremone*, & pour profiter de cet avantage le Duc de Vendôme envoya les jours ſuivants à *Cremone* un Convoy de farines, de foin, & d'autres munitions, dans lequel outre pluſieurs bateaux on comptoit 380. chariots de bled. Il s'aprocha auſſi avec ſon corps d'Armée juſques à *S. Nazaro* à un mille de *Monticello* où il conſtruifit un Pont qui lui procura la communication avec les autres Troupes qui étoient cantonnées derriere *P'Adda*, & vers *P'Oglio*. On di-

ſoit alors que le Duc de Vendôme avoit avec lui 25000. hommes, que Meſſieurs de Crequi & de Praconal en commandoient 14000. vers *P'Oglio*, & que le Comte de Revel en avoit 8000. dans le *Cremonois*.

Quand aux Imperiaux ils occupoient toute cette partie du Parmeſan qui eſt entre la *Parma* & la *Lenza*, & l'on diſoit qu'en cas de beſoin le Duc de Modene leur donneroit 6000. hommes pour garder le paſſage de cette derniere Riviere. Ils travailloient auſſi en diligence à fortifier de ce côté là *Bercello*, *Guaſtalla* & *Reggio*, & les derniers avis portent qu'ils ont tiré une grande ligne pour couvrir les Etats de Modene, & qu'ils ont fortifié une Ile ſur le *Pô* à environ 25. milles de *Berſello*.

Ces mêmes avis nous apprennent que le Duc de Vendôme perſiſtant dans la reſolution de ſecourir Mantoue, s'étoit avancé du Plaiſantin dans le Parmeſan, & que le Marquis de Crequi ſuivoit à peu près ſa marche, les Venitiens n'ayant pas voulu accorder le paſſage ſur leurs Terres ni à ſes troupes ni à celles du Marquis de Praconal. Le Marquis de Crequi obſerve dans ſa marche de

côtoyer toujours le Pô, & il a avec soi quantité de Bateaux chargez de provisions, & deux Ponts volants. On assure que le Duc de Vendôme recut le 10. Avril au soir des lettres du Comte de Thessé, portant que rien ne lui manquoit dans Mantouë, excepté le Foin, mais que pour y suppléer il faisoit donner aux Chevaux du Son & du Pain de Munition qui les rendoit plus gras qu'ils ne seroient avec la subsistance ordinaire. Toutesfois il y a d'autres lettres qui disent que la livre de Bœuf y valoit seize sols. On apprend aussi que le Prince Eugene de Savoye a receu 2000. chevaux de remonte pour sa Cavalerie, & quelque peu de Soldats de recreüe, mais que le renfort considerable qu'il attend n'est pas encore arrivé à Trente.

Voici une Pièce qui ne m'est tombé entre les mains que depuis peu, & qui bien que tardive, n'en est pas moins digne de trouver place ici. C'est une lettre que Monsieur le Maréchal de Villeroi écrivit au Cardinal d'Estrée, après avoir été conduit prisonnier à Inspruch.

Lett-

*Lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi,
à Mr. le Cardinal d'Etrés.*

Q Uoi que je sois persuadé que ma lettre courra bien des hazards avant que d'arriver à Votre Eminence, n'ayant de particulier à lui mander que le détail de ce qui m'est arrivé; je l'expose sans scrupule à la curiosité de ceux qui auront envie de la lire. Si j'avois pu avoir l'honneur de lui écrire plutôt, j'aurois prevenu les faux avis qu'on a peut-être repandus sur l'action qui s'est passée à Cremone le 1. de ce mois, dont V. E. doit être pleinement instruite presentement.

Je partis le 23. Janvier de Cremone, laissant tous nos Quartiers dans la meilleure disposition que je le pouvois desirer, notre Pont sur le Pô bien établi avec son retranchement à la tête dudit Pont en bon état & entierement fini. Le 24. j'arrivai à Milan, j'y demurai jusqu'au 29., & le 30. j'en repartis & arrivai à Cremone le 31. au soir, où j'appris que M. le Prince de Vaudemont avec 12. ou 1500. hommes de pied, & pareil nombre de Caval. marchoit sur le Taro, & que de l'autre côté de l'Oglia quelques Troupes des Ennemis s'assembloient à Ustiano & à Canetto. Mr. le Marquis de Crequi, par qui j'en avois été averti,

Y 3

avoit

avoit donné tous les ordres nécessaires pour la feureté de ses quartiers. Voila la disposition generale où nous étions le 31. au soir, ayant pris toutes les precautions nécessaires pour être averti des mouvemens que les ennemis pourroient faire tant du côté du Parmesan, que dans le Cremonois, s'ils passoient l'Oglio.

Toute la nuit du 31. au premier Février se passa sans que je reçusse aucun avis. A la pointe du jour j'entendis tirer sur la gauche de ma maison, & dans le même instant un de mes valets entra dans ma chambre en criant que les Allemands étoient dans la ville. Je m'habillai fort vite, & demandai un cheval. Comme j'entendois le feu s'augmenter & s'approcher de ma maison, ne doutant plus que ce fût une trahison, & que la premiere chose par où les traîtres commenceroient, ce seroit de venir à mon logis, j'ordonnai avant que de monter à cheval qu'on brûlât tous les chiffres & tous mes papiers; ce qui a été fidèlement executé. J'ordonnai au Capitaine de ma garde d'aller à une porte de la ville, qui n'étoit qu'à cent pas de ma maison, pour en fortifier le poste, ne pouvant me figurer encore que les ennemis pussent être dans la ville, mais seulement une assemblée de canaille qui cherchoit à se saisir de quelques portes pour introduire les Allemands. Comme je
me

me trouvai le plus diligent de ma maison, je fortis seul sur mon cheval & pouf-fai à toute bride sur la place comme au premier endroit où j'étois leur de trouver des soldats assemblez, & où je pourrois d'abord rallier du monde & établir un poste considerable, & que delà je me transporterois sur l'Esplanade, où suivant l'ordre general plusieurs Troupes de Cavalerie & d'Infanterie devoient s'assembler à la premiere allarme. Entre ma maison & la place je trouvai les ennemis traversant une rue qui étoit sur ma gauche, d'où ils me tirent quelques coups de mousquet. Cela m'obligea de faire un plus grand tour pour aller sur la place. La certitude que les ennemis étoient sur la place me donna plus d'impatience d'y arriver, car le mal me parut bien plus pressant que je ne m'étois figuré d'abord. En arrivant au Corps d'e garde de la place, je trouvai qu'il commençoit d'être attaqué, mais encore assez foiblement. Comme je faisois ce que je pouvois pour l'encourager & l'obliger à tenir ferme, les ennemis deboucherent par deux endroits en grand nombre dans ladite place & entourerent tout le Corps de garde. Je me trouvai enveloppé de sorte qu'il ne me fut pas possible de me degager. Je fus d'abord jetté en bas de mon cheval & livré à la premiere fureur des soldats. Un Offi-

cier vêtu de rouge du Regiment de Bagny se jetta à moi, & me retira avec bien de la peine de l'état pressant où je me trouvais. Je crois devoir le prompt secours qu'il me donna à mon habit. Peu de momens après nous fumes attaquez, mais assez foiblement, n'y ayant point d'Officiers à la tête des soldats. Après qu'ils se furent retirez, l'Officier qui m'avoit pris me mena dans la chambre du Corps de garde en haut, où il songea à retablir un peu le desordre où il m'avoit trouvé. Je n'ai qu'à me louer de sa conduite, & du soin qu'il prit de moi. Je voulus le tenter par des offres considerables, pourveu qu'il voulût me remettre en liberté sur l'Esplanade. Jamais il ne voulut y entendre, & je dois ce témoignage à la verité que ce que je lui offris étoit capable de le dédommager de toute la fortune qu'il pourra faire dans la suite. Nous fumes attaquez une seconde fois, & je vis des momens où j'espérois d'être delivré, si nos Troupes avoient été un peu plus nombreuses, & que nos Officiers eussent pu soupçonner que j'étois dans ce Corps de garde. Mais mon malheur a prevalu à tout. Cette seconde attaque ne me fut pas plus favorable que la premiere. Je fis ensuite une seconde tentative auprès de cet Officier de Bagny qui n'eut pas plus de succès que la premiere, quoi que j'augmen-

mentasse encore mes offres. Nos Troupes commençant à se rallier par tout, & entendant un grand feu de toutes parts, cet Officier qui me garδοit appella un Major ou un Lieutenant Colonel qui étoit sur la place, pour lui dire qu'il avoit un prisonnier de consideration. Je le vis courre à bride abbatuë du côté de la grande Eglise, & un quart d'heure après le Comte Guido de Staremberg, que mon Capitaine me nomma, me vint prendre & me conduisit dans une maison contre la porte qui avoit été livrée aux ennemis par la trahison d'un Curé, dont je ne sçai que très-imparfaitement le détail. V. E. l'aura sçu bien promptement par M. le Prince de Vaudemont, & par les lettres d'une infinité de particuliers de Cremona. Il étoit dix heures & demie, lors que le Comte Guido de Staremberg vint me prendre. En traversant la ville j'entendis que nos Troupes attaquoient les ennemis de tous côtés, & je ressentis d'autant plus vivement mon malheur que j'étois bien asseuré que nous rechasserions les ennemis hors de la Ville avec toute sorte d'avantage. M. le Prince Eugene & M. le Prince de Commercy vinrent me voir dans la maison où ils m'avoient fait conduire. Je receus d'eux toutes sortes d'honnêteté; ils ne resterent qu'un moment avec moi, ayant des affaires pressantes ailleurs. En sortant

tant de mon logis, ils donnerent ordre qu'on me menât hors de la ville dans une cassette qui n'en étoit qu'à la demie portée du mousquet, où je restai fort longtemps. J'y vis arriver M. de Crenan blessé, & quelques-uns de nos Officiers qui la plupart avoient été pris par l'infidélité des habitans qui les avoient livrez aux ennemis. Sur les deux heures après midi on me mena à Ustiano.

Voilà tout ce que je puis mander à V. E. par ma connoissance particuliere de ce qui s'est passé dans Cremone, tant par rapport à l'action generale, que sur ce qui me regarde personnellement; car depuis que j'ai été pris, je n'ai reçu de nouvelles de personne. Je ne sçai point comme la trahison a commencé, ni comme quoy les ennemis ont été chassés de la ville. Je sçai en general que nos Troupes y ont fait des merveilles, & que deux Regimens Irlandois s'y sont fort distingués. V. E. doit avoir presentement une connoissance parfaite de tout ce qui s'est passé.

Je ne m'étendrai point en reflexions douloureuses sur l'état où je me trouve. J'avois fait tout ce que la prevoyance peut faire penser, & j'y avois joint toute l'activité necessaire pour être promptement averti; j'ai été trompé & dedans & dehors. J'arrivai le 31. Janvier après midi à Cremone, & le 1. Février à la

pointe

pointe du jour la trahison éclatta sans que pas un seul homme en soit averti un moment auparavant. Je repete à V. E. que je ne sçai rien que très-confusément, ainsi bien de raisons m'empêchent de lui en dire davantage. Ce qui soulage l'état où je suis, c'est d'être bien assuré que les ennemis n'ont pas lieu de se rejouir de l'entreprise qu'ils ont faite, mais pour moi beaucoup de sujet de m'en affliger par l'état où je me trouve.

M. le Prince Eugene m'a envoyé à In-spruch, je n'ai lieu que de me louer du traitement que je reçois jusqu'à cette heure; je ne sçai ce qui arrivera dans la suite. J'attens des nouvelles de Vienne avec bien de l'impatience; j'espere que la protection du Roi me tirera promptement de la malheureuse condition où je suis. Je demandai avec empressement au Prince Eugene de m'envoyer à Venise, en lui donnant ma parole de me rendre où il voudroit dès qu'il me le manderoit; il n'a jamais voulu m'accorder. C'auroit été une prison bien douce que de la passer auprès de V. E.; mais la malignité de mon étoile ne pût pas consentir à une telle consolation. La continuation de ses bonnes graces y suppléera, rien ne m'étant plus cher que de pouvoir m'en flatter. Je suis toujours avec mon respect ordinaire le plus humble & le plus respectueux de ses serviteurs.

A Inspruch ce 18. Février 1702.

Y 6

Je

Je crois vous avoir dit dans une de mes précédentes que le Marquis de Montgon, Marechal de Camp François, ayant été fait prisonnier à Cremona, & y ayant été laissé sur sa parole, avoit été depuis fommé par le Prince Eugene de Savoye de se venir remettre en son pouvoir; que le Marquis avoit refusé de le faire, disant qu'il n'y étoit pas obligé, parce qu'il avoit été delivré dans la suite de l'action par les François, mais que le Roi T. C. ayant consulté les Marechaux de France sur cette question, ils avoient donné leur avis separément en des papiers cachetés, & que Sa Majesté T. C. après les avoir veus avoit ordonné au Marquis de Montgon d'obéir à la sommation du Prince Eugene, & de se rendre à son Camp. C'est ce que ce Marquis exécuta le 19. Mars dernier. Cependant il soutient toujours qu'il ne doit point être prisonnier, & qu'il a été repris par les Troupes Françoises. Voici une Relation qui a été publiée sur ce sujet, ou par lui ou par ses amis.

Rela-

Relation concernant la prise du Marquis de Montgon à Cremona.

LE premier de Févr., jour de l'action qui s'est passée à Cremona, Mr. le Marquis de Montgon sortant de sa maison sur le bruit qu'il entendoit, trouva sur sa porte un Garde de Mr. le Maréchal de Villeroy qui lui apprit que les Ennemis étoient dans la Ville, & que Mr. le Maréchal étoit à cheval. Ayant aussitôt ramassé ce qu'il put trouver d'Officiers de Cavalerie & de Soldats, il se jeta sur le premier cheval qu'il trouva prest, & qui étoit à un de ses gens, afin de l'aller joindre. Il rencontra dans la rue une Troupe d'Ennemis dont il fut vigoureusement attaqué, & il eut son cheval tué à la premiere décharge qu'ils firent. Non seulement ce cheval tomba sur lui, mais tous les allans & les venans lui passerent sur le corps, ce qui le mit dans un si pitoyable état qu'on le rapporta dans sa maison à demi mort. Cela donna lieu aux premieres Relations, de marquer qu'il étoit mort, ou tres dangereusement blessé. Ses Domestiques le voyant de cette maniere, & craignant qu'il ne fût assassiné par les Ennemis qui en étoient si près, & même jusqu'à la porte, écrivirent à Mr. Lodi chez qui il logeoit, & qui étoit alors chez Mr. le Prin-

Y 7

ce

ce de Comercy à la Maison de Ville, pour le prier d'envoyer un Officier. Ils étoient tellement troublez, qu'ils n'ont pû dire depuis ce qu'ils avoient mandé, mais vraisemblablement ce ne put être que sur le Billet dont il est parlé dans le Memoire de Mr. Visconti qui commande à Voliano, qu'on envoya un Officier avec six Soldats. Cet Officier trouva Mr. le Marquis de Montgon sur son lit qui a peine pouvoit parler. D'abord il lui demanda son épée que ce Marquis lui fit donner, & voulant l'emmenar à Mr. le Prince Eugene, il eut la précaution auparavant d'envoyer un de ses Soldats pour reconnoître les endroits par où ils devoient passer, mais ce Soldat ayant raporté que les avenues étoient occupées par les François, & qu'il étoit impossible de sortir, l'Officier fut obligé de demander la protection de Mr. le Marquis de Montgon pour la seureté de ses Soldats, que l'on fit entrer dans un passage près de sa chambre, & pour lui il demeura dans la chambre, offrant son épée à Mr. de Montgon, & se reconnoissant son prisonnier. A la pointe du jour des Officiers François étans venus chez ce Marquis ils y trouverent cette Garde qu'ils delarmerent, mais attendu qu'elle étoit sur la bonne foy, on renvoya ces Soldats à leur Armée le 4. du mois par un Trompette, avec une Lettre que Mr. le Marquis

Mois de May, 1702. 497
quis de Montgon écrivoit à Mr. le Prince Eugene. En voici les termes.

MONSEIGNEUR,

Mr. Valmerod que je renvoye à V. Altesse avec ses Soldats, aura l'honneur de lui rendre compte de ce qui s'est passé de lui à moy, du commencement jusqu'à la fin, & que je lui ai été à mon tour aussi nécessaire qu'il me l'a pû être d'abord en lui domant protection & à ses Soldats. Comme il me paroît honnête homme, je ne doute point qu'il ne vous dise la verité, & que j'ai été repris par vos Troupes, sans avoir aucun engagement avec lui. Je suis, &c.

Il est à remarquer que pendant que cet Officier alloit joindre l'Armée des Ennemis Mr. de Mongon reçut de la part de Mr. de Visconti le Memoire dont il est déjà fait mention, dans les termes qui s'ensuivent.

Mr. le General Montgon fit prier Mr. le Prince de Comercy par un Billet qui resta près le General Visconti étant blessé, de lui envoyer un Garde. Ce Prince envoya incontinent le Commandant Valmerod, Capitaine d'Infanterie avec six hommes. L'on prie Mr. le General Montgon de vouloir faire renvoyer ce Capitaine avec les six Fantassins, étant permis à Mr. le General Montgon de rester à Cremona jusqu'à sa guerison entiere.

Voici

Voici la réponse que fit Mr. le Prince Eugene à la Lettre de Mr. de Mongon.

MONSIEUR,

J'ay receu par ce Capitaine qu'on avoit envoyé pour votre seureté la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je voudrois pouvoir vous servir dans cette occasion, mais on ne peut prendre aucun Arbitre lors qu'il s'agit du service du Maître. Ce Capitaine a eü votre parole, & je n'ai pas voulu vous faire emmener, sachant que vous étiez blessé. Ainsi, Monsieur je ne doute pas que d'abord que votre santé le permettra, vous ne vous rendiez à Ustiano, où je me feray un fort grand plaisir de vous faire connoître l'estime particuliere & la passion avec laquelle je suis votre tres-humble serviteur,

EUGENE DE SAVOYE,

Dés que Mr. le Marquis de Montgon eut receu le Memoire du General Visconti, & la réponse de Mr. le Prince Eugene, il eut l'honneur d'écrire au Roi, & de lui envoyer la Relation de ce que je viens de dire avec le Memoire, & la Réponse de Mr. le Prince Eugene; Sa Majesté trouva beaucoup de difficulté dans cette Decision, ce qui l'obligea d'en parler à Mrs les Marechaux de France, qui se sont assemblez là-dessus, & qui ont donné par écrit chacun separément leur Avis à Sa Majesté.

Re-

Réponse de M. de Montgon à la Lettre de Mr. le Prince Eugene.

MONSEIGNEUR,

Je me flatte d'avoir l'honneur d'être encore assez connu de V. A pour esperer qu'elle voudra bien me rendre la justice de croire que si j'avois donné ma parole, rien ne seroit capable de m'y faire manquer, mais j'ose vous assurer tres positivement qu'il n'en a jamais été fait mention entre le Capitaine de votre Armée & moy. Je vous supplie tres humblement de me permettre de vous faire le détail de tout ce qui s'est passé entre nous. Après quoy autant que je puis en cecy, dépendre de moy-même, je vous rends entierement le maître d'en decider.

Mr. de Valmerod est entré dans ma Chambre. Je lui fis remettre mon épée, disant que j'étois son prisonnier, & pour me le rendre favorable, que j'avois l'honneur d'être fort connu de vous. Ayant voulu m'emmener, il envoya un Soldat reconnoître s'il pouvoit me faire sortir. Ce Soldat lui étant venu rapporter que toutes les avenues de ma maison jusqu'à la porte étoient occupées par de nos Troupes, il me fit demander de pourvoir à mon tour à la seureté de ses Soldats, que l'on fit entrer dans une chambre de ma maison, & lui, il demeura dans la mienne, un de nos Officiers étant entrez en foule au petit du jour, Les Soldats furent armez & desarmez & lui même vint offrir son épée

épée se disant mon prisonnier. Voila, Monseigneur ; ce qui s'est passé & des faits dont Mr. de Valmerod ne sçauroit disconvenir. Je suis persuadé que vous êtes trop juste pour vouloir sur cela former un Procès à un de vos plus anciens serviteurs, vous protestant qu'il n'y a rien que de vray à tout ce que j'ay l'honneur de vous dire, & que personne dans le monde ne sçauroit être avec plus de respect que je suis, &c.

Je prens la liberté de joindre ici, Monseigneur, une Attestation de gens de condition & desintéressez chez qui je me trouve logé, qui ont été témoins de tout ce qui s'est passé entre l'Officier de votre Armée & moy. Je ne sçauois me persuader que cela ne fassé quelque impression sur votre esprit.

L'attestation se rapporte entierement à la Lettre.

Mr. le Marquis de Montigon étant repété tous les jours par les Ennemis, fut encore obligé d'avoir l'honneur d'en écrire à Sa Majesté en lui envoyant la Copie de la seconde Lettre qu'il avoit écrite à Mr. le Prince Eugene, par laquelle il se soumet à sa décision, ce qui fait que le Roy, après avoir examiné toutes choses, lui a fait l'honneur de lui mander qu'il étoit maître de sa destinée, de sorte qu'il est à presumer que dès qu'il sera guery & en état de monter à cheval il se rendra auprès de Mr. le Prince Eugene, ce qui fait bien voir par cette soumission, que

que quoy qu'il ne se soit jamais crû prisonnier, & que toutes les apparences soient pour lui, comme Mr. le Prince Eugene persiste à croire le contraire, il se soumettra à sa volonté, bien loin de vouloir manquer de parole, on ne peut sçavoir sitôt cette décision, même après qu'il aura reçu les ordres du Roy, qu'il doit avoir il y a déjà quelque temps.

Naples.

III. Le Royaume de Naples fit sujet aux Tremblements de Terre en souffrit un le 14. Mars qui y causa de très grands dommages, sur tout à Capoué où il y eut trois Eglises renversées. Celle de Benevent dans l'Etat Ecclesiastique fut presque entierement detruite; deux cent personnes y furent ensevelies sous les ruines des Maisons qui y tomberent, & il en seroit péri encore beaucoup davantage si les habitans effrayés de la premiere secoussé n'avoient eu la precaution de se sauver en rase Campagne. Le même jour il se fit par tout l'Etat Ecclesiastique un furieux Ouragan qui renversa quantité de Maisons, & arracha un grand nombre d'arbres. Il en couta même la vie à plusieurs personnes, & entre autres choses singulieres que l'on écrit

écrit là-dessus de Rome, on marque que le Marquis Strossi fut enlevé en l'air avec sa Caleche & transporté par le tourbillon à quelque espace de là, sans neantmoins avoir reçu d'autre mal que la peur. En Sicile le Mont Gibel jetta uneefroyable quantité de feu, de soulfre, de bitume & d'autres matieres enflammées qui après avoir desolé les Campagnes voisines, prirent leurs Cours du côté de la Mer, & endommagerent extremement la ville de Catania. Il se fit aussi sur Mer une violente tempête qui fit perir divers bâtimens, & particulierement une felouque, sur laquelle le Secrétaire du Cardinal de Giudice étoit embarqué, avec deux Pages du Duc d'Escalona & plusieurs autres passagers qui furent noyez. Il y avoit d'ailleurs sur cette Felouque une somme de septante mille écus des derniers du Roi qui fut engloutie dans les eaux, ce qui vient d'autant plus mal à propos que l'argent est d'une rareté surprenante par tout le Royaume de Naples. On en attribué la principale cause aux faillites des trois grandes Banques de la ville de Naples, & l'on tient de frequents conseils sur les moyens d'en rétablir le credit, mais la chose

chose paroît très difficile pour ne pas dire impossible. On a aussi fait sonder les Convens les plus riches de la ville de Naples qui sont en très grand nombre pour les porter à donner au Roi l'argenterie de leurs Eglises, & on leur a offert de leur engager autant de Fiefs qu'ils voudroient pour feureté de leur remboursement, mais jusqu'à present ils n'ont point voulu y entendre, sachant bien que selon la maxime du Gouvernement present, tous les Domaines de la Couronne sont inalienables, & qu'ainsi il pouroit aisément arriver qu'un jour on leur osteroit les fiefs, sans leur rendre leur argent. On ne desespere pourtant pas que la presence du Roi Philippes ne soit capable de determiner les moines à donner, aussi-bien que les autres Ecclesiastiques, & tout le reste du Royaume. C'est dequoi on fera bien tôt instruit, car les dernieres nouvelles d'Italie portent que ce Prince arriva à Baya le jour de Pâques dernier après une navigation de noeuif jours, que le lendemain il devoit faire son entrée dans la ville de Naples, & qu'après avoir sejourné quinze jours en cette Capitale, il se rendroit à Rome pour y recevoir l'investi-

vestiture des mains du Pape. Je doute toutes fois qu'il puisse faire si peu de séjour à Naples, car apparemment il voudra faire assembler les Etats Généraux, & cela ne peut pas être expédié si promptement. On assure que pour se rendre la Noblesse du Royaume favorable il a porté avec lui pour deux cent mille écus de montres, de Portraits, d'épées d'or, d'agraffes de Diamants, & d'autres semblables bijoux, dont il fera présent à ceux que le Gouverneur & le Conseil lui indiqueront. Je trouve la politique fort bonne. Souvent un bijou de cent ecus donné à propos par un Prince, lui en rapporte cent mille, mais comme à Naples, le peuple est fort considérable, & que ce Peuple demande du bled, & non pas des bijoux, je tiens que l'on auroit mieux fait d'y conduire des bâtimens chargez de grain, que des caisses remplies de joyaux.

Au reste tout est présentement assez tranquille à Naples, ce qui vient de ce que le nombre des gens de guerre y est beaucoup augmenté. Il y en arrive journellement, & l'on prétend que le Roi Catholique y aura avant la fin du mois de May 6000. chevaux &

16000.

16000. hommes de pied. Le Marquis de Grigni commandera ces Troupes en Chef, sous le titre de General des Armes, mais il ne laissera pas d'être toujours subordonné au Viceroi.

J'apprends à ce moment que les principaux ordres Religieux de la Ville de Naples ayant refusé tout net de donner leur argenterie, ont été taxez à contribuer au service du Roi dans le terme de trois semaines la somme de 250000. Ducats. Je croi vous avoir aussi marqué ci-devant que le Roi a mis une autre Taxe sur tous les Seigneurs étrangers qui possèdent des Fiefs dans le Royaume de Naples, laquelle monte aux deux tiers du Revenu annuel desdits Fiefs, & que Sa Majesté a déjà emprunté quatre cent mille écus sur ce fonds.

Milan.

IV. On augmente les fortifications du Château de Milan, & l'on a renfermé dans celui de Pavie environ quatre vingt personnes suspectes, mais en même tems on a relâché quelques autres & particulièrement le Prêtre Camifano qui n'a pu être convaincu de ce dont on l'avoit accusé.

Ce-

Cependant les François sont toujours veus de fort mauvais œil, non seulement dans la Capitale, mais aussi par tout le Duché. Les Païsans en tiennent presque autant qu'ils en peuvent attraper à l'écart, & cela va si loin que le Duc de Vendôme a été obligé d'en faire des plaintes, sur lesquelles le Prince de Vaudemont Gouverneur general a fait une Ordonnance qui enjoint à toutes les Communautés & aux Villages d'amener à la Ville ceux qui tuent les Soldats, à peine d'une amende de 200. écus, pour chacun de ceux qui se trouvera avoir été tué. Le Roi a augmenté l'Impôt du Sel d'un sou par livre, & a ordonné que les lettres payeroient d'oresnavant double port, ce qui augmente la haine des habitans contre les François, lesquels ils accusent d'être Auteurs de cette nouvelle imposition. La Congregation d'Etat a même résolu d'envoyer là-dessus des Deputés au Roi, pour lui représenter l'état de ce Duché, & demander du soulagement, dans l'impossibilité où il est de fournir à l'entretien de l'Armée. Ces Deputés doivent aussi demander au Roi que les Contributions soient étendues sur les Ecclesiastiques du Milanez qui
en

ne pourroient facilement supporter les deux tiers, mais comme le Gouverneur General a déjà empêché ci-devant une semblable deputation, on craint qu'il n'empêche encore celle-ci.

On apprend de Venise, que le Marquis du Hamel qui a été choisi par le Senat pour commander l'Armée de Terre ferme, arriva en cette Ville le 13. Avril dernier avec un magnifique Equipage, & un grand nombre d'Officiers qu'il a menés au service de la République. Je suis Monsieur vôtre &c.

P. S. Voici, Monsieur, la Copie de la Sentence de mort qui a été rendue contre le Marquis del Vasto, & dont je vous ai parlé dans la Lettre ci-dessus.

L A Cause ayant été aujourd'hui rapportée dans la Congregation Criminelle particuliere, tenue par ordre de Sa Sainteté, Nous disons, prononçons, déclarons & sententions le Marquis del Vasto & de Pescaire comme trouvé coupable des faits rapportez dans le Procès & punissable de droit, pour n'avoir pas comparu par devant nous per-
Tome XXI. Z son-

sonnellement afin de se purger des choses dont il se trouve accusé, en sorte qu'il a encouru les peines portées dans le Monitoire qui a été fait contre lui & légitimement exécuté, & qu'il doit être condamné comme nous le condamnons au dernier supplice, qui est d'avoir la Tête tranchée, avec confiscation de tous ses biens applicables à la Chambre Apostolique. Pour cela nous ordonnons que s'il est jamais rencontré dans aucunes des Places appartenantes au S. Siege, après qu'on aura reconnu sa personne dans les formes, il sera conduit au lieu ordinaire des exécutions, qu'on y dressera un échaffaut, & qu'il y aura la Tête coupée, afin que sa punition convienne à son crime & qu'elle serve d'exemple aux autres, ce qui a été prononcé par moi Marc Antoine Venturinus, Lieutenant, le 18. Mars 1702.



LET-

L E T T R E I I.

*Affaires du Nord.**Pologne.*

MONSIEUR.

I. L'Ambassade de la Republique de Pologne au Roi de Suede composée de deux Senateurs, & de trois Deputez de la Noblesse, partit de Varsovie le 17. Mars dernier pour se rendre auprès de Sa Majesté Suedoise; & voici, à ce qu'on pretend, la principale substance des instructions qui ont été données à ces Ambassadeurs par la Republique sous la signature du Cardinal Primat & Grand Referendaire de la Couronne.

„ Que la Republique avoit donné
 „ des preuves suffisantes au Roi de
 „ Suede de son amitié & de sa fermeté
 „ à persister dans ses Alliances, & par-
 „ ticulierement dans cette occasion où
 „ elle n'avoit point voulu entrer dans
 „ les desseins dangereux du Roi de Po-
 „ logne, pour que S. M. S. en puisse
 „ douter. Que S. M. S. étoit peu re-
 „ connoissante du service que la Repu-
 „ blique lui avoit rendu en s'opposant
 „ Z 2 „ aux

„ aux desseins du Roi, & en l'obligeant
 „ de renvoyer en Saxe des troupes qui
 „ pouvoient devenir fatales à la Suède,
 „ puis que S. M. pour les en recompenser
 „ inondoit de ses troupes les Provin-
 „ ces de la Republique: Que toute la
 „ Pologne avoit été scandalisée de ce
 „ procédé; mais que la Republique
 „ avoit cependant mieux aimé, avant
 „ d'en venir à une rupture, se servir des
 „ voyes de la douceur, pour obliger S.
 „ M. S. à retirer ses troupes de ses Ter-
 „ res & de ses Forteresses, afin de renouer
 „ les Alliances & l'ancienne amitié si
 „ utiles aux deux Royaumes. Que S.
 „ M. S. ne pourra légitimement preten-
 „ dre aucune réparation de la Republi-
 „ que, puis qu'elle n'étoit pas respon-
 „ sable des entreprises de son Roi, com-
 „ me Electeur de Saxe: Que les Lettres
 „ du Roi de Suède tendantes à exhorter
 „ les Polonois à détrôner leur Roi blef-
 „ soient la délicatesse des cœurs de tou-
 „ te la Nation toujours fidèle à ses Rois.
 „ Qu'elle n'avoit servi qu'à réveiller
 „ l'amour naturel des Polonois pour
 „ leur Roi, & à produire des assuran-
 „ ces nouvelles de vouloir sacrifier leurs
 „ biens & leur vie pour la conservation
 „ de S. M. que le Roi de Suède ne devoit
 „ point trouver étrange ni désagréable
 „ ce que la Republique faisoit déclarer
 „ par ses Ambassadeurs, si elle confi-
 „ de-

„ devoit l'ancienne amitié & les Allian-
 „ ces de cet Etat avec la Suède, & qu'on
 „ pouroit renouveler *Salvo Rege, salvis*
 „ *Legibus*, pourvu que S. M. S. ne vou-
 „ lût point s'écarter des Loix de l'équi-
 „ té. Que la Republique toujours prê-
 „ te à faire voir son zèle pour rétablir
 „ & conserver la tranquillité du voisi-
 „ nage, offroit sa Médiation sur les diffé-
 „ rens de S. M. S. & Polonoise, mais aux
 „ conditions suivantes. 1. Qu'avant
 „ d'en venir à cette Médiation, le Roi
 „ de Suède retireroit toutes ses troupes
 „ des Provinces de la Republique & de
 „ la Courlande. 2. Qu'Elle rendroit à
 „ la Republique toute l'Artillerie Sa-
 „ xonne prise au Fort de Dunamonde,
 „ à Birsin & par tout ailleurs, par ce
 „ que la Republique en étoit propriétai-
 „ re, en vertu de la donation que le Roi
 „ de Pologne lui en avoit faite il y a
 „ quelques années; & qu'il ne seroit
 „ pas juste d'en priver la Republique
 „ à cause du mauvais usage que son Roi,
 „ qui s'en étoit réservé l'usage pendant
 „ la vie, en avoit fait comme Electeur
 „ de Saxe. 3. Que l'Ambassade susdite
 „ devoit demander là dessus une Répon-
 „ sionse positive, & donner part à la
 „ Republique du succès de sa Negocia-
 „ tion; mais qu'en cas qu'on cherchât
 „ à trainer l'affaire en longueur, ou
 „ qu'on n'allât pas de bonne foi, elle
 „ devoit attendre de nouveaux ordres.

Je n'oserois vous assurer que ce Memoire soit entierement fidelle, & conforme à la teneur des Instructions de la Republique; car toutes les pieces qui nous viennent de Pologne sont très-sujettes à être alterées. Quelquefois même elles sont entierement fausses. Mais au cas qu'il n'y ait rien à reprendre en celle-ci, il me semble que le Roi de Suede n'y trouvera pas son compte. Aussi écrit-on que ce Prince n'a point encore donné audience aux Ambassadeurs qui lui ont été envoyez, & qu'après les avoir entretenus long-tems en son Armée par differents delais, il leur a enfin déclaré que ce seroit à Varsovie qu'il les entendroit. Cependant il s'est avancé jusques bien avant dans la Lithuanie. Il a fait entrer ses Troupes dans Wilna & dans Grodno, & il a fait conduire à son Armée toute l'Artillerie & toutes les munitions qui étoient en ces deux villes. Il en a aussi exigé de grandes contributions ainsi que de toute la Samogitie, & l'on assure qu'il est presentement en marche pour se rendre à Varsovie. On ajoute que les Princes de la Maison de Sapieha se sont joints à lui, & qu'il leur a promis de les proteger en tous leurs Droits. Quoi qu'il en soit, la consternation est fort grande à Varsovie. Chacun y songe à mettre ses meilleurs effets à couvert, & quantité de Bourgeois se disposent à se reti-

retirer ailleurs. Le Roi de Pologne avoit eu dessein d'assembler un Conseil de Senateurs, pour concerter avec eux les moyens de repousser les Suedois, & de s'opposer à leurs desseins, mais ceux qui sont absens n'ayant pas jugé à propos de revenir, les autres se sont aussi retirez, de sorte que Sa Majesté est demeurée dans un extrême embarras. On croit qu'elle prendra le parti de la retraite, & qu'elle se rendra à Cracovie, ou même qu'elle passera en Saxe, à moins que suivant ses Univeraux la Noblesse Polonoise ne vienne à monter à cheval, & à se déclarer en sa faveur, ce que l'on n'ose presque pas esperer. Effectivement à la reserve du Prince Wiesnowieski Sous-Maréchal de Lithuanie, qui s'est mis en Campagne avec les soixante Compagnies dont je vous parlois le mois passé, & qui a été joint par Oginski avec un petit nombre des siens, il ne s'est trouvé jusqu'ici personne qui ait pris le parti du Roi. On assure même que le Cardinal Primat & le Comte Jablonewski Grand General de Pologne ont écrit séparément des Lettres Circulaires à la Noblesse & aux Troupes pour les empêcher de se joindre à Oginski, & que les Deputez de Samogitie ont demandé que ce Seigneur soit déclaré perturbateur du repos public & ennemi de la Patrie.

Les Gazettes ont beaucoup parlé d'un

neral Major Morner a eu diverses fois affaire avec les gens du Prince Wieszno-wiesky & d'Oginsky , & presque tous-jours avec avantage. J'ai même vu un Extrait d'une Lettre écrite par lui le 8. Avril dernier, où il marque qu'il avoit gagné sur eux onze pieces de Canon.

II. La Ville de Dantzick a enfin donné satisfaction au Roi T. C. de l'insulte faite en 1697. aux Vaisseaux du Prince de Conti, & voici de quelle maniere la chose s'est passée. Les Magistrats de la Ville étant assemblez dans leur Maison de Ville un des jours de Février dernier, on leur vint dire qu'il paroïssoit un Navire François , & aussi-tôt ils ordonnent qu'on le saluât de neuf coups de Canon. Ce n'étoit pourtant qu'un Marchand de Saint Malo, mais les conditions que le Roi T. C. leur avoit imposées, exigeoient qu'ils fissent cette démarche, & ne leur permettoient pas de distinguer à cet égard les Navires marchands d'avec les Navires de Guerre. Le Capitaine du Navire ne croyant pas que ce salut le regardât, n'y répondoit point, mais on lui envoya dire qu'on tiroit pour lui, & alors il rendit coup pour coup, sur quoi le Château remercia de cinq coups que le Capitaine rendit incontinent. Ensuite le Capitaine du Château se rendit à son bord pour lui faire compliment & l'assurer qu'il étoit le bien

venu.

venu. Il lui dit de plus qu'aussi-tôt qu'il seroit à terre, le President du Conseil ne manqueroit pas d'aller lui rendre visite à son Auberge, mais comme il étoit stipulé que le Roi se contenteroit à cet égard du compliment, & qu'il n'exigeroit pas qu'on en vint à l'effet, le Capitaine du Vaisseau eut la civilité de prévenir la visite du President, en allant lui-même le visiter. Il en fut reçu, dit-on, avec mille témoignages d'amitié, & en fut très-bien regalé, ce que firent aussi les Deputez de la Ville, qui étoient revenus depuis peu de France, & qui avoient fait toute cette Negociation. On accorda aussi au Capitaine quelque composition sur le Droit des Vins qu'il déchargea.

III. Diverses personnes de consideration ont fini leurs jours depuis peu en Pologne. Entr'autres le Comte Jablonowski Grand Maréchal de la Couronne, le Vaivode de Sendomir, & l'Evêque de Cracovie. Le Roi a nommé pour remplir la place de ce dernier l'Evêque de Presmissie, qui est frere de la femme du Grand Tresorier, & de celle du nouveau Chambellan, & il a donné l'Evêché de Presmissie qui devenoit vacant par cette nomination à l'Evêque de Chelm, lequel aura pour successeur dans l'Evêché qu'il quitte le Suffragant de Cracovie.

Z 6

IV. Le

IV. Le Roi persiste dans la resolution de ne point vouloir reconnoître le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, & il a ratifié le Traité fait avec l'Empereur. On a eu la confirmation de la Revolte des Cosaques Moscovites, causée par l'emprisonnement de leur General Mareppa. On dit qu'ils recherchent la protection du Cham de la Krimée. Je suis Monsieur votre &c.

L E T T R E I I I.

Affaires de France.

MONSIEUR.

I. **L**A réponse que Leurs Hautes Puissances donnerent le mois dernier à Monsieur Barré sur son Memoire, ayant fait connoître au Roi que la consternation n'étoit pas si grande en Hollande qu'on se l'étoit imaginé en France, & que L. L. H. H. P. P. n'étoient nullement disposées à faire par frayeur des démarches qui seroient contraires à la prudence; Sa Majesté declara aux principaux Officiers qui se trouverent lors auprès d'elle que c'étoit tout de bon qu'il falloit se preparer à la guerre, & que désormais ils feroient mieux leur Cour en se tenant à leurs Postes, qu'en
fre-

frequentant avec tant d'assiduité les appartemens de Versailles. Le Roi fit dire en même tems à Monsieur le Prince, comme Grand Maître de sa Maison, de faire en sorte que les Equipages de Monsieur le Duc de Bourgogne fussent prêts pour la fin du mois au plûtard, & il envoya un Courier au Maréchal de Boufflers, avec ordre d'observer les mouvements des ennemis, & de se tenir prêt pour l'action. On assure que Sa Majesté avoit formé le dessein d'assiéger Juliers au commencement du mois de May, & toutes les Nouvelles tant imprimées que manuscrites l'ont publié ainsi, mais l'Empereur ayant lui même assiégé Keiserfwaert au milieu du mois d'Avril, Sa Majesté T. C. fut obligée de donner ses premiers soins au secours de cette Place. Le premier avis du siège fut apporté le Mardi au soir 18. Avril par un Express du Maréchal de Boufflers, & le lendemain matin il se tint un Grand Conseil extraordinaire, dans lequel il fut résolu que Monsieur le Duc de Bourgogne partiroit dès le 25., & que cependant le Maréchal de Boufflers marcheroit en diligence avec le plus de monde qu'il pourroit du côté de la Place assiégée pour y jeter du secours, & faire d'ailleurs ce qui lui sembleroit de plus avantageux au service du Roi. Le même jour le Maréchal de Catinat partit pour l'Al-
Z 7 lema-

lemagne après avoir pris congé du Roi, & le lendemain le Comte de Tallard partit semblablement pour aller commander dans l'Electorat de Cologne à la place du Marquis de Montrevel que le Roi étoit obligé de rappeller parce qu'il s'étoit brouillé avec l'Electeur.

Le Lundi 24. Monsieur le Duc du Maine partit en Chaise de poste, & le Mardi 25. Monsieur le Duc de Bourgogne partit aussi accompagné de Monsieur de Montesson son Capitaine des Gardes, de Monsieur Bayas son Ecuyer, & de plusieurs autres. Ce Prince coucha le soir à Peronne, le lendemain à Mons, & le jour suivant à Bruxelles, d'où il se rendit à l'Armée du Maréchal de Boufflers pour y commander en personne comme Generalissime des Armées du Roi son Ayeul aux Pais-bas & dans l'Electorat de Cologne. Comme les Troupes qui auroient dû servir au siège de Juliers si on l'avoit entrepris, ont été toutes envoyées au secours de Keiserwaert, on se flatte à la Cour d'un bon succès de ce côté-là, mais ce qui embarasse le plus comme investi, & tire contribution de tout le pais qui est entre cette Ville & celle de Strasbourg, sans que jusqu'ici l'on ait pûs'y opposer, parce que le Marquis d'Uxelles qui commande à Strasbourg

bourg n'a point assez de troupes pour le faire avec succès. On est sur tout alarmé des grands preparatifs maritimes qui se font en Angleterre & en Hollande, & l'inquietude est d'autant plus grande à cet égard que l'on ignore à quelle expedition elles sont destinées.

II. Je ne sçai pas précisément combien la France pourra mettre cette année de Vaisseaux ensemble, mais jusques à present je n'entends parler que de dix que l'on arme à Brest, autant à Toulon, autant à Dunkerque, & cinq ou six autres à Rochefort, ce qui joint à ceux qui ont porté le Roi d'Espagne à Naples ne peut pas monter en tout à plus de quarante Vaisseaux sans les Galeres & les Brulots. Cependant il est certain que Monsieur le Comte de Thoulouze Grand Amiral de France se dispose à partir, si déjà il n'est parti, pour se rendre à Toulon où il doit s'embarquer, & j'avoüe que je ne puis pas bien comprendre que l'on envoie un si Grand Prince pour ne commander qu'une si petite Flotte.

III. On écrit de Brest du 20. du même mois d'Avril que le jour precedent cinq des plus gros Vaisseaux de l'Escadre du Comte de Chateau-Renaud y étoient arrivés de la Martinique, que cinq autres Vaisseaux de la même Escadre avoient pris la route de Toulon, & qu'un

autre Vaisseau avec une Flute & un Brutot étoient allez à Rochefort, mais que tous ces Batimens étoient si endommagez des vers & de la pourriture que de long-tems ils ne seroient en état de servir. On ajoute que les Armateurs de tous ces Ports avoient receu leurs Commissions pour se mettre en mer, & que pour les mieux encourager le Roi leur avoit permis de vendre librement en France toutes les Marchandises de contrebande dont ils seroient Capture, & leur avoit même relâché le droit du dixième qu'ils doivent à l'Amirauté. On dit que ces Commissions ne font, quant à present, que contre les Hollandois & contre les Impériaux, & non contre les Anglois; ce dont on ne menquera pas d'être bien-tôt informé. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi a enfin pris la resolution de faire la Guerre à la Hollande, & que de plus ill'a déjà mise en execution, ayant ordonné dès le 22. du passé à ses Sujets de courir sus aux Hollandois tant par mer que par terre, & par tout où ils les rencontreront. On allegue pour cause de cette rupture les mouvemens faits depuis peu en faveur de Sa Majesté Imperiale par les Troupes auxiliaires de Hollande, & l'on ne songe pas qu'il y a plus d'un an que le Roi très-Chrétien fait la Guerre de cette maniere en faveur du Roi d'Espagne

gne tant en Italie qu'aux Pays-bas, & même en Allemagne, sans croire néanmoins avoir rompu la Paix avec l'Empereur. Mais il y a long-tems que la France est en possession de blâmer en autrui ce qu'elle pratique elle-même. Au reste, je dois vous dire que Sa Majesté, pour n'en point faire à deux fois, a donné les mêmes ordres contre les Impériaux, & a de plus commandé qu'on mit en prison tous ceux qui se trouveront en son Royaume. Elle a même fait conduire à la Bastille le fils du Chancelier de Hanover.

IV. Je vous ai dit que le Roi avoit resolu de mettre en charge tous les emplois de Commissaires & de Controleurs de Marine. Le prix de chacune de ces charges a été depuis réglé à 33000. livres, & pour encourager les acheteurs Sa Majesté y a affecté 3000. livres d'appointemens. On a publié un Arrêt du Conseil d'Etat qui décrit les especes d'or & d'argent dans le Commerce, & qui regle sur quel pied elles seront reçues dans les Monnoyes & Bureaux de receipt pendant les mois de May & de Juin. Il n'y a que fort peu de tems que cela avoit été fait, mais que voulez vous, on a besoin d'argent, & on tâche d'en trouver.

V. Le Duc d'Arcos Grand d'Espagne est

est rentré en grace, & se dispose à s'en aller en Italie auprès du Roi Catholique. On attend d'ailleurs à la Cour l'Amirante de Castille, qui doit venir relever le Marquis de Castell dos Rios en qualité d'Ambassadeur d'Espagne, & ce dernier est destiné, dit-on, à la Vice-Royauté du Perou. Tout cela donne lieu à bien des discours. Voici deux Lettres du Roi T. C. l'une au Roi Catholique son petit-fils, l'autre à la Reine Epouse de ce jeune Prince. Toutes deux ont pour sujet la fermeté de courage que leurs Majestez Catholiques ont témoigné en prenant la résolution de se separer, pour prevenir les fâcheuses révolutions qui auroient pu arriver en Espagne, si la Reine avoit suivi le Roi en son voyage d'Italie.

Lettre de Sa Majesté Très Chrétienne au Roi Catholique.

A Versailles le 22. Mars 1702.

J'Ay pû douter de vôtre fermeté, sans rien diminuer de la bonne opinion que j'ay de vos sentimens. Je sçai quelle est vôtre tendresse pour la Reine: j'ay compris la peine que vous auriez à vous separer d'Elle. Vôtre amitié doit être encore augmentée de la sienne: C'est vous aimer véritablement, que de préférer vôtre Gloire à sa propre satisfaction. La résolution que vous prenez l'un & l'autre

autant

autant de loüange, qu'elle est conforme à vos interêts: Regardez presentement vôtre mariage comme le plus grand bonheur de vôtre vie; La complaisance de la Reine, sa douleur, & sa raison, ne sont pas moins rares, qu'il est extraordinaire de trouver toutes ces qualitez dans une personne de son âge. La Lettre que vous avez écrite au Cardinal Porto-Carrero est admirée: Je ne crains point de vous donner trop bonne opinion de vous même: Je souhaite au contraire, que vous l'ayiez telle que vous devez, & que je l'ay de vous. Quelque particuliere que soit mon amitié pour vous, Je sçai qu'elle ne m'aveugle point; Et je vois avec un sensible plaisir, par toutes vos actions, que je vous rends justice. Je prie Dieu qu'il vous comble de toutes ses benedictions; dont je le remercierai, comme répandues sur moi-même.

Lettre du Roi Très Chrétien à la Reine d'Espagne.

A Versailles le 22. Mars 1702.

J'en'ay pû douter que vôtre amitié tendre & vive pour le Roi d'Espagne, ne vous fit ressentir toutes les peines d'être obligée à vous separer de lui; Mais j'avouë que je ne pourrois croire que cette separation fût une nouvelle occasion pour moi de vous aimer d'avantage, & de reconnoître que vôtre esprit, vôtre raison, & vos sentimens, surpassent beaucoup

tout

tout ce que j'en avois appris jusqu'à present. C'est aimer veritablement le Roi mon petit-Fils, que de preferer sa Gloire à toute autre consideration; Et je dois plutôt vous donner les justes louanges que vous meritez, que les avis que vous me demandez pour votre conduite. Je suis persuadé qu'il suffit pour la bien regler, que vous suiviez votre inclination naturelle: Elle vous porte à remplir tous vos devoirs. Je ne pretends pas cependant, vous refuser les lumieres que l'experience peut m'avoir donné; Mais je suis persuadé, que j'aurai le plaisir de voir que Votre Majesté, d'Elle-même, aura prevenu mes conseils; Et que je n'aurai qu'à vous louer, & à vous aimer de toute ma tendresse.

VI. Le Roi T. C. ayant fait ses Paques le 15. Avril dernier distribua les Evêchez vacants. Celui de S. Malo fut donné à l'Abbé des Marais Agent du Clergé qui a été autrefois Capitaine aux Gardes. Celui d'Agde à l'Abbé de Feuquieres avec une pension de 3000 livres. Celui de Beziers à l'Abbé Poeppe Chanoine de Lion; celui de Senlis à l'Evêque de Dole frere de Monsieur de Chamillard Ministre & Secrétaire d'Etat; celui de Dole en Gascogne à l'Abbé d'Argençon Doyen de St. Germain de l'Auxerois; & celui de Toul à l'Abbé de S. Aubin. S. M. fit aussi la distribution de plusieurs autres moindres Benefices dont le denombrement seroit trop long. On apprend que

Mois de May, 1702. 527
que le Chevalier Jean Bart est mort, & que le Roi a nommé M. de Pointis pour aller à sa place commander l'armement de Dunkerque. Je suis, Monsieur, &c.

L E T T R E I V.

*Affaires d'Allemagne.**Vienne.*

MONSIEUR,

I. UN Courier depêché par le Comte Wratisslaw apporta le 31. Mars dernier la triste nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, & en même tems celles de la Resolution où étoit la Reine Anne de maintenir les Alliances que ce grand Prince avoit faites, & d'exécuter avec vigueur les affaires qu'il avoit projetées. Ainsi la Cour ressentit toute à la fois une grande tristesse & une grande consolation. Divers Conseils furent tenus sur cet accident funeste, & on conclut que puis que Sa Majesté Britannique aujourd'hui regnante ne changeoit rien aux mesures qui avoient été concertées, on n'y changeoit rien aussi. Suivant cela le voyage du Roi des Romains pour venir commander l'armée du haut Rhin demeura toujours resolu, & l'on continué de travailler en diligence à ses Equipages. Cc

528 *Lettres Historiques.*

Ce Prince a eu quelques accès de fièvre, mais il en a été tiré heureusement par le secours de la saignée, & presentement il se porte fort bien. Voici la liste des Troupes qu'il commandera, outre les quarante mille hommes de Troupes auxiliaires que les Cercles doivent fournir.

<i>Infanterie.</i>		Zolern	1000
Baden	2500	Darmstad Phil.	1000
Salms	2500	Cufani	1000
Bareith	2500	Anspach	1000
Thungen	2500	<i>Dragons.</i>	
Furtemberg	2500	Bareith	1000
Marfigli	2500	Hyrum	1000
Ofnabrug	2500	Castelli	1000
Suisles	2400	<i>Hussars.</i>	
Saxe Cobourg	1800	Kollonitz	1000
Saxe Eifenac	1800	Gombosch	1000
<i>Cavallerie.</i>		Loos	1000
Groensfeld	1000	Forgatz	1000
Hanover Maxim.	1000	Esterhafi	1000
Zante	1000	Cungabegh	1000

Somme totale, 39500 hommes.

Pour l'armée d'Italie elle ne sera pas tout à fait si forte que celle du Rhin, mais lors que les Troupes de renfort qui sont en marche pour la joindre seront arrivées, on compte qu'elle montera neantmoins à plus de cinquante mille hommes effectifs. L'Empereur n'ignore pas qu'il est de la dernière importance pour le bien de son service que le Prince Eugene reçoive ponctuellement les secours dont

Mois de May, 1702. 529

dont il a besoin, & pour se trouver mieux en état de les lui envoyer promptement il a pris la Resolution de demolir quelques places du Royaume de Hongrie, dans lesquelles on avoit entretenu Garnison jusques à present. On attend aussi de jour à autre les 8000. hommes que le Roi de Pologne s'est obligé par le dernier Traité de fournir à l'Empereur, & le Comte de Trautmansdorf qui est en Suisse a fait sçavoir que les loüables Cantons ont consenti à la levée de deux Regiments pour le service de Sa Majesté Imperiale. On assure que la Reine des Romains se tiendra à Ausbourg pendant que la Campagne du Roi son Epoux durera, & pour vous donner encore une Liste voici celle des personnes qui doivent les Accompanyer.

Liste des personnes qui accompagneront le Roi des Romains.

- Le Prince de Salms Grand Maître.
 - Le Comte de Trautson Grand Chambellan.
 - Le Prince de Dietrichstein grand Ecuyer.
 - Le Comte de Martinitz Capitaine des Gardes du Corps.
 - Le Comte de Koningseck.
 - Le Rhingrave Capitaine des Gardes des Hallebardiers.
 - Le Comte Joseph de Paar Grand Maître des Offices.
- Le

Le Comte Henri de Thaur } *Majors Gen.*
 Le Comte Leopold de } *presentement*
 Hermstein. } *en Italie.*

Le jeune Comte de Kaunitz.

Le Comte Gallasch.

Le jeune Comte d'Ottingen.

Le jeune Comte de Lobkwitz.

Le Comte Philippe de Zinzendorff.

Le Comte de Schafgotsch.

Le Comte Caraffa.

Le Comte Max Starem- } *Ajudans.*
 berg. }

*Liste de ceux qui accompagneront la Reine
 des Romains.*

Le Prince de Lobkowitz Grand Maître.

Le Comte de Flasching.

Le Comte François-Adam de Schwartz-
 zenberg

Le Comte de Rolhal, *ou bien*

Le Comte de Colatto, *l'un des deux.*

Hanover.

II. Les conditions d'accommodement qui avoient été proposés dans la dernière affaire aux Ducs de Wolfembutel étoient en substance celle ci. 1. *Qu'ils abandonneroient l'Alliance de la France.* 2. *Qu'ils se déclareroient pour l'Empereur.* 3. *Qu'ils fourniroient aux Alliez un certain nombre de Troupes.* 4. *Et qu'ils donneroient des seuretez pour la garantie de cet accord.*

Le Duc Rodolphe Auguste étoit assez porté à accepter ces propositions, mais le Duc Antoine Ulric en étoit au contrai-

re

re fort éloigné, & celui ci ayant gagné l'autre, tous deux repondirent que comme les Troupes de Zell & de Hanover étoient entrées sans raison dans les Terres de Wolfembutel, ils pretendoient d'abord. 1. *Que lesdites Troupes sortissent du país.* 2. *Que l'on rendit avec armes, & monture, les Cavaliers & Dragons que que l'on avoit faits prisonniers.* 3. *Que le dommage causé d'ailleurs fut réparé.* 4. *Et que l'on fit satisfaction aux Ducs de tout le tort qui leur avoit été fait.*

Ces Ministres Alliez ne voulurent point recevoir cette reponse. Ils dirent qu'ils n'avoient point ordre de traiter sur ce pied là, & rendirent le Memoire tel qu'ils l'avoient reçu. Cependant les deux Ducs depêcherent des Couriers à Ratisbonne & à Vienne pour se plaindre à l'Empereur & à l'Empire de la maniere dont on en usoit avec eux, suposant que les Lettres avocatoires de l'Empereur avoient été expédiées sur de fausses informations, mais les Troupes de Hanover & de Zell qui étoient dans le Pays ne laisserent pas d'y exiger des contributions. & de travailler à fortifier la petite Ville de Pina. Elles se preparentoient même à faire le siege Brunswick, & n'attendoient pour cela que l'expiration d'une Trêve qui avoit été arrêtée pour jusqu'au 15 Avril; mais par les bons soins du Duc de Holstein Ploen, de Mon-

Tome XXI.

A a

fieur

seur Fuchs Ministre de Sa Majesté Prussienne, & de Monsieur Cresset Envoyé d'Angleterre, le tems de cette Trêve fut employé à quelque autre chose de meilleur, Le Duc Rodolphe Auguste, qui est le Regent naturel du Pays, donna les mains à l'accommodement, & après avoir promis qu'il renonceroit à l'Alliance de la France, il consentit de plus à donner à l'Electeur de Hanover & au Duc de Zell 2400. hommes d'Infanterie, & 800. Chevaux, ne se reservant pour lui que 3000. hommes. Ce Traité fut signé le 19. d'Avril, & ratifié le 21; mais le Duc Anthoine Ulric n'y voulut pas entrer, & pour n'être pas obligé à le faire, il se retira dans le Pays de Saxe Gotha. Depuis cela le Marquis d'Usson Maréchal de Camp de Sa Majesté T. C. & son Envoyé Extraordinaire en cette Cour, s'est pareillement retiré, voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui.

Francfort.

III. La Diète de Norlinguen s'étant terminée à la satisfaction de Sa Majesté Imperiale, on a sceu que les Cercles avoient résolu d'envoyer cette année 40000. hommes à son service en qualité de Troupes auxiliaires, sçavoir le Cercle d'Autriche 16000., les Cercles de Swabe & de Franconie 18000., & les Cercles du haut & bas Rhyn chacun 3000. Jene sçai s'il y a un grand nombre de ces
Trou-

Troupes qui ayent déjà marché, mais enfin le Prince Louis de Bade est au delà du Rhyn depuis le commencement du mois dernier avec un Corps assez considerable. Ce Corps commença à se former autour de Philisbourg près de Rhyngaufen, & ensuite le Prince de Bade le transporta à Langencandel auprès de Landau où il se trouva beaucoup augmenté. Le même Prince de Bade se saisit de la petite Ville de Billig-Rhyn pour resserrer la Forteresse de Landau, & depuis il a aussi logé ses Troupes dans celle de Cronweissembourg, de sorte que la communication de Landau avec Straßbourg est presque entierement coupée. Pour lui il a toute celle dont il a besoin, par le moyen d'un Pont de Bateaux qu'il a établi à Spire, & il tient tout le pays sous contribution.

Keyserwaert.

IV. Le jugement du public touchant Keyserwaert s'est trouvé juste. On avoit effectivement dessein de l'assiéger, & Monsieur le Prince de Nassau Sarbrugh ayant recu pour cet effet les ordres de l'Empereur avec une Commission de Maréchal de Camp, Son Altesse fit investir la place le 16. Avril du grand matin par le General Dopf, qui a été aussi honoré par Sa Majesté Imperiale d'une Commission de Lieutenant General. Le même jour à onze heures le Prince de

Nassau arriva lui même, & fut d'abord reconnoître la Place avec les autres Generaux. Les ennemis tirerent quelques coups de Canon dont l'un passa par dessus la Chaise où étoit Son Altesse, & l'autre emporta la manche d'un Laquais qui étoit derriere la même Chaise. Le Prince ordonna ensuite les atraques, l'une du côté du haut Rhyn par les Hollandois sous le Commandement de Monsieur de Salisch Lieutenant General, l'autre du côté du bas Rhyn par les Prussiens sous le Commandement du Baron de Heyden aussi Lieutenant General. Le Prince auroit bien souhaité de faire attaquer dès le lendemain 17., mais cela ne se put faire, parce que ceux du pays ne livrerent pas les sabbines & les outils à remuer la terre dans le tems qu'ils avoient promis.

Le 18. au soir toutes choses étant prêtées, le Prince de Nassau fit commander à l'attaque Hollandoise 600. Pionniers pour ouvrir la tranchée, & 400. Grenadiers avec deux Bataillons entiers pour les couvrir, sçavoir les Bataillons de Dedem & de Way, ce qui réussit si bien que les travailleurs étoient à demi couverts avant qu'ils fussent apperceus par ceux de la Place. Le reste de la nuit les ennemis firent grand feu, mais les assiegeans ne laisserent pas d'avancer cent pas, & ne perdirent que dix ou douze hommes,

mes, entre lesquels il se trouva un Lieutenant du Regiment de Wilcke. Ce furent Mr. le General Dedem & Mr. le Prince de Holstein Beeck qui commanderent cette nuit là à la tranchée, & le Prince de Nassau Maréchal de Camp s'y trouva avec eux jusques bien avant dans la nuit.

Le 19. & le 20. furent employé à dresser les Batteries & à pousser les tranchées.

Le 21. au matin les ennemis profitant du mauvais tems qu'il faisoit firent une sortie avec 600. hommes, mais ils furent repoussez par les Régiments de Weyh & de Carls soutenus du Piquet que le General Salisch fit avancer. Le combat fut assez chaud, & le Regiment de Wegh souffrit un peu, sur tout au commencement. Les assiegeans y perdirent environ 50. hommes entr'autres un Lieutenant Colonel, deux Capitaines, & un enseigne, mais en recompence la perte des assiegez fut de plus de 100. soldats & trois Capitaines, outre 8. autres Officiers blesez.

Le 22. les Batteries Hollandoises commencerent à jouër l'une de 4. piéces & de 5. Haubizers, & l'autre de 5. piéces & de deux mortiers.

Le 23. on remarqua que la pluspart des Maisons de la ville étoient en feu, & les Prussiens dont l'attaque étoit & est du côté du bas Rhin attaquèrent un Isle qui est de ce même côté là tout proche de la

ville. Ils l'emportèrent avec beaucoup de bonheur, & les soldats qui la défendoient s'étant retirés dans la Redoute, se mutinerent ensuite & se rendirent malgré les Officiers. Les Prussiens ne perdirent pas plus de 20. hommes à cette expédition, & voyant que les Officiers François s'étoient jettés dans un Bateau pour se retirer dans la ville, ils firent une si terrible décharge dessus que le Bateau coula à fonds, & que tous ceux qui s'y étoient embarquez furent tuez ou noyez.

Le 24. on fit une nouvelle batterie de huit pièces de 24. livres, & sur l'avis que l'on reçut que les ennemis étoient en mouvement, on tint un Conseil de guerre auquel assistèrent l'Evêque de Raab, & Monsieur de Geldermalsen.

Le 25. il ne se fit rien. Le 26. on dressa encore une Batterie de six pièces à l'attaque Hollandoise, & le General voyant que celles de Prusse n'avançoient point, il leur donna neuf pièces de 24. livres de balle, & leur envoya Monsieur du Bouchet Ingenieur François pour conduire leurs approches.

Le 27. les Prussiens voulurent attaquer le Fort qui est du côté de Calcum, mais ils y trouverent des difficultés qui les obligèrent à eu desister le dessein. Cependant le Comte de Tilli qui étoit campé à Santen avec quelques mille hommes,

mes, ayant eu avis que le Maréchal de Boufflers, suivi de dix huit ou vingt mille hommes, se hâtoit pour le venir surprendre, il donna ordre pour faire marcher l'artillerie & le bagage, & suivit fort heureusement la nuit avec tous les siens, de sorte que le 28. lorsque le Maréchal de Boufflers arriva au Camp il n'y trouva plus personne.

Le 28. les Prussiens poussèrent leurs Tranchées jusques au pied du premier chemin couvert.

Le 29. on aprit par un Deserteur que les ennemis avoient jetté dans la ville à deux fois pendant la nuit, un secours de 700. hommes, dont chacun portoit deux Mousquets, mais que les Bombes causoient de grands dommages à ceux du dedans, & avoient fait sauter 15. ou 16. Tonneaux de poudre. Le même jour on dressa encore une batterie de quatre Haubizers, & l'on aprit par un exprès du Major General Hompusch que S. A. E. de Cologne étant sortie de Bonn le 28. à la tête de quelques mille hommes avoit fait mine d'attaquer la petite ville de Siebourg, mais que voyant que la garnison se préparoit à le bien recevoir, & que l'on avoit fait un détachement du Camp de Mulheim, S. A. E. s'étoit retirée avec précipitation à Bonn, & s'étoit contentée de piller quelques villages.

Le 30. on avança les Travaux & les

Prussiens se rendirent Maîtres d'une partie du premier chemin couvert, mais leurs Canons qui n'étoient pas bien pointez tuèrent quelques hommes à l'attaque Hollandoise.

Le 1. May un Officier que l'on avoit envoyé de l'autre côté du Rhin pour reconnoître les ennemis, rapporta que le jour précédent 600. hommes étoient venus au Fort qui est vis à vis de Keiferswaert pour se jeter ensuite dans la ville, qu'une partie de ces 600. hommes y étoient entrez pendant la nuit, mais que le jour étant venu, les autres n'avoient osé se hasarder à faire la même chose, à cause du grand feu du Canon qui donnoit sur eux. Il rapporta aussi que le Comte de Tallard étoit campé à Linn avec un corps de 6. a 7000. hommes. Ce jour là les Hollandois s'avancerent jusques au glacis de la contrescarpe, & les ennemis commencerent à tirer de la Tour avec certaines pièces de Canon legeres qu'ils retirent dès qu'elles ont tiré, de sorte qu'on ne peut pas les demonter.

Le 2. les Prussiens vouloient attaquer le Fort de Colonne, mais le tems étoit si mauvais qu'il fut impossible de l'entreprendre, les Soldats étant jusques aux genoux dans l'eau & dans la bouë.

Le 3. les pluyes continuelles empêcherent encore de rien entreprendre.

Le 4. les Prussiens attaquerent enfin sur.

sur les deux heures le Fort de Calcum, l'emporterent heureusement avec fort peu de perte, n'ayant eu que dix ou douze blesez, nonobstant le grand feu que les ennemis faisoient de la contrescarpe.

Je n'ay point de journal qui aille plus avant, mais bien quelques Lettres du 6. & du 9. de ce mois. Elles disent toutes également, que l'on decouvre de plus en plus que la Place est très bien fortifiée, & que l'on s'étonne du peu de monde que l'on y a perdu jusques ici, ce qui sans doute ne vient que de ce que les assiegez n'osent pas hasarder des sorties, & qu'ils tirent peu durant le jour. On juge qu'ils manquent de poudre, & cela est assez vraisemblable, puisque leurs Magazins ont sauté par deux fois. Pour du monde ils en ont assez, car outre les differends secours dont je vous ai parlé, ils en ont encore reçu un nouveau de cinq cents hommes. La plupart des Maisons de la ville sont reduites en cendres par les Bombes des assiegeants, & il est certain que la Place seroit prise il y a long tems si les elements n'avoient combatu pour sa défense autant ou plus que les ennemis même. Les pluyes continuelles qu'il a fait ont tellement enflé le Rhin que non seulement les fosses, mais aussi les tranchées ont été remplies d'eau, & que les Soldats en ont presque par tout jusqu'aux

genoux. D'ailleurs les Rempars de la place, humectez par ces pluyes, sont devenus si argileux qu'il est très difficile d'y faire de grandes breches. Les boulets de Canon s'y enterrent par tout, & semblent plutôt les fortifier que les détruire, mais toutes ces difficultés qui sont très grandes n'ont point été capables de ralentir jusques à present l'ardeur du Prince de Nassau. Il continué à faire bâter en brèche au corps de la Place, & l'on ne doute point qu'il ne fasse donner l'assaut à la Contrescarpe dès que le tems le permettra. Je ne dois pas oublier de vous dire que dès les premiers jours du siège on rompit à coups de canon le Pont volant des assiegez, mais cela n'a point empêché qu'ils n'ayent reçu du secours de tems en tems, par le moyen de quelques bateaux avanturiers qui se hasardent à passer la nuit quand il fait quelque grand broüillard, & qu'on ne les peut appercevoir. Le Prince hereditaire de Hesse Cassel qui a été huit jours devant Keiserwaert en partit le 6. de ce Mois pour aller querir 6000 hommes des Troupes du Land-Grave son pere, & on l'attend de jour en jour avec ce renfort.

Cologne.

IV. Outre les Regimens qui sont devant Keyserwaert, & qui veritablement ne sont pas en grand nombre il y a encore quatre ou cinq mille chevaux campe-

pez

pez à Mulheim, sous le commandement du Major General Hompusch.

Après que le Comte de Tilli se fut retiré de Zanten, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, il vint se poster à Clarenbeck près de Cleves & de Cranembourg, & il y fut joint un des jours suivans par le Comte d'Atlone avec 6000 Chevaux, ce que le Maréchal de Boufflers s'étoit proposé d'empêcher, puis par les onze Bataillons Anglois qui avoient auparavant campé à Rosendael, & ensuite par quelques autres Troupes, de maniere que cette Armée est presentement forte de vingt-cinq à trente mille hommes. Depuis cela elle a remporté par ses partis divers avantages sur l'ennemi, entr'autres le 2. de ce mois. Le General Major Dompré avoit été envoyé le soir precedent à la découverte avec 1000 Chevaux. Il rencontra le matin près de Calcar un autre detachment de 500. Cavaliers ennemis, & l'ayant chargé il le défit entierement: 200. François y furent tuez sur la place, & 130. autres furent faits prisonniers, parmi lesquels se trouverent le Lieutenant Colonel du Royal Allemand, deux Capitaines & quatre ou cinq autres Officiers qui furent amenez au Camp avec plus de trois cens Chevaux.

Cependant le Maréchal de Boufflers se tient campé près de Zanten & de Sonf-

A a 6

beck,

beek, où il fut joint le trois ou quatrième par le Duc de Bourgogne, qui aussitôt prit son quartier à Zanien, & défendit aux paisans sur peine de la vie d'en sortir. On dit que cette Armée est forte de quarante mille hommes, & qu'elle a quelque grande expedition en veüe. Les François en ont aussi formé un autre de 10000. hommes auprès de Nuys & d'Ordingue par la jonction du Comte de Talard qui en avoit 6000. & du Comte de Montrevel qui sortit de Bonn le 3. May, & qui lui en mena 4000. lesquels il avoit tirés des environs de cette même Place. Toutes ces Troupes, je veux dire tant celles du Maréchal de Boufflers que celles du Comte de Tallard & du Comte de Montrevel, ont pillé Burich, Keverdonck & divers autres villages du pais de Cleves.

Voici la Copie d'un Traité qui a été conclu pour la Neutralité du Comté de Meurs & de cette partie de Westphalie qui relève de l'Electorat de Cologne, & voici en même tems la Ratification que L. L. H. H. P. P. en ont donnée, avec l'acte de leur Sauvegarde pour le Duché de Westphalie.

Ratification des Etats Generaux des Provinces-Unies.

Les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-bas ayant veu un Acte de Neutralité,

en

en date du 7. Février de la présente année 1702. conclu à Bonn de la part de Son Altesse Sérénissime Electorale de Cologne par le Sr. Baron Karg de Bebenbourg son Ministre d'Etat & Grand Chancelier, avec les Deputez de la Comté de Meurs, pour cette dite Comté de Meurs, Seigneuries de Creveld, Frymersheim, Heurftgen, Ossenberg, & le Duché de Westphalie, ses appartenances & dépendances.

sur les très humbles instances, qui ont été faites à S. A. S. E. de Cologne par les Deputez & habitans du Pays & Comté de Meurs, de vouloir recevoir à Neutralité les Villes & la Comté de Meurs, Seigneuries de Creveld, Frymersheim, leurs dépendances & appartenances, ensemble tous manans & habitans deldits lieux, S. A. S. E. ayant donné plein pouvoir au Baron Karg de Bebenbourg son Ministre d'Etat & Grand Chancelier pour traiter ladite Neutralité avec les Deputez de ladite Ville & Comté de Meurs.

Celui ci a accordé de la part de sadite A. S. E. selon le plein pouvoir, qu'elle lui en a donné, qu'en cas de rupture, aucunes Troupes de sadite A. S. E. & de ses Alliez ne demanderont pendant toute la guerre contributions, fourages, chariots, charrettes, pionniers, & ne feront directement ni indirectement aucun tort ni dommage, courses, entreprises, ou actes d'hostilité, contre lesdits Comté, Château & Villes de Meurs, Seigneuries de Creveld, Frymersheim, Heursken, Ossenberg, Pays & lieux en dependans & y appartenans contre les manans & habitans d'iceux, ni généralement contre tous ceux qui y demeurent à present, ou y pourront demeurer ci après, sans que de la part de sadite A. S. E. & de ses Alliez on puisse rien entreprendre, contre qui que ce soit, tant en la personne

A. a. 7.

quo

que dans les biens, sous quelque cause ou pretexte que ce puisse être, le tout aux conditions suivantes.

Que les Etats Généraux & leurs Alliez ne pourront demander pareillement aucunes contributions, ni autres levées quelconques ci-dessus spécifiées, dans le Duché de Westphalie, appartenant à S. A. S. E. ni dans toutes ses appartenances & dependances: La Neutralité pour ces Pays devant être en tout & par tout reciproquement observée, sans que sous quelque cause ou pretexte que ce soit, on puisse faire tort ni dommage, ni exercer aucun acte d'hostilité contre les manans & habitans dudit Duché, ni contre tous ceux généralement qui y demeurent ou pourront demeurer à l'avenir, tant en leurs biens qu'en leurs personnes.

2. Qu'il n'y aura dans le Château & Ville de Meurs, Creveld ou autres Places; dans les Châteaux, Villes & autres Places du Duché de Westphalie une Garnison plus forte que de quatre cens hommes, mais bien plus petite; & il ne pourra entrer ni être receu de la part de qui que ce soit, & sous quelque pretexte que ce puisse être, aucune Cavalerie, ni Soldats, ni autres Troupes, dans les Villes & Château de Meurs, & du Duché de Westphalie que les 400. hommes, dont sera composée la Garnison. Qu'il ne sera permis de faire aucunes nouvelles Fortifications à la Ville & Château de Meurs, Creveld, & autres Places, & que l'on cessera toutes celles que l'on pourra avoir commencées, de même dans le Duché de Westphalie.

Qu'il sera permis de part & d'autre de nommer des Commissaires, pour aller visiter l'état des Villes, Châteaux, Garnisons & Fortifications, pour voir si le tout sera exécuté ponctuellement, suivant la présente Neutralité & Convention.

Qu'il

Qu'il sera très expressément défendu aux soldats des Garnisons, tant du Duché de Westphalie, que de la Comté de Meurs, de sortir pour faire la guerre ou favoriser les parties de leurs Alliez sous quelque pretexte que ce puisse être, sur peine de la vie à ceux qui seront pris en acte d'hostilité.

3. Que tous les manans & habitans du Duché de Westphalie & de la Comté de Meurs entretiendront une parfaite & exacte Neutralité & entierement égale envers tous; & ne feront aucune courte, ni acte d'hostilité tel qu'il puisse être, & seront respontables des vols & meurtres, pourveu qu'il se prouve également & par des témoins non suspects que les susdits manans & habitans ayent donné occasion, assistance, ou les ayent favorisé: Et pour s'en mieux disculper, ils feront toute sorte de diligence, pour arrêter ceux qui auront commis lesdits vols, meurtres ou autres actions ci-dessus spécifiées.

4. Qu'ils ne permettront à qui que ce soit de faire aucunes levées de Dragons, Cavalerie, ni Infanterie, dans ledit pays & Comté de Meurs, ainsi il ne sera point permis de la faire aussi dans ledit Duché de Westphalie.

5. Qu'il sera permis à tous les sujets, habitans & manans du Duché de Westphalie, & de la Comté de Meurs, de vendre bled, foin, chevaux, bestiaux, & toutes sortes de denrées & marchandises à un prix raisonnable, selon que tout se vend au voisinage d'alentour; Et quand lesdits sujets, manans & habitans du Duché de Westphalie & de la Comté de Meurs iront hors de leur pays, il faut qu'ils soient munis d'un Certificat bien legalisé des Grands Baillifs ou Chefs de leur Regence qui en seront responables, ensuite de l'usage & de la coutume observée dans toutes les Neutralitez precedentes.

6. Que

6. Que les Troupes de tous partis pourront seulement passer dans le plat Pays, en payant les dépens & fourages, sans établir logemens, ni quartiers, & sans y faire aucun dommage, & qu'il ne pourra être donné retraite ni entrée à aucunes Troupes dans lesdites Villes & Château de Meurs. En foi de quoi le Sr. Baron Karg a signé le présent Traité & a promis de fournir incessamment la ratification de Sa Majesté très-Chrétienne, à condition qu'il lui en sera fourni une de Sa Majesté Britannique, ou des Etats Généraux des Provinces Unies, tout le plutôt qu'il sera possible. Fait à Bonn le 7. Février 1702.

(L.S.) *J. F. Karg,* (L.S.) *B. W. Baron de Kins-*
Baron de Be-
lenbourg.

(L.S.) *W. Baron de Clout.*
(L.S.) *Nomine Dom. Ab-*
batis vet. Campi
Ere Bernd Daniels
Cellerier.

(L.S.) *Wilh. Holman, Dr.*

Nous avons agréé, approuvé & ratifié, agréons, approuvons & ratifions par ces présentes le susdit Traité de Neutralité, selon sa forme & teneur, promettons de le faire entretenir, observer & garder inviolablement en tous ses points, sans jamais y aller ou venir au contraire directement ni indirectement, en quelque façon & manière, ou pour quelque cause que ce soit, ni souffrir qu'il y soit contrevenu de notre part.

En foi de quoi nous avons signé les présentes par le Président de notre Assemblée, & contresigné par notre Greffier, & y avons fait apposer notre Cachet. Fait à la Haye le dix-huitième Avril 1702.

VI.
J. de DREWS.
(L.S.) *Pay ordonnance desdits Serigneurs les*
Etats Generaux,
F. FAGEL.

Sati-

Sauvegarde des Etats Generaux pour le
Duché de Westphalie.

(L.S.)

LES Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas à tous nos Generaux, Gouverneurs, Colonels, Capitaines, Chefs & Conducteurs de nos Gens de guerre, & tous nos autres Officiers, qu'il appartiendra, Salut.

Ayant pris en notre protection & Sauvegarde speciale le Duché de Westphalie appartenant à S. A. S. E. de Cologne avec ses dependances & appartenances, ensemble tous les Officiers, manans & habitans desdits lieux, avec les villages, maisons, moulins, metairies, chevaux, bestiaux, & generalement tout ce qui leur appartient, sans exception: Nous vous défendons très-expressément de loger, ni souffrir qu'il soit logé aucunes de ceux, étant sous vos Charges dans ledit Duché de Westphalie, appartenances & dependances, villages, terres & maisons dependantes, ni qu'il y soit pris, enlevé, ou fougagé, ou aucune autre chose, ni commis aucun excès, ni violence aux biens ni aux personnes de ceux qui y habitent ou habiteront, sans exception quelconque, les laissant librement & seurement passer, aller & venir à la Campagne & dans le plat pays pour leurs affaires & negoces, & jouir paisiblement de la Neutralité à eux accordée & octroyée de notre part & de nos Alliez, le tout à peine à vous dits Chefs & Officiers de desobéissance, & de répondre en vos propres & privez noms, des torts & dommages soufferts; & aux Cavaliers & soldats à peine de la vie; Et pour témoignage de ce qui est en cela de notre volonté, nous leur avons permis & permettons de faire mettre & apposer

à

à tous les lieux & endroits dudit Duché de Westphalie, où bon leur semblera nos armoiries & penons à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance ; Voulant qu'aux Copies dûement collationnées soi soit ajoutée comme à l'Original: Fait à la Haye le 18. Avril 1702.

vt.

(L.S.)

J. de DREWS.

Par ordonnance desdits Etats Generaux.

F. FAGEL.

Ce Traité a été aussi approuvé par le Roi de France, & l'on ne doute point que le Roi de Prusse & l'Electeur Palatin ne l'approuvent semblablement, de sorte que voila le Comté de Meurs & le Duché de Westphalie à couvert de toute hostilité & contribution. Le Cercle de Westphalie a accepté l'association & a resolu de donner encore 1000. hommes au dela des 8200. pour la conservation de la Ville de Cologne. Il y a quelque sujet de craindre un Bombardement pour Duffeldorp, mais l'Electeur Palatin a envoyé un de ses Gentilshommes à l'Electeur de Hanover & au Duc de Zell pour les prier de faire marcher incessamment leurs Troupes sur le Rhyn. On en attend aussi de Munster, & quand toutes les Troupes avec celles de Hesse-Cassel seront venues, on sera en état d'obliger les François à songer tout de bon à leur propre conservation. D'ailleurs on a eu avis que quinze ou seize mille hommes des Troupes de l'Empereur & du Cercle

de

de Swabe, ont passé le Rhyn à Taxland dans des Bateaux pour aller joindre l'Armée qui est campée à Langenkandel sous le commandement du Prince de Bade. Ce Prince ayant fait un gros détachement sur la fin du mois de Février pour aller à Croon-Weyssembourg 600. hommes de Cavalerie que les François avoient dans cette Ville se retirerent avec precipitation à Hagenau, & les Imperiaux y entrerent sans difficulté. Ils ont aussi pris possession de Lauterbourg, Bellicham, Belheim, Belshem, & Hersheim, & ils ont fouragé tous les Villages du Palatinat, & du Diocèze de Spire aux environs de Landau, pour empêcher que la Garnison François de cette Place n'en tirât aucunes provisions. Le Pont volant qui étoit à Spire a été conduit à Philipsbourg, & le Pont de Bateaux qui y étoit aussi a été pareillement conduit à Lauterbourg. Il y a un autre Pont à Duffeldorp qui a été construit depuis peu, & comme l'on craint que l'un des desseins des François soit de le rompre, on a construit un petit Fort à la tête de ce Pont par le moyen duquel on espere le garentir de toute insulte. Voila Monsieur en abrégé la disposition presente des affaires sur le Rhyn. Je vous parlerai tantôt de celles de Flandres. Cependant il me reste avant que de finir cette lettre, à vous dire quel

que

que chose du voyage de Roi de Prusse.

Aussi-tôt que ce Prince eut appris à Berlin la triste nouvelle de la mort du Roi d'Angleterre, il résolut de partir pour se rendre au plutôt à Wesel, & partit en effet le 5. Avril, accompagné d'un petit nombre des principaux Seigneurs de sa Cour. Il passa par Hanover où il demeura un jour, & il arriva le 12. à Wesel, où il fut reçu par les habitans avec autant de magnificence que de joye & d'affection. Aussi-tôt Sa Majesté fit partir 4000. chevaux pour aller à Dusseldorf, & donna les ordres nécessaires pour faire trouver aussi un bon nombre d'Infanterie devant Keiserfwaert au jour marqué.

Le 22. au soir Mrs. de Lintloo, de Slingeland & du Tour Deputez du Corps de L. L. H. H. P. P. arrivèrent à Wesel pour le complimenter sur son heureuse arrivée en ces pais, & le lendemain ils furent conduits à l'Audience de Sa Majesté, qui pour cet effet leur avoit envoyé un de ses Chambellans avec deux Carosses à six chevaux. Ils passèrent en deux diverses Places où il y avoit des Gardes qui se mirent sous les armes dans le tems de leur passage, & batirent le Tambour tant en allant qu'en revenant. Messieurs les Deputez furent aussi reçeus au bas de l'Escalier par le Grand Maréchal de la Cour à la tête de plusieurs Cham-

Chambellans & Gentilshommes, & furent ainsi conduits à la Chambre du Roi qui leur fit l'accueil du monde le plus obligant. La même chose fut pratiquée à leur audience de congé laquelle ils prirent un des premiers de ce mois, & aussi-tôt ils partirent pour revenir en Hollande rendre compte à L. L. H. H. P. P. de leur Commission. On dit que Sa Majesté passera l'Eté à Wesel, & que si elle va à l'une ou à l'autre Armée des Alliez elle n'y fera pas long séjour. Je suis Monsieur vôtre &c.

L E T T R E V.

Affaires d'Angleterre.

M O N S I E U R.

I. LA Reine se rendit au Parlement le Lundi 10. du Mois passé, & l'huissier de verge noire vint ordonner de sa part aux Communes de se rendre dans la Chambre des Seigneurs, ce qui ayant été fait Sa Majesté toucha du Sceptre cinq Actes Puplics. & huit Actes particuliers. Les Actes publics sont ceux-ci.

Acte pour entretenir la Maison de la Reine, & pour maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne.

Acte pour regler les Comptes publics du Royaume. Acte

Acte pour expliquer une clause d'un autre Acte passé l'an 7. du Regne du feu Roi Guillaume III. Intitulé Acte pour mieux pourvoir à la seureté de la personne du Roi & de son Gouvernement.

Acte pour empêcher les Apotiquaires d'être Officiers de Paroisse.

Acte pour empêcher de contrefaire la monnoye courante du Royaume.

La Reine ayant donné son consentement à tous ces Actes, Sa Majesté fit la Harangue suivante aux deux Chambres du Parlement.

MYLORDS ET MESSIEURS,

JE suis fort contente d'avoir donné mon consentement à l'Acte pour recevoir les Comtes publics: Il n'y a rien de plus raisonnable, que de donner au Royaume, la satisfaction d'avoir un compte de grosses sommes, qui ont été levées pour pousser la dernière guerre, particulièrement lors qu'il est nécessaire pour nôtre propre sûreté, & pour le support de nos Alliez, de continuer de grandes taxes.

Messieurs de la chambre des Communes,

Je vous remercie de tout mon cœur de ce que vous m'avez continué, pendant ma vie, le même revenu que vous aviez accordé au Roi. J'aurai grand soin de faire en sorte qu'il soit ménagé

gé le plus avantageusement qu'il sera possible; & tandis que mes Sujets seront chargés de si grandes taxes, je retrancherai mes propres dépenses. plutôt que de ne pas contribuer de tout mon pouvoir, à les décharger & soulager, avec un juste égard au support de l'honneur & de la dignité de la Couronne.

Il est probable que le revenu ne rapportera pas à beaucoup près ce qu'il a produit autrefois, néanmoins je donnerai ordre que 100000. l. ster. soient appliquées au service public de cette année, hors du revenu que vous m'avez unanimement accordé.

Mylords & Messieurs,

La présente situation des affaires du dehors, aussi-bien que la saison de l'année, m'obligent de vous faire souvenir de dépêcher les affaires publiques avec toute la diligence possible.

Ce discours fini, Sa Majesté se retira, & les deux Chambres résolurent chacune en particulier de lui présenter des Adresses de remerciement, ce qui fut fait un des prochains jours suivants en ces termes.

Adresse des Seigneurs.

NOUS les très fideles & obéissans Sujets de V. M. les Seigneurs Spirituels

rituels

„ rituels & Temporels, assemblez en
 „ Parlement, demandons très humble-
 „ ment à V. M. la permission de l'assu-
 „ rer de l'inaexprimable satisfaction que
 „ nous avons reçûe du grand soin que
 „ vous avez de vos Sujets, comme il a
 „ plû à V. M. de s'en expliquer dans sa
 „ gracieuse Harangue; principalement
 „ en desirant qu'on regle les Comptes
 „ des grosses sommes qui ont été levées
 „ pour le soutien de la dernière Guerre.

„ Votre incomparable bonté, en re-
 „ tranchant votre Revenu pour le soula-
 „ gement de votre Peuple, doit sans
 „ doute faire une profonde impression
 „ de gratitude dans les cœurs de tous vos
 „ Sujets, & les engager d'autant plus
 „ fortement & fidelement au service de
 „ V. M.

„ V. M. peut être assurée que nous
 „ nous appliquerons avec la plus grande
 „ diligence qu'il nous sera possible, à
 „ expedier toutes les affaires qui concer-
 „ nent le maintien de V. M. & de votre
 „ Gouvernement.

Réponse de la Reine.

MY LORDS.

„ JE vous remercie de votre Adresse.
 „ Il n'est pas nécessaire que je vous di-
 „ se que votre approbation à ce que je
 „ fais,

„ fais, me sera toujours une grande sa-
 „ tisfaction.

Adresse des Communes.

MADAME.

„ NOUS les très-obéissans & fideles
 „ Sujets de V. M. les Communes
 „ d'Angleterre, assemblees en Parle-
 „ ment, demandons unanimement la
 „ permission de remercier V. M. de sa
 „ très gracieuse Harangue, qu'Elle a
 „ prononcée sur son Trône; & particu-
 „ lierement de son incomparable faveur
 „ & bonté, en déclarant que V. M. veut
 „ contribuer si liberalement de son pro-
 „ pre Revenu, à soulager & secourir
 „ vos Sujets, dans un tems où V. M. croit
 „ que son Revenu ne pourra produire,
 „ à beaucoup près, ce qu'il a rapporté
 „ ci-devant, & où les dépenses de V. M.
 „ doivent nécessairement être plus gran-
 „ des qu'à l'ordinaire.

„ Rien ne peut plus encourager votre
 „ Peuple, à contribuer avec joye aux
 „ besoins publics, que d'avoir devant
 „ les yeux un Exemple aussi grand &
 „ aussi glorieux, qu'est celui du zèle &
 „ de l'affection de V. M. pour la Cause
 „ commune; & de voir qu'il vous ait
 „ plû qu'on donne à ce Royaume la sa-
 „ tisfaction de lui rendre compte des
 „ Tome XXI.

B b

„ gran-

„ grandes sommes qui ont été levées,
 „ pour soutenir la dernière guerre.
 „ Nous ne pouvons nous dispenser en
 „ cette occasion, de réitérer nôtre fer-
 „ me résolution de maintenir & défen-
 „ dre V. M. & vôtre Gouvernement con-
 „ tre le prétendu Prince de Galles, &
 „ tous vos Ennemis, quels qu'ils soient:
 „ Puisse le Ciel prolonger l'heureux
 „ Règne de V. M. sur nous; & benir ces
 „ Royaumes d'une lignée Royale de V.
 „ M., pour hériter les Couronnes de
 „ vos Ancêtres.

La Reponse de Sa Majesté à cette der-
 niere Adresse fut.

Messieurs, ce m'est une grande satisfac-
 tion de sçavoir que tout ce que je vous
 ai dit vous a plu. Je serai bien aise de vous
 faire voir dans toutes les occasions que je ne
 souhaite rien tant que le soulagement & le bien
 de mon peuple.

Depuis cela il a été présenté tant d'A-
 dresses de condoléance & de félicitation
 à Sa Majesté que l'on n'en sçauroit dire
 le nombre. En voici une liste assez lon-
 gue & qui pourtant n'en couvient que la
 moindre partie.

L'Adresse du Comté de Warwick a été pré-
 sentée à sa Majesté, par les Chevaliers Jean
 Mordaunt & Charles Shuckburg leurs De-
 putex au Parlement, introduits par le Comte
 de Monmouth. Cel-

Celle du Bourg de Newport, par Messieurs
 Richards & Stanhope leurs Deputex au Par-
 lement, introduits par Mylord Cuts Gouver-
 neur de l'Isle de Wigt.

Celle de Minehead par le Chevalier Ja-
 cob Bauck & le Sieur Alexandre Luterell
 Leurs Deputex au Parlement, introduits par
 Monseigneur le Duc d'Ormond Gouverneur de
 la Province de Sommerset.

Celle de la ville de Southampton, par Mes-
 sieurs Adam Cardonnel & Miford Crow &
 le Sieur Roger Mompesson Recorder de la dite
 ville, introduits par Monseigneur le Duc de
 Bolton Gouverneur du Comté de Southampton.

Celle du Bourg de Cirencester par le Cheva-
 lier Benjamin Ashurst & Monsieur Guillaume
 Master.

Celle du Comté d'Hereford, par le Cheva-
 lier Jean Williams & Henri Gorges leurs De-
 putex au Parlement, introduits par son Ex-
 cellence le Comte de Rochefter Viceroy d'Ir-
 lande.

Celle du Comté de Rutland par Mylord
 Scherrard, le Chevalier Thomas Mackworth
 & le Sieur Richard Halford leurs Deputex au
 Parlement.

Celle du Bourg de Totness, par le Cheva-
 lier Chriftohe Musgrave & le Sieur Tho-
 mas Calson leurs Deputex au Parlement.

Celle du Bourg de Bradninch, par Mon-
 sieur Granville.

Celle de Newcastle par le Chevalier Levi-
 son Gouverneur Deputé au Parlement.

Celle de Lickgard, par Messieurs Guillaume Bridges & Thomas Donson leurs Deputés au Parlement.

Celle du Doyen & du Chapitre d'Exeter, par le Dr. Wake Doyen, introduit par son Excellence le Comte de Rochester.

Celle du Bourg de Dunwich, par le Chevalier Charles Blois & le Sieur Robert Kemp leurs Deputés au Parlement.

Celle du Bourg d'Orford, par les Chevaliers Bacon & Turner leurs Deputés au Parlement, introduits par Monsieur le Garde des Sceaux.

Celle de la ville de Durham, par Mylord Crew, Seigneur Evêque de Durham.

Celle de Ludgershall, par le Sieur Webb l'un de leurs Deputés au Parlement.

Celle de Maylbourog, par Messieurs Robert Yard & Jean Jeffreys leurs Deputés au Parlement.

Comme ce n'est pas ici le lieu de vous donner toutes ces Adresses en leur entier, ou pour mieux dire comme la petitesse du volume ne me permet pas de le faire, je me contenterai de vous en communiquer deux, qui ne different que peu ou point de toutes les autres, pourront vous faire juger de l'esprit dans lequel elles ont été présentées.

Adresse

Adresse très humble du Bourg de Brackley au Comté de Northampton.

A LA REINE.

MADAME,

„ LE pieux & juste exemple de Vôtre
 „ Majesté, qui a rendu à Cesar, ce
 „ qui étoit dû à Cesar, nous encourage
 „ à demander la permission de venir té-
 „ moigner nos regrets, pour la perte ge-
 „ nerale que nous avons toute faite, par
 „ la mort de cet Illustre Prince le Roi
 „ vôtre Predecesseur : Prince qui étoit
 „ le Grand Protecteur de la liberté de
 „ l'Europe, le zélé défenseur de la Re-
 „ ligion Protestante: Et qui non seule-
 „ ment a délivré ces Royaumes des émi-
 „ nents dangers, auxquels ils étoient
 „ exposés, mais qui a aussi pourveu à
 „ nôtre bonheur futur, en assurant à vô-
 „ tre Majesté, une glorieuse & tran-
 „ quille succession au Trône de vos An-
 „ cestres.

„ Il n'y a point de meilleure marque
 „ du bon presage de l'heureux Regne de
 „ Vôtre Majesté, que de voir après une
 „ si grande perte, la joye & la satisfac-
 „ tion que non seulement tous vos Su-
 „ jets, mais aussi tous vos Alliez font
 „ paroître en cette occasion.

„ Continuez donc & achevez Grandé-
 Bb ; „ Prin-

„ Princeſſe, ce glorieux ouvrage que
 „ v^otre Predeceſſeur à ſi genereuſement
 „ commencé. Donnés la Paix à toute
 „ l'Europe, & aſſurés ſa liberté; regnés
 „ long-tems, dans les cœurs & dans
 „ l'affection de vos Sujets; Et que ce
 „ ſoit un Monument perpetuel à l'hon-
 „ neur immortel des Reines Proteſtan-
 „ tes, qu'en tout tems, il a été en leur
 „ pouvoir, d'humilier l'orgueil de l'Ef-
 „ pagne, & d'abaiſer & reduire le
 „ pouvoir exhorbitant de la France.

*Adresse des Eglises Françoises établies à
 Londres ſous la protection de S. M.*

A LA REINE.

MADAME,

„ C'EST n'eſt, ni l'honneur de pouvoit
 „ approcher de v^otre Majeſté;
 „ quelque grand qu'il ſoit, ni le deſir
 „ d'implorer ſa protection, quelque
 „ beſoin que nous en ayons, qui nous
 „ a inſpiré la hardieſſe de venir lui ren-
 „ dre nos hommages.

„ C'eſt, Madame, la part que nous
 „ prenons au bonheur de tous ces Etats,
 „ aux interêts deſquels l'amour de n^o-
 „ tre ſainte Religion, & l'heureuſe re-
 „ traite que nous y avons trouvée, at-
 „ tachent nos cœurs par des liens ſi fa-
 „ crez & ſi forts.

„ Par le moyen de v^otre Majeſté, la
 „ Bon-

„ Bonté Divine a fait immédiatement
 „ ſucceder en n^otre faveur, deux cho-
 „ ſes, entre leſquelles le Saint Eſprit met
 „ une nuit entiere, un même jour a été
 „ temoin de nos pleurs, & de nos chants
 „ de triomphe. En fort peu d'heures,
 „ les acclamations que meritoit l'eleva-
 „ tion de v^otre Majeſté, ont impoſé ſi-
 „ lence aux regrets, qu'avoit produit
 „ une mort, que chacun croyoit devoit
 „ pleurer toute ſa vie.

„ Peut-on ſ'empêcher, Madame, de
 „ regarder cet événement comme un
 „ preſage du bonheur, dont doivent
 „ jouir ſous v^otre Regne, tous vos
 „ Royaumes, qui depuis que Dieu les
 „ a delivrez du joug de la ſuperſtition,
 „ doivent à leurs Reines, leur plus gran-
 „ de & leur plus ſolide gloire?

„ Veuille le Roi des Rois faire la gra-
 „ ce à tous vos Peuples, de jouir long
 „ tems du bonheur extrême, que v^otre
 „ grande Sageſſe, v^otre Piété exemplai-
 „ re, v^otre Charité ſi digne d'une Prin-
 „ ceſſe Chrétienne, leur font univer-
 „ ſellement eſperer!

„ Ces vœux, Madame, feront tou-
 „ jours un des devoirs les plus eſſentiels
 „ de n^otre vie, & après ce que nous de-
 „ vons à Dieu, rien ne nous ſera jamais
 „ ſi cher, que de donner à v^otre Ma-
 „ jeſté, des preuves continuelles de n^o-
 „ tre zèle, & de n^otre fidelité.

B b 4

II

Il est très-certain que si quelque chose est capable de consoler l'Angleterre de la perte inexprimable qu'elle vient de faire, ce ne peut être que l'heureux avènement à la Couronne de la Reine qui sied aujourd'hui sur le Trône. On apprend que les François refusent de lui donner le titre qui lui appartient si légitimement, & qu'ils ne la traitent encore que de Princesse de Danemarck, mais on ne s'en met gueres en peine à Londres, & l'on y sçait bien comment obliger cette Couronne à rendre à celle d'Angleterre l'honneur qui lui est dû. Le feu Roi de glorieuse memoire en a montré le moyen. & on ne l'a pas oublié.

II. C'est ce qui paroît en toutes manieres, & sur tout par le soin que Sa Majesté prend pour hâter l'armement de la Flotte. Sa Majesté a donné sur ce sujet des ordres très-exprés, & l'on assure que cette Flotte sera entierement prête à la fin de ce mois. On y a déjà embarqué un train d'Artillerie de trente pieces de Cañon & douze gros mortiers, outre un grand nombre de mousquets & de grenades. C'est le Duc d'Ormond qui commandera en chef le débarquement, & il aura sous lui le Chevalier David Colier à présent Comte de Portmore pour Lieutenant General avec le Colonel Brown Maire Cannonier d'Angleterre, pour General d'Artillerie.

Sa

Sa Majesté ne s'applique pas moins à ce qui regarde l'armement de terre que celui de mer, & afin que toutes choses soient executées dans l'un & l'autre service avec plus d'autorité, & plus utilement, elle a nommé pour Generalissime de toutes les forces d'Angleterre le Prince Georges son Epoux, de sorte que tous les Generaux, tant de mer que de terre, recevront les ordres immediatement de lui.

III. J'ai presentement à vous parler de deux ceremonies bien differentes l'une de l'autre, & qui cependant se suivent ordinairement de fort près. L'une est l'inhumation du feu Roi, & l'autre le Couronnement de la Reine aujourd'hui regnante.

La premiere ceremonie se fit le 24. Avril dernier, mais sans faste & sans pompe, le feu Roi l'ayant désiré & ordonné ainsi. Le Corps fut conduit de Kensington à Westminster dans un charriot ouvert suivi d'un très-grand cortège de Caroffes, des Officiers de la Maison Royale, des Juges, des Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers & des Grands Officiers. Le Poêle étoit porté par six Ducs, & le Prince de Danemarck menoit le deuil, étant soutenu par les Ducs de Sommerset & de Devon, & étant suivi par seize des premiers Comtes d'Angleterre comme Assistans & après eux des premiers Gentilshommes & autres de la Chambre du Lit. On deposa le Corps dans la Chapelle de Henri VII.

Bb 5.

pen-

pendant qu'on fit le service de l'Eglise, & ensuite il fut inhumé dans la même vouë où sont les corps du Roi Charles II & de la feuë Reine Marie. Aussi tôt après cela le Duc de Devon Grand Maître de la Maison du Roi, le Comte de Jersey Chambellan, le Comte de Brandfort Tresorier, & le Lord VVarthon Controleur, qui portoient chacun la verge blanche, la rompirent sur le lieu où le corps avoit été mis, pour marque qu'ils n'avoient plus de fonction; mais la Reine eut la bonté de retablir le même jour les trois premiers. Sa Majesté a fait au reste de très-considerables changemens dans les Charges & dans les emplois depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Le Lord Fitzharding cédant son Ecuyer, a été fait Grand Tresorier de sa Chambre, & le Chevalier Seymour Controleur à la place du Lord VVarthon qui se retire à la Campagne. Ce Chevalier a été fait Conseiller du Conseil privé & y a pris place selon son rang, de même que le Comte d'Abingdon, le Chevalier Levison Gower, & Monsieur Jean How. Sa Majesté a de plus déclaré le Marquis de Normanby Garde du Sceau privé, & le Comte de Nottingham avec le Chevalier Hedges Secretaires d'Etat. Ce Comte prêta en même tems dans la Chambre des Seigneurs le serment d'abjuration qu'il avoit

avoit refusé de prêter depuis quelque tems. Il s'est fait encore divers autres changemens dans les charges, mais je n'en suis pas encore informé, je sçai seulement que Sa Majesté a nommé douze Dames de sa Chambre de lit qui sont, la Comtesse de Marlborough, la Duchesse d'Ormond, la Duchesse de Queensburi, la Marquise d'Arlington, la Comtesse de Burlington, la Comtesse de Scarborough, la Comtesse d'Abington, Me. Hyde, Me. Spencer, Me. Treswel, Me. Charlotte Beverwart, Me. Henriete Godolphin.

Toutes ces Dames se trouverent chacune en leur rang à la cérémonie du Couronnement qui se fit le 4. de ce mois à Westminster. Comme l'on en doit imprimer une Relation exacte, je me reserve à vous en faire part, après que je l'aurai reçue, & me dispenceraï de vous d'écrire ici l'ordre dans lequel les choses se sont passées, puis qu'aussi-bien je ne pourrois le faire qu'imparfaitement. Je me contenterai donc de vous dire que la magnificence de cette fête fut si grande, qu'elle égala celle du Couronnement du feu Roi Guillaume & de la Reine Marie son Epouse. Non seulement les murailles de la Sale de Westminster & celles de l'Eglise & de l'Abbaïe étoient couvertes jusques aux voutes d'Echafauts dressés pour voir les cérémonies, mais il y en avoit

de plus un nombre infini dans les Rûes par où Sa Majesté devoit passer. Le Festin du Couronnement fut d'une somptuosité surprenante, & les viandes y furent servies en si grande profusion que l'on y compta jusqu'à 4600. plats dont 1900. étoient de viandes chaudes, & le reste de viandes froides & de desserts. Sa Majesté, selon l'ancienne coutume, fit distribuer ce jour-là grande quantité de Medailles d'or & d'argent, celles d'or pour les principaux Seigneurs & Dames & pour les Membres du Parlement, & celles d'argent pour le Peuple. Ces dernières étoient du poids de deux Shellings & neuf sols, & la plupart portoient d'un côté le portrait de la Reine pour empreinte, & de l'autre une Pallas terrassant un Geant avec ces mots pour légende *Vicem gerit illa tonantis.*

IV. Presque tous les Ministres étrangers qui sont à Londres ont reçu de nouvelles lettres de Creance de leurs Maîtres, & ont félicité Sa Majesté sur son heureux avènement à la Couronne en des audiences extraordinaires; particulièrement l'Envoyé de l'Empereur, celui de l'Electeur Palatin, celui du Roi de Pologne, & celui du Roi de Portugal. Ce dernier en faisant son compliment à la Reine, l'assura que S. M. Portugaise ne feroit rien dans la conjoncture présente au préjudice de ses Traitez avec l'An-

gle-

gleterre, mais ces paroles là sont si vagues que l'on n'en peut pas tirer grand éclaircissement par rapport à la grande affaire qui met aujourd'hui les armes à la main à la plus considérable partie de l'Europe.

V. Le Parlement d'Angleterre continue ses seances, & l'on ne sçait point encore quand il plaira à la Reine de le proroger. Comme la concorde y regne entierement, on a lieu de croire que plus long tems il demeurera assemblé, & plus le Royaume en retirera de profit & d'avantage. Les principales affaires que l'on y a traitées depuis le mois passé sont l'encouragement du Commerce de Groenland, la liquidation des biens confisquez en Irlande, l'imposition de la Taxe sur les Terres, & les moyens d'obliger les Juifs à entretenir leurs enfans qui embrasseront la Religion protestante. On a aussi réglé la formule d'un serment d'abjuration ordonné en vertu de l'acte pour mieux assurer la personne sacrée de Sa Majesté &c. & l'on y a fait les changements que la mort du feu Roi avoit rendus nécessaires, après quoi ce serment a été prêté par tous les Membres des deux Chambres, à la réserve de deux de la Chambre des Seigneurs, & d'un seul de la Chambre des Communes. Par une clause ajoutée à l'acte qui a été dressé pour ce serment, il est déclaré que l'as-

Bb 7-

soci-

sociation est terminée, parce que ce qui y est contenu est porté par ledit serment. Le Bill pour autoriser Sa Majesté à nommer des Commissaires pour l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse est en bon train, & l'on en espere un heureux succès. Cependant Sa Majesté ayant dessein d'assembler son Parlement d'Ecosse dans le present mois, a nommé le Duc de Queensbury pour la représenter en cette assemblée. Voici quelques autres nouvelles du Parlement d'Angleterre.

Le Samedi 29. Avril l'Orateur de la Chambre Basse rapporta que la Reine avoit ordonné que la marche des Communes à la cérémonie de son Couronnement se feroit comme à celui du feu Roi Guillaume & de la feüe Reine Marie de glorieuse memoire; Qu'ainsi il y auroit une Galerie pour lesdites Communes dans l'Eglise de Westminster, & une autre dans la grande sale, & qu'elles seroient traitées à dîner dans la Chambre de l'Exchiquier. Après ce rapport les Communes ordonnerent que leur Sergeant d'armes seroit autorisé d'emprisonner tous ceux qui n'étant pas de leurs Membres se foureroient alors dans la presse pour entrer dans les Galeries dont nous venons de parler & qui entreroient dans la Sale du Festin. On établit ensuite un Comité pour aller visiter sur le champ ces Galeries, de même que

que les passages & pour marquer un beau chemin afin d'aller à la Chambre & de là au lieu de la Ceremonie, & il fut ordonné que les Billets seroient preparez, comptez & delivrez par l'Orateur aux Membres mêmes.

Le même jour Mr. Vernon Secretaire d'Etat, presenta à la Chambre de la part de la Reine les Copies & les Traductions de divers Traitez, sçavoir la Copie d'un Traité conclu entre le feu Roi de glorieuse memoire, les Etats Generaux des Provinces-unies & le Roi de Prusse. La Copie d'un accord avec le même Roi de Prusse pour un certain nombre de ses troupes que Sa Majesté Britannique & L. L. H. H. P. P. prenoient à leur service. La Copie d'un Traité avec le Landgrave de Cassel, par lequel ce Prince s'est engagé d'envoyer 9000. hommes de ses Troupes au même service. La Copie des articles separez au sujet de l'accord avec le Roi de Prusse pour les Troupes en question. Et enfin la Copie d'un autre article touchant le prétendu Prince de Galles.

VI. Le Lord Maire & les Echevins de la Ville de Londres font faire la statue de la Reine en marbre pour être élevée dans le change près de celle du feu Roi Guillaume & de la Reine Marie, dans une niche qui y reste vuide. Il y a aussi un celebre sculpteur Allemand qui offre d'en-

d'entreprendre la statue Equestre du feu Roi en bronze pour être mise dans la même place du change. Il demande 6000. livres sterling pour le métal & pour ses fraix, & l'on dit que la Ville de Londres fournira cette somme par voye de souscription.

VII. Monsieur Vernon qui étoit parti du vivant du feu Roi pour aller en Dannemarc en qualité d'Envoyé extraordinaire, n'a point été rapellé comme je vous le dis le mois passé sur un mauvais avis. Le Duc d'Ormond a été déclaré General de la Cavalerie, & l'on dit que le Comte de Pembroke grand Amiral d'Angleterre commandera cette année en personne sur la partie de la Flotte qui agira sur l'Océan, mais que le Chevalier Showel ira avec une autre partie dans la Méditerranée. On a remarqué que le 5. Avril dernier la Marée monta trois fois en deux heures aux environs de la Tamise. Le Comte de Marlborough est de retour auprès de la Reine depuis le 16. Avril, & il a eu l'honneur de rendre compte à Sa Majesté de tout ce qu'il a fait pour son service en Hollande. Je suis Monsieur votre &c.

L E T T R E

L E T T R E V I.

*Affaires d'Espagne, & des Pais-bas,**Madrid.*

M O N S I E U R.

I. JE vous ai déjà parlé de l'arrivée du Roi d'Espagne à Naples, mais cela ne me doit pas empêcher de vous dire quelque chose de son départ de Barcelone. Ce Prince s'embarqua le 8. Avril dernier à onze heures du matin sur l'Escadre du Comte d'Estrées, & s'éloigna aussi-tôt avec un vent très-favorable. La Reine qui n'avoit consenti à cette séparation qu'avec beaucoup de regret partit en même tems pour aller faire ses dévotions à Notre-Dame de Montserrat, & delà elle s'est rendue dit-on à Saragoce pour y tenir les Etats d'Arragon, après quoi elle ira à Madrid pour y tenir sa Residence. Le Roi avant son départ de Barcelone a renouvelé le pouvoir donné depuis quelque tems au Cardinal Porto-Carrero pour disposer de toutes choses avec la même autorité que si Sa Majesté y étoit en personne. Sa Majesté a aussi pourvu à diverses charges, emplois, & Commissions. Elle a déclaré l'Ami-

l'Amirante de Castille son Ambassadeur Extraordinaire vers la Cour de France; Le Duc d'Albuquerque Viceroy du Mexique, D. Francisco de Cordoue Gouverneur de l'Estramadure; D. Francisco de Garo Gouverneur de Guipuscoa, le Comte de Montillano President du Conseil des ordres militaires; le Comte de Popoli Mestre de Camp general des forces de Sa Majesté au Royaume de Naples; Don Pedro Zuniga Colonel d'un Regiment Espagnol en Flandres; le Marquis d'Almeda Ecuyer de la Reine, D. Severini Manzaneda Gouverneur de Cartagene aux Indes Occidentales, & D. Oratio Copula General de l'Artillerie au Royaume de Naples. Sa Majesté a aussi supprimé le Conseil suprême de Flandres, & a ordonné que tous ses Papiers & Documents soient portez dans la Secreteriaie du Conseil du Nord. Cette nouvelle reforme qui a été faite en veüe de retablir les finances, sera suivie dit-on de celle d'un grand nombre de charges & d'Offices qui sont encore sur pied dans les Pais-bas, soit au Grand Conseil de Malines, soit dans les autres Tribunaux, & l'on en usera de même à Naples & à Milan, à mesure que l'on se croira en état de n'avoir rien à craindre du mécontentement de ceux qui en souffriront.

Cependant comme tout cela ne peut devenir

devenir profitable que dans la suite du tems, & que les besoins presents sont tels qu'ils ne souffrent point de delay, Sa Majesté a été obligée d'avoir recours aux mêmes expedients dont le feu Roi Charles II. s'étoit quelques fois servi en ses plus grandes extrémités, je veux dire qu'elle s'est adressée aux Tribunaux & aux principaux Officiers du Royaume, afin que chacun d'eux lui fournisse quelque argent par forme de Don gratuit, les Chanceliers, & les Presidents, sont taxez à huit pistoles chacun. Les Conseillers & les Secretaires à quatre pistoles, & les autres Officiers à proportion. On assemble en peu de tems plus de dix mille pistoles. Il court de plus un bruit que la Ville de Cadix a offert un Don gratuit de 200. mille piéces de huit pour être employez à l'armement des Galions destinez pour les Indes Occidentales, & qu'il a été resolu de les faire partir le mois prochain, mais je ne vous en donne l'avis que comme d'un bruit, & non comme d'une nouvelle positive.

Les 12. Galeres de France qui ont hiverné au Port Sainte Marie sont prêtes à mettre à la voile. On ne sçait pas bien où elles doivent aller, mais le plus commun sentiment est qu'elles seront rangées devant Cadix pour la feureté de ce Port, & que l'on pourroit s'en servir aussi

aussi pour la Garde des côtes, en cas que les Anglois & Hollandois voulussent y tenter une descente. On apprend aussi que les Etats de Galice ont resolu de mettre 8000. hommes sur pied dans la même veüe, sçavoir pour la défense de leurs Côtes, & que la même Province a fourni au Roi un Regiment de 2000. homme pour être envoyez en Mexique. Ces deux mille hommes seront embarquez à la Corogne sur six Vaisseaux de guerre François qui conduiront en même tems le Duc d'Albuquerque à sa Viceroyauté du Mexique.

Monfieur de Schonenberg Envoyé Extraordinaire de Hollande a pris congé, par un Memoire, de la Regence à Madrid, & depuis il s'est mis en chemin pour se venir embarquer à Lisbonne. On croyoit que Monfieur de Quiros en feroit de même à la Haye, cependant il ne l'a point encore fait, & il semble que le tems de s'aquiter de ce devoir soit maintenant passé. On observe extrêmement tous les étrangers qui sont à Madrid, & même l'on en a déjà arrêté quelques-uns, entre autres un homme qui a ci-devant servi le Comte de Mansfeldt, & un Prêtre Italien qui a été Chapelain de la Comtesse de Berlips. Le Cardinal de Borgia mourut d'appoplexie le 4. Avril dernier, laissant par sa mort de grands benefices vacants, & un neuvième Chapeau parmi les Cardinaux.

Brux.

Bruxelles.

II. Aussi-tôt que l'on eut reçu à Bruxelles la Reponse que L. L. H. H. P. P. donnerent le Mois passé au Resident de France, l'on commença à faire filer des Troupes vers les Frontieres pour observer les mouvemens des Hollandois, & l'on ordonna à tous les Officiers de se rendre à leurs Compagnies. Les Troupes qui étoient campées à Rosendaël sous le commandement du Comte d'Athlone donnoient de l'inquietude, & on leur auroit volontiers demandé ce qu'elles faisoient là, mais on en fut bientôt éclairci, un détachement de ce Camp ayant enlevé à une lieüe & demie d'Anvers un Lieutenant avec quatre Cavaliers du service d'Espagne. Le Comte d'Artagnan qui commande à Anvers sous le Marquis de Bedmar en ayant été averti, écrivit au Comte d'Athlone pour lui redemander ces prisonniers, lui marquant qu'il étoit étonné qu'on les eut pris, & que ses Troupes se fussent avancées sur les terres du Roi d'Espagne, dans un tems où l'on étoit en paix avec la Hollande, & qu'il n'y avoit ni guerre declarée ni rupture de commerce. Le Comte d'Athlone lui fit réponse qu'il sçavoit bien que depuis long tems l'Empereur étoit en guerre avec le Roi d'Espagne, & qu'ainsi il ne devoit point être surpris que les Troupes du Camp de Rosendaël étant

auxi.

auxiliaires de l'Empereur se fussent avancées près d'Anvers & eussent fait des prisonniers, mais que puis qu'il paroïssoit en douter encore, lui de son côté ne vouloit pas user de surprise, & lui renvoyoit pour cette fois leidsits prisonniers, avec advis de prendre à l'advenir ses mesures sur ce qu'il lui avoit déclaré.

Le même jour que cette réponse fut apportée au Comte d'Artagnan, le Maréchal de Boufflers eut advis que Keiserswaert étoit investi, sur quoi il rassembla en diligence un corps de 15 a vingt mille hommes & passa la Meuse à Stevenswaert pour marcher au secours de cette place. Ce Maréchal campa le 21. sous Ruremonde dans la Gueldre Espagnole, où il fut joint le jour suivant par de nouvelles Troupes, & comme il en reçut encore d'autres pendant sa marche, il se crut en état de surprendre le Comte de Tillé à Santen, mais il manqua son coup, le Comte s'étant prudemment retiré auprès de Cleves, ainsi que j'ay eu l'honneur de vous le dire dans ma lettre sur les affaires d'Allemagne.

On pretend que ce fut sur les nouvelles de l'enlèvement du Lieutenant & des quatre Cavaliers ci-dessus mentionnez, & sur l'investissement de Keiserswaert par les Troupes Hollandoises, que le Roi T. C. ordonna à tous ses Sujets de traiter
les

les Hollandois en ennemis declarez, & de leur courre sus. Quoi qu'il en soit, on commença dès lors à executer ces ordres-la, & le Duc du Maine qui arriva à Bruxelles le 25. Avril au soir au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie des remparts, en fut, comme je croy, le premier porteur.

Le Jeudi suivant 27. Monsieur le Duc de Bourgogne arriva aussi à Bruxelles environ à l'heure du midi. On lui fit une entrée aussi magnifique que le tems le put permettre, & on lui rendit tous les honneurs que l'on pourroit rendre au Roi lui-même s'il venoit à Bruxelles. Le Marquis de Bedmar accompagné d'un grand nombre de Noblesse, fut le recevoir fort loin hors de la Ville. Tous les Bourgeois se mirent sous les armes, les Doyens des métiers portèrent devant lui des flambeaux allumez, quoi qu'en plein jour, selon la coutume du pays; le canon fit des décharges continuelles aussi bien que la mousqueterie, & les Gardes du Gouverneur accompagnerent ce Prince tête nue comme ils ont accoutumé d'accompagner les Rois. Les Magistrats lui presenterent aussi les clefs de la Ville dans une Bassin d'Or, & lui offrirent le Daiz à la porte, mais il s'excusa de l'accepter, fut ce qu'il ne faisoit que passer en voyageant, & en effet il ne descendit point de sa Chaise de poste. Il fut conduit

duit au Palais Royal où on lui avoit préparé divers appartemens, & il y dina en public avec le Marquis de Bedmar Commandant General du Pays bas, Monsieur de Quiros Ambassadeur d'Espagne, & quatorze autres personnes de distinction, entre lesquelles il n'y avoit que le Duc du Maine de François, tout le reste étant Espagnols ou Flamans & Brabansons. Le lendemain il mangea encore en public, & n'eut pour cette fois à sa table que le seul Marquis de Bedmar qui fut sujet d'Espagne. Ce Prince partit de Bruxelles le 29. Avril & on lui rendit à la sortie les mêmes honneurs qu'on lui avoit fait à l'entrée. Il alla dîner à Louvain & concher à Dieft, d'où il se rendit à l'Armée du Maréchal de Bouffers.

Cependant le General Coehorn assembloit à Morbeek un petit corps d'Armée, ce qui porta le Marquis de Bedmar à se rendre à Anvers pour y en former pareillement un d'autant de troupes qu'il pourroit, mais sa précaution n'empêche pas que le General Coehorn après avoir fait semblant d'en vouloir au Fort de la Perle, & l'avoir fait canonner pour cet effet par quelques Fregates Hollandoises, vint se porter le sixième May devant Middelbourg & s'en rendit Maître. Middelbourg est une petite place située en Flandre à une lieue de l'Ecluse. Les François la fortifioient, mais

mais comme les Portes n'en étoient pas encore achevées, le General Coehorn y entra sans difficulté. La Garnison qui n'étoit composée que 120. hommes seulement se retira d'abord au Château; d'où elle capitula & se rendit à discrétion voyant que le Canon étoit déjà pointé. Le General Coehorn mit quelques Troupes dans ce Château, & le lendemain il continua sa marche pour passer les deux Canaux entre Dam & Saint Donas, afin d'entrer dans les lignes & de se rendre Maître des Forts de l'Isabelle & de S. Donas. C'est au moins le dessein qu'on lui attribue & dans peu nous en serons éclaircis. En attendant je ne dois pas oublier de vous dire que par les ordres du même General Coehorn, on a construit un petit fort pour couvrir le Sas de Gand, auprès d'un village de la dependance d'Espagne nommé Arsene. Un detachment considerable de la Garnison du Sas de Gand commença d'y travailler la nuit du 16. au 17. Avril sous la direction de quelques Ingenieurs, & l'ouvrage fut si bien poussé que le 22. ou 23. il étoit déjà en état de defense. Ce Fort n'a que 20. toises en quarré en dedans & porte le nom de Fort Leopold.

Hollande.

III. Je suis persuadé qu'après avoir vû l'Extrait des Résolutions de Leurs Hautes Puissances que j'eus l'honneur de

Tonn XXI.

Cc vous

vous envoyer le mois passé, il ne vous sera point tombé dans l'esprit d'en demander davantage pour être informé des sentimens de tout le Corps de l'Etat. Néanmoins comme les autres Provinces ont trouvé bon de s'expliquer aussi chacune en particulier par des Actes separez, & que ces Actes sont de nouvelles preuves de la parfaite concorde qui régné entre les unes & les autres, il me semble qu'il est très à propos de vous en donner Copie. Les voici.

Declarations des Provinces Respectives faites à Leurs Hautes Puissances ; pour l'entretien de l'Union, la Défense de l'Etat, & le Maintien de la cause commune.

UTRECHT.

Dat. 24.
Rec. 25. Mars 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous avons reçu & avons leu dans notre Assemblée avec une affliction extrême & un faisissement inexprimable la Lettre de V. H. P. du vingt-troisième de ce mois, par laquelle nous avons appris la triste & funeste nouvelle de la Mort prématurée & deplorable du Roi de la Grande Bretagne. Nous ne pouvons exprimer assez vivement à V. H. P. combien Nous sommes sensibles à cette perte incomparable, qui Nous touche & nous afflige jusques au fond de l'ame ; tant à l'égard de

Nô-

Nôtre chere Patrie, & de nôtre Province en particulier, que par rapport à l'importance des affaires de toute l'Europe en général, qui fait par cette mort une perte presque irréparable, aussi bien que tout le Corps des Protestans ; Cependant nous nous trouvons obligez d'asseurer V. H. P. avec toute l'affection possible, que de même que dans les tems les plus fâcheux, nous avons toujours montré aux Confederez du vivant de Sa Majesté, une confiance sincere, pour aider conjointement avec elles à supporter & maintenir les affaires de Nôtre Republique, nous ne sommes maintenant pas moins prêts de contribuer de tout nôtre pouvoir serieusement, avec zèle & avec application à tout ce qui pourra en quelque sorte que ce soit servir, ou rendre au maintien & à la conservation de nôtre Patrie, dans la jouissance d'une Liberté qui lui a coûté si cher, & dans la Religion Réformée.

Sur quoi

Hauts & Puissans Seigneurs, Nous recommandons V. H. P. à la protection du Tout-puissant, & nous le prions de vouloir les conserver dans une bonne & heureuse Regence. Ecrit à Utrecht ce vingt quatrième Mars, 1702. Etoit signé D. v. *Veldhuysen* ; Plus-Bas, de V. H. P. les très-bons Amis, les Etats de la Province d'*Utrecht* ; & au dessous. Par ordonnance de L. N. P. Signé P. *Voet van Wijnssen*.

OVERYSEL.

Dat. 25.
Rec. 28. Mars 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous receumes hier au soir étant assemblez en corps la Lettre de V. H. P. du vingt

Cc 2

trois.

troisième de ce mois, par laquelle nous apprimes avec une affliction extrême la mort de Sa Majesté Britannique, Nôtre Gouverneur & Capitaine Général, de Glorieuse Mémoire. V. H. P. Nous feront sans doute la justice de croire, que nous ne pouvons regarder ce fatal accident, que comme une chose tout à fait douloureuse non seulement pour Nôtre Etat, mais aussi pour le repos & pour l'Union de toute l'Europe. Mais puisque ç'a été le bon plaisir de Dieu, nous pensons, qu'en considération de Nôtre chere Patrie, de nôtre Religion, & de la Liberté qui nous a tant coûté à acquérir, les Conféderez doivent avec un redoublement de Zèle, d'Affectation, de Fermeté, & de Concorde à maintenir la cause commune, suivre les mesures concertées, & entretenir les Alliances, avec la même contenance, que si Dieu n'avoit pas affligé l'Etat de ce malheur; afin de garantir par ce moyen Nôtre chere Patrie de tous les desastres qu'elle pourroit appréhender, dans l'esperance que ce même Dieu, qui a si souvent sauvé Nôtre Patrie des plus grands dangers, lui accordera encore sa protection; & nous pouvons assurer V. H. P. que dans cette rencontre & dans toutes les autres, nous n'épargnerons ni nos Biens, ni Nos Vies, & que nous sacrifierons tout, pour le service, & pour le bien de l'Etat.

Sur quoi
Hauts & Puissans Seigneurs, &c. Deventer le vingt cinquième Mars mil sept cens deux. Plus-Bas, De V. H. P. les particuliers bons Amis Nobles & Villes les Etats d'Over-Yssel, & au dessous. Par ordonnance de L. N. P. Signé, H. Lemker.

GRO.

GRONINGUE.

Dat. 28.

Rec. 31. Mars 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous avons appris avec la dernière affliction, par la Lettre de V. H. P. du vingt troisième de ce mois la triste nouvelle de la mort prématurée de Sa Majesté Britannique. Nous ne pouvons nous empêcher de témoigner à V. H. P. que cette perte douloureuse & irréparable, a touché nôtre Province & nous en particulier, jusques au fonds du cœur. Mais puisqu'il a plu à Dieu de visiter par cette mort inopinée d'une maniere extraordinaire non seulement l'Etat & les Eglises de ces Provinces, mais, pour ainsi dire, toute l'Europe, & le Corps des Protestans, V. H. P. peuvent s'assurer, que nous ne manquerons pas de faire conjointement avec les Conféderez tous Nos efforts, pour maintenir & assurer autant qu'il est possible, nôtre précieuse Liberté, nos Biens & Nos Nies, & tout ce qui nous est le plus cher, & que Nous contribuerons de nôtre part tout ce qui pourra être jugé expédient pour entretenir l'union des Conféderez, & pour conserver Nôtre Patrie, & la Republique dans ces tems dangereux, & que nous demeurerons fermement attachez aux Alliances, Traitez & Engagemens, que Sa Majesté de Haute & Glorieuse Mémoire, & cet Etat en particulier, ont faits & arrêté de concert avec les autres Princes & Potentats Etrangers, & que l'on doit pousser vigoureusement les choses qui ont été arrêtées avec les Alliez de dehors, pour la seureté de l'Etat, de la même maniere que Sa Majesté

C c 3

de

de Glorieuse Memoire les a dressées & établies, & sur le même pied, qu'elles ont déjà été entamées; Approuvans les ordres qu'il a piû à V. H. P. de donner, à ce que le Prince de Nassau Saerbrugait par provision, & jusques à nouvel ordre, le commandement des Troupes de l'Etat, destinées à quelques expéditions.

Hauts & Puissans Seigneurs, en faisant reflexion sur la constitution & conjoncture du tems & des affaires, nous prions serieusement V. H. P. de penser, si l'on ne devoit pas songer aussi promptement qu'il seroit possible, & faire en sorte de choisir parmi les Confederez, une Personne capable de commander en Chef l'Armée de cet Etat. Cependant nous prions Dieu Tout puissant de vouloir dans ces tems fâcheux couronner de ses abondantes benedictions V. H. P. & Nos chers & bons Confederez; & faire réussir leurs Deseins, leurs Délibérations, & leurs entreprises pour le bien, & la conservation de cet Etat.

Sur quoi

Finissant nous recommandons Vos Hautes Puissances à la Protection de Dieu. Groningue le vingt huitième Mars 1702. Plus Bas de V. H. P. les Bons Amis, les Etats de la Province de la Ville de Groningue & des Ommelandes. Au dessous, par ordonnance de L. N. P. étoit signé, *W. Walthers.*

G U E L D R E S.

Dar. 31. Mars.

Rec. 3. Avril. 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous avons leu dans nôtre Assemblée la Lettre de V. H. P. du vingt-troisième de
cc

ce mois, par laquelle Elles nous font scavoir la perte extrême & inexprimable que l'Etat a faite en la mort prématurée de Sa Majesté Britannique de Haute & Glorieuse Memoire, comme aussi une seconde Lettre de V. H. P. du vingt-cinquième du même mois, avec une résolution de la date susdite prise sur la proposition des Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise; & là-dessus nous avons trouvé bon de remercier V. H. P. de la notification qu'Elles nous ont faite, & de leur témoigner en même tems la vive douleur & le chagrin extrême que nous avons de la Mort prématurée de sadite Haute Majesté, dont nous sommes très-sensiblement affligez. Et quoi que cet Accident impreuvé soit un coup du Ciel, & qu'il ne puisse être considéré que comme très-déplorable & très-funeste à cet Etat en general, à cette Province en particulier, & à toute l'Europe, nous avons néanmoins été bien aise d'apprendre par la Lettre de V. H. P. que pour prevenir tous les malheurs que l'on pourroit craindre V. H. P. ont représenté à tous les Princes & Potentats, qui sont aliez ou engagez avec cet Etat, ou qui pourroient s'y engager ci-après, les desastres auxquels toute l'Europe est exposée, & les ont invitez à entrer dans de plus étroits engagements pour les prévenir, & ordonné aux Ministres de l'Etat d'y travailler avec soin, & d'asseurer ensuite les Hauts Alliez, que cet Etat persiste dans la resolution de suivre & d'executer ponctuellement & dans tous leurs points les Alliances & les Traitez faits de concert avec sadite Haute Majesté, & d'agir sur les mesures projetées en consequence; Et comme nous avons veu par les propositions des Seigneurs Etats de Hollande, & par les Lettres respectives des Seigneurs Etats d'Utrecht & d'Over-Yssel, Nos Confederez, leur
C c 4 bon-

bonne intention & leur zèle sincere pour la Cause commune dans cette conjoncture, nous sommes aussi pleinement persuadés, que ce Coup fatal ne peut autrement être surmonté avec la benediction de Dieu, qu'en cultivant une sincere amitié, une Concorde parfaite & une Confiance inviolable entre les Confederez, pour le maintien de la Cause commune de l'Union. C'est pourquoy nous n'avons pû Nous empêcher de declarer à V. H. P., & de leur témoigner par ces presentes, que nous sommes tous unanimement résolus, nonobstant ce malheureux accident, & la consternation qu'il a causée, de persister d'autant plus fermement & avec un redoublement de zèle à contribuer dans cette conjoncture & dans toutes les autres, tout ce qui sera trouvé nécessaire pour entretenir le Repos, la concorde, & l'Union, & ce qui pourra être utile au maintien de la Religion & de Nôtre precieuse Liberté, & generalement tout ce que l'on pourroit exiger ou attendre de fideles Confederez, & de Regens affectionnez. Nous ne manquerons pas aussi de deliberer promptement sur les demandes qui Nous seront faites, pour la conservation de l'Etat, de prendre là-dessus les résolutions nécessaires, & de faire en sorte enfin que l'on fournisse réellement & selon Nôtre pouvoir, tout ce qui aura été accordé. Nous ne doutons donc pas, que tous les Alliez ne persistent inviolablement, dans cette sincere Amitié, cette Concorde, & cette confiance; que Dieu ne repande sa sainte Benediction sur cet Etat, qu'il ne dissipe toutes les mauvaises machinations de Nos ennemis, qu'il ne preserve Nôtre chere Patrie de tous les malheurs dont elle peut être menacée; & qu'il ne la fasse prosperer.

Sur quoi

Hauts & Puissans Seigneurs recommandans

V.

V. H. P. à la protection de Dieu. Nimegue le 31. Mars 1702. de V. H. P. les bons Amis, les Etats du Duché de Gueldres, & de la Comte de Zutphen maintenant assemblez à Nimegue. Plus-Bas. Par ordonnance de L. N. P. Signé F. v. Henckelom.

FRISE.

Dat. 1.

Rec. 3. Avril. 1702.

Extrait du livre des Resolutions des Nobles & Puissans Seigneurs les Etats de Frise.

ONT été produites, lues & examinées à l'Assemblée, deux Lettres de L. H. P. datées du 23. & 25. Mars, par lesquelles Leurs Nobles Puissances sont informées de la mort déplorable & prématurée du Roi de la Grande Bretagne, arrivée le dix neuvieme dudit mois, avec instance, qu'il plaise à L. N. P. dans cette importante conjoncture de temps & d'affaires de donner tels avis Provinciaux qu'elles entendront & jugeront être expediens pour le service, la conservation, & le bien de l'Etat; sur quoi ayant été délibéré, L. N. P. de l'avis & du consentement unanime de tous les Membres presens, qui composent leur Assemblée, ont trouvé bon & entendu, de charger & d'autoriser comme ils chargent & autorisent par ces presentes, les Seigneurs Deputés de leur part à la Généralité, pour déclarer & témoigner à l'Assemblée de L. H. P. que L. N. P. sont très sensiblement touchées & affligées de la mort prématurée & tout à fait déplorable de sadite haute Majesté d'Immortelle Memoire, qu'Elles ne peuvent penser qu'avec la derniere tristesse

C c 5

teste

tesse & affliction, à l'extrême & irreparable perte, que cet Etat des Provinces Unies, que la véritable Religion Réformée, & la liberté chancelante de toute de l'Europe, viennent de faire, par ce funeste accident ; toutes lesquelles choses sadite Haute Majesté, a protégé, défendu & maintenu, pendant tout le Cours de sa vie avec un Zele infatigable, une Grandeur d'Ame Heroïque, une Fermeté inébranlable, & une Conduite merveilleuse. Que L. N. P. reconnoissant en cela la main du tout puissant, Elles se soumettent avec humilité à l'exécution de ses saints Decrets ; dans l'esperance & dans la confiance, que par la benediction, qu'il a si souvent accordée à cet Etat dans ses plus grands dangers, il detournera aussi ce rude coup, & fera réussir heureusement les moyens qui seront employés pour la conservation du Pais & de l'Eglise. Qu'au jugement de L. N. P. les moyens susdits doivent être considérés à deux égards dans la conjoncture présente ? Qu'en premier lieu il est de la dernière nécessité, que les Seigneurs Etats de toutes les Provinces, insistant sur le pied de l'Union Perpetuelle, entretiennent exactement & soigneusement, une parfaite Concorde, une amitié sincere, & une constance inébranlable les uns avec les autres ; prenant unanimement à cœur tout ce qui peut servir à la conservation du repos au dedans, & pour la defense du pais contre les ennemis du dehors ; supportant également les charges qui seront jugées nécessaires pour la dite defense & y perseverant jusques à la fin avec une constante & sincere cordialité. Que leurs Nobles Puissances offrent d'y contribuer de tout leur cœur, avec assurance de ne rien épargner de ce qui sera en leur pouvoir, & qui pourra être utile pour cultiver & entretenir la dite Concorde & confiance, avec leurs

leurs chers & bons Confédérez & pour l'accroître & augmenter de plus en plus. Comme aussi de contribuer à la defense commune, de tout ce qui pourroit être en quelque façon en leur pouvoir. Que L. N. P. ne doutent pas, que toutes les autres Provinces ne concourent avec elles dans les mêmes intentions de la même maniere que les Seigneurs Etats de Hollande, d'Utrecht, & d'Overysse ont déjà louablement déclaré de faire. Que L. N. P. sont d'avis, qu'après avoir pourveu à la conservation & à l'entretien d'une concorde & confiance mutuelle entre les Confédérez respectifs, l'on doit suivre avec la même vigueur, le même Zele, & la même conduite qu'elles ont été formées, les mesures qui ont été prises du vivant de la Majesté Britannique, pour la defense de l'Etat, & pour parvenir à une bonne & ferme Paix & à une tranquille situation des affaires en Europe ; Que pour parvenir à cette fin, il sera de la dernière nécessité, de conserver soigneusement les Alliances, que l'Etat a conclues avec plusieurs Puissances étrangères, & d'en donner assurance aux dits Hauts Alliés ; afin qu'ils puissent par ce moyen être confirmés dans l'amitié, & dans la confiance de l'Etat, & qu'ils soient d'autant plus animés à perseverer constamment dans les desseins qui ont été concertés. Qu'à ces causes L. N. P. louent & approuvent ce que L. H. P. ont conclu & arrêté le vingt cinquième Mars, de même que les Ordres provisionnels qu'Elles ont donnés à l'égard du Commandement des Troupes, jusques à ce que du consentement Général il ait été résolu touchant le Commandement absolu des dites Troupes. Que L. N. P. ont déjà donné ordre aux deux Regimens de Cavallerie qui sont encore dans la Province de se rendre au plutôt dans les Pla-

ces qui leur ont été assignées, & de respecter les Patentes, & les autres Ordres du Maréchal de Camp, le Prince de Nassau. Ainsi résolu dans la Chambre des Etats de la Province le premier Avril 1702. Plus Bas, s'accorde avec les principales résolutions. Au dessous, en connoissance de Moi, étoit signé *H. Huber.*

Z E L A N D E.

Dat 3.

Rec. 8. Avril. 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous étant de nouveau rendus aujourd'hui dans notre Assemblée, nous y avons eu lecture de la Lettre de V. H. P. du vingt troisième du mois passé, par laquelle V. H. P. nous font sçavoir la mort funeste, malheureuse & prématurée de Sa Majesté Britannique de glorieuse Memoire, celle ci servira pour en faire à V. H. P., & à tout l'Etat des Provinces Unies les complimens de condoléance, & pour leur rémoigner du fonds de notre cœur la part que nous prenons à la perte d'un si grand Heros, & combien nous sommes sensibles à cette mort, qui n'est pas moins déplorable que fatale, à notre Etat, & spécialement à cette Province, dans cette fâcheuse & dangereuse conjoncture. Et comme il a plu à V. H. P. de requerrir par la dite Lettre, & par celle du vingt cinquième du mois passé, notre avis Provincial, & de nous communiquer de quelle maniere les Provinces de Hollande, d'Utrecht, & d'Over yssel se sont déclarées dans leur Haute Assemblée à cet égard, elles auront la bonté de recevoir pour réponse, que nous avons appris avec une joye extrême les sinceres sentimens des Confede-

rez,

rez; dont nous approuvons absolument la conduite, qu'ils ont tenu sur les fondemens mentionnés dans la dite Lettre, car nous pensons que c'est l'unique moyen de pouvoir sauver l'Etat de ces Provinces, avec la Bénédiction de Dieu; comme de notre part, nous avons été bien aise d'affeurer V. H. P. que nous sommes résolus d'exécuter & de faire toute chose, avec le même zèle, la même Fermeté, & la même sincérité d'affection, que si ce triste & fâcheux accident, n'étoit point arrivé à notre chere Patrie, avec une Concorde & une Harmonie universelle parmi tous les Confederés respectifs; pour à l'exemple de nos Ancêtres, qui n'avoient pas alors les mêmes moyens que l'Etat a maintenant, sacrifier hardiment, avec la grace de Dieu, Nos biens & Nos Vies, pour la defense de l'Etat de notre chere Patrie, pour le maintien de la Religion, & pour la conservation de la Liberté de ces Provinces, qui a été si chèrement achetée; dans cette attente infailible que les Confederés, persisteront à s'animer les uns les autres à pourvoir aux affaires tant par Mer, que par Terre, avec une mutuelle Amitié, Concorde, & Confiance, & de toutes leurs forces; & que par ce moyen, qui semble être l'unique que nous ayons de reste pour la conservation de notre chere Patrie, on rende publiques leurs immuables Résolutions de secourir l'Etat & celui de leurs Hauts Alliés de tout leur pouvoir.

Sur quoi

Hauts & Puissans Seigneurs, nous prions le Tout-puissant de vouloir venir de toute sorte de bonheur & de prosperité le loüable Gouvernement de V. H. P. A la Cour de Zelande à Middelbourg le troisième Avril 1702. Plus-Bas de V. H. P. les *Bons Amis*, les *Etats de Zelande*. Au dessous Par ordonnance de L. N. P. Signé. *Pierre Duvelaer.*

C c 7

UTRECHT.

UTRECHT.

Dat. 5.
Rec. 8. Avril 1702.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Nous avons reçu en son tems & avons leu aujourd'hui dans Nôtre Assemblée la Lettre de V. H. P. du vingt-cinquième Mars dernier, à laquelle étoit jointe pour incluse la résolution de V. H. P. prise le même jour sur les propositions des Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise; ladite Lettre contenant le fâcheux état des affaires par la perte extrême que l'Etat a faite en la mort de Sa Majesté Britannique de glorieuse & d'immortelle Mémoire, & la sincère & cordiale déclaration desdits Seigneurs Etats de Hollande & de Westfrise, d'exécuter avec fermeté & avec vigueur les choses qui seront trouvées nécessaires pour le salut & la conservation de la Patrie, d'y persévérer, & de concourir en amitié & en confiance avec leurs Confederez pour une si juste cause; demandant que Nous voulions faire une semblable & aussi sincère déclaration. Sur quoy Nous nous sommes estimés être obligés de remercier grandement V. H. P. du louable zèle & de la fermeté qu'Elles ont montrée dans cette conjoncture & circonstance de tems, & de les assurer en même tems, que de même que nous nous sommes déjà déclaré à cet égard par Nôtre Lettre du vingt-quatrième du mois passé en des termes & en des expressions aussi fortes & aussi énergiques, que la brieveté du tems, & la surprise d'une nouvelle si affligeante Nous ont pu inspirer; Nous y persistons encore avec toute l'affection, la sincérité, & la fermeté possible:

ble : & que nous tâcherons de contribuer de nôtre part, tout ce que l'on peut en quelque maniere attendre & désirer de fideles Amis & Confederez pour le Bien public, & pour le salut & la conservation de l'Etat dans sa Liberté & dans sa Religion : tant en cultivant une bonne & sincère Amitié, Concorde, & Confiance entre les Confederez, qu'en entretenant les Traitez, qui ont été dressés & conclus avec les Puissances Etrangères. Que nous nous appliquerons de tout nôtre pouvoir à consentir aux demandes qui nous seront proposées de tems en tems pour le service de la Cause commune; & que nous tâcherons autant qu'il sera en nôtre pouvoir de fournir réellement, & promptement les deniers pour cet effet; & enfin de nous comporter en toutes choses avec la dernière sincérité, & tout le zèle possible, pour aider à retirer & à délivrer l'Etat de Nôtre chere Patrie du danger éminent auquel elle est aujourd'hui exposée; & de demander pour cet effet la benediction, le secours, & l'assistance de Dieu Tout puissant : avec assurances expresses que Nous observerons inviolablement, & constamment, & que Nous entretiendrons exactement l'Union avec les autres Provinces dans toute l'Amitié, la Concorde, & l'Harmonie possible, ce qui est le fondement, sur lequel nos Ancêtres ont établi l'Etat des Provinces Unies.

Sur quoy

Hauts & Puissans Seigneurs Nous recommandons V. H. P. en la Protection du Tout puissant, que Nous prions de vouloir les conserver dans une bonne & heureuse Regence. Ecrit à Utrecht ce cinquième Avril 1702. étoit paraphé *A. V. Rossen*, Plus bas, de *V. H. P. les tres bons Amis les Etats de la Province d'Utrecht*, au dessous, par Ordonnance de *L. N. P. Signé P. Voet van Winssen*.

De-

Depuis que ces Actes ont été publiés il s'est passé bien des choses au dedans & au dehors de cet Etat dont il seroit superflu de vous entretenir, puisque je l'ai déjà fait amplement dans mes Lettres sur les affaires de France, d'Allemagne & du pais bas. Vous y avez veu comment LL. HH. PP. en execution de leurs Traités avoient commencé de faire agir leurs Troupes au pais-bas & sur le Rhyn en qualité d'auxiliaires de l'Empereur, comment la Ville de Keyserwaart avoit été investie & assiegée par les mêmes Troupes, & comment le Roi de France avoit là dessus ordonné à tous ses sujets de courre sus aux Hollandois tant par mer que par terre sans distinction. Les choses étant sur ce pied là il étoit aisé de juger que L. H. P. ne tarderoient pas à entrer de leur chef dans une guerre que la conduite de la France a rendue aussi juste que necessaire, &c'est en effet ce qui vient d'arriver, ainsi que vous le verrez par le suivant Manifeste qui vient d'être publié.

Mani-

Manifeste contenant les raisons qui obligent les Hauts & Puissans Seigneurs les Etats Generaux des Provinces Unies des Pays-bas, de declarer la Guerre à la France & à l'Espagne; en datte du 15. May 1702.

LES Etats Generaux des Provinces Unies des Pais bas; A tous ceux qui ces presentes verront ou entendront Lire, SALUT, sçavoir faisons, que depuis un tres long tems, le Roi de France ayant jetté les yeux sur ces Provinces, pour s'en emparer, s'il lui étoit possible, ou autrement pour les ruiner, ravager & reduire en desert, il a entrepris & attaqué l'Etat à cette fin en deux differentes fois, sçavoir dans les années mil six cent septente deux & mil six cent quatre vingt & huit, & ce par une Guerre & tres forte & tres injuste, quoique de nôtre côté nous eussions employé tous les devoirs imaginables pour l'eviter & pour continuer le repos & la Paix; Qu'il n'y a rien de plus connu que si le Roi de France avoit pu se rendre maître de ces Provinces, c'étoit le moyen de se frayer le chemin à la Monarchie Universelle, ou qu'en cas qu'il eut affoibli l'Etat & gagné tellement sur lui le dessus qu'il eut été obligé de demeurer en repos & se separer de ses Alliés; il n'auroit pas laissé, en maitrisant d'autres Princes & Potentats, de parvenir à ce même but, & auroit dans ces entrefaites ou dans la fuite mis ces Provinces en danger d'être subjuguées, & les auroit ainsi dépouillées de leur liberté & de leur Religion, gages précieux pour lesquels les sujets & Habitans del'Etat, ont été obligés de soutenir ci devant tant

tant de terribles persecutions, & qui n'ont pu être mis en pleine sûreté qu'après que les mêmes Sujets ont exposé & hazardé volontairement & avec la dernière confiance tout ce qu'ils avoient de plus cher, & soutenu une Guerre de quatre vingt ans consecutifs contre les puissants Roys d'Espagne.

Il est vray que le Dieu tout puissant a dans la suite voulu punir ces Provinces par ces susdites deux dernières Guerres, à cause des grands pechez de ses habitans ; mais par la providence qui gouverne toutes choses, il n'a pas voulu permettre que le Roi de France ait executé ses ambitieux desseins ; au contraire il a tellement beni les armes de l'Etat & de ses Alliés, que la Paix generale s'en étant ensuivie es années mil six cent soixante & dix huit, & mil six cent quatre vingt & dix sept, le Roy de France a été contraint par la dernière de restituer à l'Empereur & au Roy d'Espagne des Provinces, Païs & Villes tres importantes & tres considerables, dont, contre la teneur du Traitté de Nimégue, il s'étoit emparé, en partie sous le nom de reunion & autres pretextes, en partie à force ouverte, & en partie enfin par ses menées & artifices.

Le Traitté de Ryswick, tant de Paix que de Commerce, ayant été si solennellement conclu en la susdite année mil six cent quatre vingt & dix sept, nous avions sujet de nous attendre qu'il seroit satisfait de bonne foy au contenu d'iceluy ; mais nous avons expérimenté au contraire que lors que la France l'a fait, ce n'a point été dans l'intention de l'observer, mais seulement pour nous faire à nous & à nos Alliés mettre bas les armes, nous destiner les uns des autres, ruiner après cela notre Commerce, & affoiblir & épuiser entièrement les Sujets Negotians de l'Etat, pour pouvoir en-

ensuite plus facilement continuer les precedens desseins ; car à peine les susdits Traittés de Paix & de Commerce furent ratifiés, qu'on vit clairement qu'on avoit pour but de traverser de nouveau le Commerce de ces Païs, qui en est le nerf, puis qu'on s'opiniâtra publiquement à refuser le Tarif promis par le susdit Traitté, & qu'on fit à cette occasion plusieurs vexations aux Sujets de l'Etat qui se mêlent du Commerce, par où, après une longue & peisible Negotiation, & pour éviter seulement un plus grand mal, nous fûmes necessités, contre le Traitté susmentionné, d'accepter un Tarif beaucoup plus desavantageux.

En outre nous avons été obligez de voir, que sans avoir égard à l'arricle quinziesme du susdit Traitté de Commerce, en vertu duquel nos Sujets qui s'établissent en France pour y traffiquer ne doivent point être compris dans les charges publiques qui seront imposées sur les étrangers, ils n'ont pas laissé d'être chargés d'impositions exhorbitantes.

Le Roi de France, nonobstant toutes ces choses, n'a rien obmis, pour nous persuader par toutes les protestations imaginables de sincerité, qu'ils n'avoit point d'autre intention que de conserver la Paix, & de vouloir éloigner tous les obstacles qui pourroient s'y opposer ; & comme le Roy d'Espagne étoit d'une constitution très foible, & que venant à decéder, sa succession pouvoit causer de tres grands differents & de fâcheuses guerres, cela a donné lieu à des ouvertures pour un Traitté, par le moyen duquel d'un côté on devoit prévenir le trop grand pouvoir où le Roy de France seroit monté par son avènement à toute la Monarchie d'Espagne, & les suites qui en auroient résulté pour toute l'Europe ; & d'une autre, contenter par là ceux qui aspireroient à cette même succession, afin qu'ainsi

la

la Paix generale fut conservée.

Sur ce fondement le Roy de France ayant fait un Traitté solemnel avec celui d'Angleterre & cet Etat les troisieme & vingt-cinquieme de Mars mil sept cent, nous avions esperé que la Paix generale seroit par là maintenüe; mais à peine le susdit Traitté fut-il couclu & ratifié que nous experimentâmes clairement quel'intention de ce Roy n'avoit nullement été de le tenir & de l'executer; & qu'au contraire il employoit toutes sortes de devoirs & d'artifices à la Cour d'Espagne, pour y rendre non seulement l'Empereur odieux, mais pour obliger de plus le Roi d'Espagne à faire un Testament en faveur de la France.

En effet le Roi d'Espagne étant venu à mourir dans ces entrefaites, on a aussi tôt produit un Testament, par lequel le Duc d'Anjou petit Fils du Roi de France est institué heritier de tous ses Royaumes & Etats.

Le dit Testament n'a pas plutôt été rendu public, que le Roi de France a donné des preuves de son absolüe & interieure intention de se satisfaire par toutes sortes de voyes & de moyens son ambition démesurée. A cette fin, sans avoir égard à un Traitté si solemnel & si nouvellement fait, & à ses grandes & iteratives protestations de s'y vouloir sincerement tenir, il n'a pas laissé d'accepter dans le même tems le dit Testament & de rejeter & rompre le Traitté susmentionné, sans même avoir donné la moindre communication ni connoissance préalable de son intention à ceux avec qui il l'avoit fait, se contentant de le notifier sans aucun déguisement à l'Etat, & d'en donner pour principale raison, qu'il falloit avoir égard à l'esprit ou sens & non pas aux termes ou mots du Traitté, expliquant cet esprit & ce sens selon son bon plaisir, non sans menace & avertissement de divers

vers dangers & defaites si nous ne voulions point nous conformer à cet esprit, ce qui est une infraction si grande & si inouïe que jamais il n'a été parlé de telle dans le monde, & une maxime suivant laquelle on ne seroit jamais obligé d'observer aucun Traitté.

Le même Roy en consequence de ce Testament n'a pas seulement fait proclamer le Duc d'Anjou pour Roy d'Espagne; il a de plus, en son nom, pris possession de tous les Royaumes & Domaines dudit feu Roy, sans réfléchir le moins du monde sur les pretentions de l'Empereur, lesquelles neanmoins, par le Traitté dont il vient d'être parlé, avoient été si bien reconnüs dans toute leur force, qu'elles en ont été non seulement la raison fondamentale, mais qu'elles y furent même avouées si legitimes, que la plus grande partie de la Monarchie d'Espagne devoit en consequence appartenir à l'Archiduc d'Autriche.

Ledit Roi n'en demeurant pas là, il a bientôt après fait occuper tous les Pays bas Espagnols par ses propres Troupes, quoi que pour la conservation d'iceux les nôtres y fussent en Garnison du contentement du susdit feu Roi, & ne les en a laissé sortir, qu'après beaucoup de difficulté & avoir souffertes bien du dommage & de la perte.

Par là l'Etat s'est vü privé tout d'un coup de la Barriere pour laquelle il avoit déjà soutenu deux sanglantes Guerres, & que le Roi de France même, dans les conditions du Traitté de Paix de l'année mil six cens soixante & dix huit, lui avoit specialement assigné, ayant même nommément été stipulé par le Traitté de Partage dont il a été parlé que les susdits Paisbas Espagnols demeureroient à l'Archiduc d'Autriche.

Outre cela le Roi de France a commencé aussi-tôt à gouverner despotiquement, tant à l'é-

l'égard de la Police que de la Guerre, les Royaumes & Domaines d'Espagne, sous le nom de son petit Fils, & les a tellement réunis aux siens que le tout n'est plus que comme une même Monarchie & un seul Gouvernement; ce qui ne peut paroître plus fortement que dans la direction qu'il a desdits Pays bas Espagnols qui sont le Rempart de l'Etat, par où se confirme très-évidemment, (ainsi que les avis même d'Espagne le portent) qu'ils ont été offerts, délaissés & cedez entièrement au Roi de France, pour y gouverner en Souverain, tant à l'égard des choses qui concernent la Police, la Milice, que les Finances.

Le même Roi étant parvenu à cette redoutable Puissance (pour laquelle toute la Chrétienté avoit si long-tems appréhendé) & ayant par ce moyen jerté le parfait fondement pour parvenir à la susdite Monarchie Universelle, il ne tarda guere à travailler sur ce plan, en envoyant une formidable Armée en Italie, pour s'y rendre entièrement le maître, & en inondant de plus les Pays-bas Espagnols de ses Troupes, afin de nous intimider, s'il lui étoit possible, & nous obliger d'entrer en une Négociation particulière, sans la participation de nos Alliez: & voyant que tous les soins qu'il employoit à cet effet se trouvoient inutiles, il a cherché toutes les voyes imaginables afin de nous y contraindre par la force. Il s'est saisi à cette fin de la Citadelle de Liege, malgré le Doyen & le Chapitre, & à l'insu de l'Empereur ou de l'Empire, faisant, pour ne point trouver d'obstacle à l'exécution de ses desseins, & inspirer de la terreur au Chapitre, enlever le Doyen & le conduite par force sous la Jurisdiction d'Espagne.

Ne se contentant pas de s'être emparé de Liege, il s'est, pour nous environner & resserrer encore davantage, & contre le gré du

Cha-

Chapitre de Cologne, rendu maître de la plus part des Places de ce Diocèse & spécialement des Fortereffes de Bonn, de Keyferswert & de Rhinberg (la Ville de Cologne où ses desseins ne purent reussir, lui ayant échappé par la bonne conduite qu'elle a tenuë) Et s'étant mis par là en état de faire invasion à toute heure dans cette Republique, selon le plan de l'année mil six cent soixante & douze, il n'en est pas demeuré là, mais pour agir encore plus sûrement & bloquer & assieger en quelque maniere entièrement ce País, il a ses propres dépens levé un nombre considerable de Troupes dans le Wolfenbuttel, afin de pouvoir aussi en même tems nous attaquer de ce côté là, & a fait dans ces entrefaites transporter au travers de País étrangers toute sorte de munition de Guerre & d'Artillerie, pour d'aurant plus facilement envahir ces Provinces.

Ce Roi susdit n'étant pas satisfait de nous avoir ainsi resserré par terre, il a poussé les choses encore plus loin, il s'est emparé des Ports de Mer d'Espagne, de Naples, de Sicile, & des autres Iles de la Méditerranée, comme aussi des Havres des Pays Bas Espagnols au nom du Roi d'Espagne; il s'est aussi saisi des Indes, s'est rendu maître par cette voye de tout le Commerce de l'Europe & s'est mis en pouvoir d'en exclure & nous & les autres; & afin de ne plus laisser aucun lieu au nôtre, il a encore tâché de persuader au Roi de Portugal de nous défendre ses Havres, sans compter qu'il a envoyé une Escadre aux Indes pour se saisir de la Flotte d'argent, dans laquelle les Sujets de l'Etat aussi bien que d'autres Princes & Potentats de l'Europe sont considerablement intereffez.

Voyant donc les choses dans une situation si dangereuse & si capable de donner de l'inquietude, nous nous sommes, comme les plus

plus

plus exposés à l'embralement, trouvez necessitez, après l'invocation du nom de Dieu pour notre secours & assistance, de nous mettre en posture de nous défendre, & de nous armer autant qu'il nous a été possible tant par Mer que par terre contre une si grande Puissance & un peril si menaçant; ensemble de demander, outre cela, les secours qui par les Traittés nous étoient promis, en cas d'atruque, par nos Voisins & Alliés, & lesquels nous ont été accordés avec toute la promptitude que nous avions désiré, par où nous trouvant en état de rejeter les négociations particulieres proposées par la France, nous nous sommes alliés avec la Majesté Imperiale, les Rois d'Angleterre & de Prusse, & autres Princes & Porentats, pour la défense de nos Royaumes & Pais reciproques, la conservation de la liberté de toute l'Europe & le rétablissement de la tranquillité & de la Paix generale.

Ainsi chacun commençant à ouvrir les yeux, & à penser à sa défense naturelle, l'Empereur a envoyé une Armée considerable en Italie pour s'opposer au Roy de France.

Outre cela, sa Majesté Imperiale, ayant songé à faire retirer les François du Diocèse de Cologne, Elle a employé pour cela tous les devoirs imaginables, & nous a requis d'y interesser les Directeurs des Cercles, afin d'y prêter leur assistance; ce que, suivant notre devoir, & nos engagements, & en égard à notre propre défense, nous n'avons pu refuser; mais nous avons au contraire fait par maniere de diversion agir nos Troupes, comme auxiliaires, tant là qu'ailleurs.

C'est ainsi que par le procedé des François, la guerre se void commencée & poussée vivement en plusieurs Contrées du Monde, à notre grand déplaisir.

Et

Et bien loin d'y avoir jamais donné de note part la moindre occasion, nous avons toujours au contraire fait tout ce qui étoit en nous pour conserver la Paix generale; en effet nous avons ressentit une joye & un plaisir extrême voyant que le Roi de France avoir envoyé ici ses Ministres, & avons fait tout ce que nous avons pu pour que l'on fit quelques propositions pour une Paix generale, ce qui ne se faisant point nous avons nous mêmes demandé ce que nous jugions convenable pour parvenir à cette fin; & nous faire avoir notre sûreté particuliere, sans qu'on nous ait jamais fait la moindre réponse ni la moindre offre.

On a bien, à la verité, fait de l'autre part plusieurs protestations apparentes de Paix; mais cependant on n'a pas laissé de continuer les Armements, de s'emparer des Pais de nos Voisins, & de s'allier avec divers Princes & Porentats; faisant en même temps paroître clairement, qu'à moins que nous ne traitassions séparément de nos Confédérés, il n'y avoit rien à faire, comme en effet on l'a assez vu par le rappel successif des susdits Ministres.

Jusques là que ce Roi nous a enfin fait déclater par un Memoire de son Resident que ses Armées étoient en état d'agir contre nous, si nous ne nous résolvions d'accepter les propositions faites par le susdit Memoire.

Il n'est, de plus, rien de si notoire que le bar du Roi d'Espagne d'a présent, contre la liberté de notre État & de notre Commerce est le même que celui du Roi de France; en effet cela paroît clairement par la maniere dont les affaires sont entierement dirigées & conduites, & personne n'en peut douter; le Roi d'Espagne ne peut ou ne veut rien faire.

Tome XXI.

D d

rc

re que selon le bon plaisir du Roi de France; les Royaumes de l'un & de l'autre sont animés d'un même esprit, & par conséquent on ne peut entendre la chose autrement, sinon que tout ce que le Roi de France fait contre nous & nos Alliés sous le nom du Roi d'Espagne, se fait aussi par ce dernier, ou du moins par tous les deux; c'est de cette manière que le Roi de France, outre les choses dites ci-dessus, se sert des Troupes Espagnoles au nom du Roi d'Espagne pour exécuter ses desseins contre nous; c'est sous ce nom qu'il a même construit un Fort à la portée du Canon d'une des Forteresses de l'Etat, directement contre le Traité de Paix fait avec le Roi d'Espagne en l'année 1648. & contre le droit des Gens & de la guerre.

Le Roi d'Espagne souffre non seulement toutes ces démarches de son Grand Pere, mais il les autorise entierement, tant en ce qui regarde l'occupation effective de la Monarchie d'Espagne en general, que celle des Pais Bas Espagnols en particulier, qui sont le rempart nécessaire de cet Etat.

Ainsi les Loix Divines & humaines nous disent, qu'étant de la manière, qu'il est dit ci-dessus, environnez, & comme bloqués & aliégéz de toutes parts, & même réellement & de fait insultez & attaqués par les Rois de France & d'Espagne, & que nous en sommes menacés de tant de dangers; Nous nous trouvons aussi obligés de nous servir des moyens que Dieu & la nature nous a mis en main, pour la deffense de nos Sujets & pour la conservation de leur liberté, & de leur Religion, & en consequence de prendre les Armes contre les Rois de France & d'Espagne qui ont ensemble entrepris notre vie & notre perte, & de leur déclarer la Guer-

Guerre, comme nous faisons par ces presentes; Nous confiant que le Dieu tout puissant benira abondamment nôtre juste cause, & les moyens que nous devons employer.

Requerant tous Rois, Princes, Republiques & Etats, qui ont à cœur & aiment leur propre salut, leur liberté & celle de toute l'Europe, de recevoir nôtre déclaration, comme y ayant été contraints & forcés pour la deffence & protection de Nous, de Nos Sujets & de toute l'Europe, & de s'opposer avec nous aux pernicieux desseins des Rois de France & d'Espagne, & à leur trop grand pouvoir, dont ils veulent se servir pour se rendre Maître de toute la Chrétienté; & se faisant nous assister & nous secourir.

Enjoignant enfin & ordonnant à tous nos Sujets & Habitans, Commandans, Officiers & Soldats, & à qui il peut appartenir, de quelque condition & qualité qu'ils puissent être, de reconnoître les Rois de France & d'Espagne pour ennemis de cet Etat, de poursuivre & attaquer hostlement leurs Pais, Peuples, Habitans & Sujets en tous Lieux par Terre & par Mer; de se deffendre contre leur attaque & violence, & de faire tout ce qu'il convient & qu'on est obligé de faire pour la deffense de nôtre chere Patrie, & pour le dommage de nos ennemis.

Et afin que Personne n'en pretende cause d'ignorance, mandons & requerons les Seigneurs Etats, Conseillers Deputez, & les Etats Deputez des Provinces respectives, comme aussi tous autres Officiers de Justice des susdites Provinces qu'ils fassent annoncer, publier, & afficher ces presentes le quinziesme du present mois de May dans tous les Lieux où l'on est accoutumé de faire telles publications & affiches; enjoignons & commandons que pareilles publications &

affiches seront faites dans le District de la Generalité au Lieu où elles se font ordinairement. Fait & arrêté dans l'Assemblée des sùldits Seigneurs Etats Generaux à la Haye le huitième May 1702. Etoit paraffé, *W. de Nassau*, Et plus bas étoit écrit, par Ordonnance d'iceux, signé, *F. Fagel*; Et sur l'espace étoit imprimé le Cachet des sùldits Seigneurs Etats en cite Rouge, couvert d'un papier.

En vous parlant le mois passé des principaux pretendans à la succession du feu Roi d'Angleterre, j'oubliai de vous marquer une chose, & je commis un abus dans une autre. Celle que j'oubliai c'est que la Princesse d'Isenguien a obtenu un Arrêt du Conseil d'Etat en France pour prendre possession d'une partie des biens situés sous la Domination de cette Couronne, en vertu d'une ancienne pretention qui avoit été liquidée avec le feu Roi pour une somme de 600000. livres, de laquelle somme cette Princesse étoit par consequent demeurée creditrice; & l'abus que je commis fut en vous disant que le Prince de Nassau Siegen s'étoit emparé des Terres situées aux Pays bas, au lieu de dire qu'il les avoit relevées, en quoi il y a une notable difference; mais je ne sçauois donner les nouvelles autrement que je les reçois.

Ce Prince qui avoit d'abord envoyé ici Monsieur Coulot son Envoyé muni de Procuration & pouvoir special pour re-
cla-

clamer la totalité de la succession, & assister de sa part à l'ouverture du Testament du feu Roi, n'a pourtant pas obtenu à cet égard ce qu'il desiroit, ledit Testament s'étant trouvé uniquement & sans reserve en faveur du Serenissime Prince Frison de Nassau Gouverneur hereditaire de Frise. L'ouverture se fit à la Haye le 8. de ce mois en presence de Monsieur Sluykens President de la Cour de Hollande, & de Messieurs Valensius & Munter Conseillers de la même Cour, qui avoient été tous trois commis à cet effet par Messieurs de la Cour de Justice. Comme aussi en presence de tout le Conseil des Domaines du feu Roi, de Monsieur Stanhoppe Envoyé extraordinaire d'Angleterre, de Monsieur Schmetrau Envoyé extraordinaire de Prusse, & des Envoyés ou Conseillers des autres Princes ou Princesses pretendans à la succession. Ce fut Monsieur Schuylenbourg Greffier du Conseil des Domaines qui presenta le Testament fermé de Soye noire cacheté aux quatre coins du cachet de feu Sa Majesté en Cite noire, & certifié au dessus en forme de suscription par un Acte notorial sous la signature d'Adrien Stegrevete comme Notaire, & Messieurs le Comte de Portland, & van Schuylenbourg comme témoins. Après que le dit Testament eut été reconnu & visité avec ses cachets par un chacun de ceux qui étoient

D d 3

étoient là présents, Monsieur d'Assendelft Secrétaire de la Cour de Hollande en fit l'ouverture & la lecture en présence de tous, & il se trouva être de la teneur suivante.

Testament fait & signé par Sa Majesté Guillaume III. Roi de la Grande-Bretagne, & Prince d'Orange, le 18. Octobre 1695.

Au Nom du Seigneur, Amen.

Nous Guillaume par la grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, Prince d'Orange, &c. considerant l'infirmité & la mortalité de l'homme, la certitude de la mort, & l'incertitude du tems & de l'heure d'icelle, ayons trouvé à propos, & resolu, avant que sortir de ce Val Terrestre, de notre libre volonté & desir, de disposer des biens temporels qu'il a plu à Dieu de nous donner, tant feodaux, qu'allodiaux, en vertu de l'Octroy de Messieurs les Etats de Hollande & de Westfise en date du 15. Juin 1673. recommandant premierement notre ame immortelle entre les mains misericordieuses de Dieu, & de notre Sauveur Jesus Christ, & notre corps mortel à la terre; Revoquant, cassant & annullant par ces presentes tous Testaments, Codicilles, ou autres dispositions que nous aurions pu jamais avoir fait ou passez, ne voulant pas qu'iceux, & aucun d'eux soit suivi ou executé en aucun point; Et ainsi disposant de nouveau, nous declérons avoir nommé & institué, comme nous nommons & instituons par ces presentes notre héritier unique & universel dans

TOUS

tous nos Biens tant Feodaux qu'Allodiaux, que nous aurons delaissez en mourant,

* *Nôtre Cousin le Prince Frison de Nassau, fils aîné du Prince Casimir de Nassau à present Stadthouder de Frise, reservant de lui instituer tels Tuteurs, que nous disposerons ci-après.*

De plus nous declérons de nous reserver la puissance de pouvoir sous nôtre main & Signature privée faire tels legs particuliers, & telles dispositions, que nous pouvons ci après trouver à propos, voulant & desirant, que quoiqu'ils soient écrits par nous seulement & signés de nous, ou écrits par un autre & signez de nous, ils soient de même force & valeur, que s'ils étoient spécialement inseréz & exprimez dans ce nôtre Testament.

Nous declérons tout ce que dessus être nôtre Testament & dernière volonté, desirant qu'il ait & sorte son plein effet, soit comme Testament, Codicille, Donation à cause de mort, ou de quelque maniere qu'il pourra le mieux avoir ou sortir son effet, nonobstant aucuns defauts ou négligence, qui pourroient y avoir été commises, ausquels nous prions que l'on supplée en la meilleure maniere que ce pourra.

Nommant & instituant pour exécuteurs de ce Testament & dernière Volonté les Etats Généraux des Provinces Unies, les suppliant qu'il leur plaise de l'accepter, & de faire exécuter ce nôtre Testament ou dernière Volonté.

D d 4

En

* *Ces lignes imprimées en Italique sont écrites de la main propre de Sa Majesté de glorieuse memoire.*

En foi de quoi nous avons fait écrire ces présentes, & les avons signées de notre main & signature, & scellées de notre Cachet. A la Haye le 18. Octobre 1695. Etoit signé,

GUILLAUME ROI.

Le Cachet de Sa Majesté étant imprimé à côté en cire noire.

La suscription étoit ainsi :

Aujourd'hui 19. Octobre 1695. par devant Moy Adrian van Sterrevelt Notaire Public admis par la Cour de Hollande & résident à la Haye, en présence des remoins sous-nommés, comparut Guillaume troisième par la Grace de Dieu Roi de la Grande Bretagne, Prince d'Oragne &c. de moi Notaire connu, sain & dispos de Corps, lequel exhiba à moi Notaire ce present Papier Cacheté en quatre endroits du Cachet de Sa Majesté & cousu de Soye Noire, & dit que dedans étoit contenu le Testament & dernière volonté de Sa Majesté; & que Sa Majesté desiroit, qu'il sortit ainsi son effet, quand même toutes les solemnités requises pourroient n'y être pas observées.

Ce fut fait & passé à la Haye en présence des Sieurs Guillaume Comte de Portland, & Guillaume de Schuylenbourg remoins à ce requis, lesquels avec Sa Majesté & moi Notaire ont signé ces présentes, les jour & an comme dessus, étoit signé Guillaume Roi, Portland, Guillaume V. Schuylenbourg. Et plus bas, en présence de moy, & signé

ADR: van STERREVELT, Notaire.

Ayant sur les quatre coins le Cachet de Sa Majesté imprimé en Cire noire.

Et plus bas

S'accorde avec son Principal, étoit signé

D. P. van ASSENDELFT.

On

On fit ensuite lecture de deux codicilles de la main de Sa Majesté qui furent présentés par Monsieur Hulst premier Secrétaire de Monsieur le Comte d'Albemarle, par le premier desquels on vit que Sa Majesté donnoit au dit Comte la Seigneurie de Bredevoort dans le Comté de Zurphen, & par l'autre une somme de 200. mille Livres au même Comte. Tout cela ayant été fait Monsieur de Schmettau declara par un discours assez étendu que le Roi son Maître s'en tenoit au Testament de René de Chalons & persistoit ainsi dans ses pretentions sur tous les biens fidei-Commis & Feodaux de la Maison d'Orange. Monsieur Coulot Envoyé de son Altesse le Prince de Nassau Siegen, declara aussi que de sa part il protestoit contre les dispositions du Testament pour autant qu'elles pourroient se trouver contraires aux Droits & pretentions de sadite Altesse de Nassau Siegen, & pria qu'on en tint Acte; mais Monsieur le President lui répondit que tout se faisoit là sans prejudice de personne. Quant au reste personne ne fit aucune protestation ni reservation, & l'après midi, tout le Conseil en corps se rendit à l'audience de son Altesse serenissime Monsieur le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, & de Madamela Princesse sa mere, pour leur présenter le susdit Testament, & reconnoître le Prince

D d 5

dans

dans tous les Titres dont il se trouve heritier.

Le même jour Monsieur de Schmettau presenta à Leurs Hautes Puissances le Memoite qui suit.

HAUTS ET PUISSANS SEICNEURS.

LE Testament de feu Sa Majesté de Roi de la Grande Bretagne, de glorieuse mémoire, venant d'être ouvert ce matin, le soussigné Ministre de Sa Majesté le Roi de Prusse a compris par son contenu, que Son Altesse Monsieur le Prince de Nassau Gouverneur des Provinces de Frise & Groningue, y a été déclaré Héritier universel, Vos Hautes Puissances ayant été requis pour en être les Exécuteurs. Comme cette institution ne peut regarder que les Terres & Biens, qui étoient en propte à feu Sa Majesté, & dont Elle pouvoit disposer librement, & point ceux qui sont chargez par le Fidei-Commis perpétuel, établi par le Testament du Prince René de Nassau Châlon, en premier lieu, dans la Possession du Prince Guillaume I. de Nassau Orange, continué ensuite par ce Prince, & augmenté par la disposition d'Anne d'Egmont Comtesse de Buren, sans que les dispositions de leur fils le Prince Philippe-Guillaume, ni celle du Prince Maurice y aient pu aucunement déroger, le Prince Frédéric Henri Grand-Père de Sa Majesté le Roi de Prusse, ayant aussi par son Testament, fait avec Octroi pour tous les degrez, & dont Vos Hautes Puissances sont pareillement Exécuteurs, rétabli & continué ledit Fidei-Commis de ses Ancêtres, appellant nommément sa Fille aînée la Princesse Louise, Mère de Sa Majesté le Roi de Prusse, à sa succession, au cas

cas que les enfans & descendans de son Fils le Prince Guillaume II. vinssent à manquer, comme il vient d'arriver dans la Personne de feu Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, le Roi de Prusse étant par là & en vertu des dites dispositions des Ancêtres, le seul, légitime & universel Héritier desdits Fidei-Commis, & de tout ce qui vient de son Grand Père le Prince Frédéric Henri, sur quel pié la possession a été prise aussi desdits Fidei-Commis au nom de Sa Majesté *Animo & Corpore.*

Le Ministre soussigné, sauf les droits du Roi son Maître & les ordres qu'il attend là-dessus, après que Sa Majesté aura vu & examiné ledit Testament, dont copie a été demandée par lui, se trouve obligé de prier au nom du Roi son Maître Vos Hautes Puissances, qu'il leur plaîse de mettre ordre, afin que tout ce qui regarde l'hérédité du feu Roi de la Grande Bretagne, laquelle il sera nécessaire de séparer des susdits Fidei-Commis & de tout ce qui y appartient, comme ne tombant point sous la disposition de feu Sa Majesté, demeure dans son entier, & qu'il ne soit point préjudicié aux Droits du Roi de Prusse, & à la possession prise au nom de Sa Majesté, dudit Fidei-Commis, en attendant qu'Elle se puisse adresser là-dessus à Vos Hautes Puissances & aux Souverains des Provinces, où les Terres & Biens y appartenans sont situez. Ledit Ministre réserve pareillement au Roi son Maître ses Droits acquis par le Testament de feu la Grande Mere de Sa Majesté, la Princesse Amelie, en vertu du Fidei-Commis y établi. A la Haye ce 8. de Mai 1702.

W. B. de Schmettau.

Les Seigneurs qui ont été nommés à l'Am-

l'Ambassade d'Angleterre avec Monsieur le Baron de Reede sont Messieurs de Dykvelt & van Haren tous deux illustres par le nombre & l'importance de leurs negociations, mais comme ces Messieurs ont necessairement besoin d'un certain tems pour faire leurs Equipages & se mettre en état de partir, & que cependant LL. HH. PP. souhaitoient fort d'avoir au plutôt un Ministre du premier caractère auprès de Sa Majesté Britannique, elles ont ordonné à Monsieur le Baron de Reede de prendre les devants, & de se rendre incessamment à la Cour de Sa Majesté, pour lui marquer d'autant mieux par cet empressement la grande estime qu'elles font de son affection, la part qu'elles prennent à son heureux avènement à la Couronne; comme aussi le desir qu'elles ont de resserrer de plus en plus avec Sa Majesté les noeuds de l'Alliance étroite qui avoit été faite avec le feu Roi.

Monsieur le Baron d'Opdam qui étoit de retour depuis un mois, a presté serment à LL. HH. PP. les Etats Generaux en qualité de General de la Cavalerie de cet Etat, & en suite il est parti pour se rendre à l'Armée. Il a aussi eu ordre de passer par Wesel pour y saluer Sa Majesté Prussienne, & comme son Emploi ne lui permettra pas sans doute de séjourner long tems à la Cour, LL. HH. PP. y ont

en.

envoyé en même tems Monsieur Hoppe Tresaurier General, & ci devant Envoyé extraordinaire à Vienne & en plusieurs autres Cours. Je suis Monsieur vôtre &c.

P. S. ayant reçu aujourduy un petit Journal du Siege de Keyferswaart qui contient ce qui s'y est passé depuis le 5. jusques au 10. de ce mois inclusivement, je croi qu'il est bon de l'ajouter ici.

Le 5. de May. La perte que les Prussiens firent hier en prenant le Fort ne consista qu'en 5. morts & 10. blessés dont il y a un Enseigne à qui un coup de Canon a emporté le bras. Et nous perdimes deux Cavaliers & trois chevaux aussi par un boulet de Canon. Les Regiments, de Dedem & de Nassau Weilburg releverent les tranchées sous le Commandement de Mr. Ranzau & Carles, & le soir le Regiment de Ranzau y entra ainsi avec les 400 Grenadiers ordinaires. On tira cette nuit une Ligne de Communication, & on apprit que les Assiégés avoient envoyé deux cents blessés à l'autre côté du Rhin. Un party de 15. Cavaliers du Corps de Mulheim emmena ce jour 57. prisonniers, de divers Regiments, qu'ils prirent entre Bonn & Cologne, lesquels son A. Envoya à Dusseldorf pour y être gardés. Ils disent tous que

tom-

toutes les Troupes Françoises, qui campoient depuis quelques Semaines sous le Canon de Bonn, decamperent avant hier, & marcherent du côté de Nuys.

Le 6. dito nous n'avons perdu cette nuit qu'un homme, & deux nous ont été blessés. Les Regiments de Swerin & de Portmore, entrerent dans les tranchées, & le soir celui de Wilke avec les 400. Grenadiers, sous le Commandement de Monsieur de Dedem & de Wilcke. Nos Bombes ont encore fait sauter quelques tonneaux de poudre aux assiégés, derrière le Convent des Capucins.

Le 7. dito. Son A. E. Palatine fit avertir, que le Comte de Tallard n'étoit pas marché vers l'Alsace, comme elle avoit fait dire quelques jours auparavant à S. A. le Prince de Nassau, & qu'après plusieurs Marches & contre-marches il s'étoit enfin campé cette nuit avec un Corps de 8 à 10. mille hommes à un quart de lieuë du fort qui est à l'autre côté du Rhin, pour couvrir nôtre Pont, & qu'elle apprehendoit qu'il n'ait dessein de bombarder Dusseldorf. Un Sergeant qu'on a pris ce jour disoit aussi que le Comte de Tallard attendoit encore d'autre Regiments. Les Regiments de Capoll & de Logman, releverent les Tranchées sous le Commandement de Mr. Ranzau & du Prince de Holsteyn-beeck, & le soir le Regiment de Muralt

y

y entra aussi avec le detachment ordinaire. On n'a perdu cette nuit que deux hommes & 3. ont été blessés. Son Altesse le Prince de Nassau, alla l'après midi du côté de Dusseldorf pour reconnoître le Camp des Ennemis,

Le 8. dito. Les Chariots que Messieurs les Generaux avoient donné il y a deux jours pour aller charger de l'ammunition à Wesel faite des chariots ordinaires revinrent ce soir au Camp bien chargez.

Le 9. dito. Les Regiments de Janus & de Dedem releverent les tranchées. On n'a eu que quelques blessés cette nuit les ennemis avoient aussi tenté de faire une sortie sur les Prussiens, mais ils ont été d'abord repoussés. Ils commençoient aussi à faire une batterie de 3. pieces, à l'autre côté du Rhin vis à vis de l'Isle que les Prussiens occupent, dont ils commençoient à se servir ce 9. sans avoir causé aucun dommage.

Le 10. dito. Les Regimens de Capoll & de Strathnaver releverent les tranchées, & le soir le Regiment de Carles avec les 400. fuzeliers ordinaires. On n'a eu cette nuit que quelques blessés; les ennemis ont encore fait passer deux barques avec du monde, dont nos Canons ont coulé un à foud, & tous ceux qui étoient dessus sont peris. Les Prussiens font aussi des épaulements pour se mettre à couvert du Canonement que l'ennemi fait de l'autre côté sur l'Isle.

TA

T A B L E

D E S

M A T I E R E S.

<i>Affaires d'Italie.</i>	461
<i>Affaires du Nord.</i>	509
<i>Affaires de France.</i>	518
<i>Affaires d'Allemagne.</i>	527
<i>Affaires d'Angleterre.</i>	551
<i>Affaires d'Espagne, des Pays-bas, & de Hollande.</i>	571

F I N.